
Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

« L'information sur la qualité de l'air »

Travail de Fin d'Etudes présenté par
Lise-Anne Hondekyn
en vue de l'obtention du grade académique de
Diplômé d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

Année Académique : 2002-2003

Directeur : Professeur Jacques Kummer

Remerciements

Je remercie :

- le Professeur **Jacques Kummer** qui a dirigé ce travail de fin d'études en faisant preuve de patience, de compréhension et de disponibilité,
- les assesseurs de ce travail, Madame Cécile Van De Leemput, Messieurs Pierre Cornut, Philippe Renaudière et Claude Bochu, pour le temps passé à le lire et à en discuter,
- toutes les personnes qui m'ont aidée à réaliser ce travail en acceptant de me rencontrer et/ou en me fournissant des informations ou des conseils,
- Jean, Michel et Samuel Verschraegen.

Table des matières

1. RESUME	5
2. INTRODUCTION : POURQUOI COMMUNIQUER SUR LA QUALITE DE L'AIR ?	6
2.1. POUR SE CONFORMER A DES OBLIGATIONS JURIDIQUES	6
2.2. POUR REPENDRE A UNE PREOCCUPATION DU PUBLIC POUR SON ENVIRONNEMENT ET SA SANTE	6
2.3. POUR APPUYER UNE ACTION POLITIQUE PLUS LARGE VISANT A PROTEGER L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE PUBLIQUE	7
3. CONCEPTS DE BASE	8
3.1. L'AIR	8
3.2. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	9
4. LE CONTEXTE JURIDIQUE	12
4.1. L'IMPORTANCE DU CONTEXTE JURIDIQUE	12
4.2. DES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE NATURE ET DE PORTEE DIFFERENTES	13
4.3. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES QUI POSENT DES PRINCIPES	15
4.4. LES PROGRAMMES D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT	17
4.5. LES INSTRUMENTS QUI CONCERNENT LA QUALITE DE L'AIR AMBIANT .	19
4.6. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES QUI CONCERNENT LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION	23
4.7. LES INSTRUMENTS QUI CONCERNENT LA COOPERATION	28
5. EXEMPLES DE PRESENTATION SUR L'INTERNET DES INFORMATIONS SUR LA CONCENTRATION DE CERTAINS POLLUANTS DANS L'AIR AMBIANT	29
5.1. CELINE : INFORMING YOU ON AMBIANT AIR QUALITY IN BELGIUM .	29
5.2. A BRUXELLES, LE POLLUMETRE	31
5.3. BULD'AIR, LE BULLETIN FRANÇAIS DE LA QUALITE DE L'AIR	31
6. PERCEPTIONS ET SONDAGES D'OPINION	35
6.1. LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE VUE PAR UNE BELGIQUE ENCORE UNITAIRE	35
6.2. TRENTE ANS PLUS TARD, A BRUXELLES	36

6.3. LA PERCEPTION DES EUROPEENS AU FIL DES SONDAGES	36
6.4. DES TENDANCES SIMILAIRES AU CANADA.....	38
6.5. PERCEPTION DE LA QUALITE DE L’AIR ET CONTEXTE LOCAL	41
6.6. L’IMPORTANCE DE L’EXPERIENCE PERSONNELLE	42
6.7. DEPASSER LA SIMPLE PRESENTATION DE DONNEES ISSUES DES MESURES DE POLLUTION.....	43
6.8. COMMUNIQUER LES RESULTATS DE LA RECHERCHE SUR L’AIR.....	44
7. LA QUALITE DE L’AIR ET LA SANTE.....	50
7.1. LES EFFETS DE L’AIR SUR LA SANTE.....	50
7.2. COMMUNIQUER SUR L’INCERTITUDE	51
7.3. LE CAS PARTICULIER DE L’INDOOR POLLUTION.....	53
7.4. LE RAPPORT DU HAUT COMITÉ FRANÇAIS DE LA SANTÉ PUBLIQUE.....	55
7.5. LE NEHAP BELGE	57
7.6. DES EXEMPLES D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR LE THÈME AIR – POLLUTION - SANTÉ	60
8. TROIS EXEMPLES DE CAMPAGNES DE COMMUNICATION SUR L’AIR	73
8.1. 2002, ANNEE WALLONNE DE LA QUALITE DE L’AIR : « L’AIR HEUREUX »	73
8.2. « POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE L’AIR A BRUXELLES »	76
8.3. EN VILLE SANS MA VOITURE !	80
9. CONCLUSION.....	86
BIBLIOGRAPHIE.....	91

1. Résumé

Les autorités communiquent sur la qualité de l'air pour diverses raisons : se conformer à des obligations légales, répondre au souhait du public de protéger sa santé, et inciter les gens à adopter des comportements plus « durables ».

Les instruments juridiques qui organisent la gestion de la qualité de l'air mentionnent l'information du public. Les principales traductions dans les faits de ces obligations légales sont la publication de rapports sur l'état de l'environnement, la diffusion, souvent via l'Internet, d'informations collectées par des réseaux de mesure sur les concentrations de polluants dans l'air et la définition de procédures d'information ou d'alerte destinées aux groupes sensibles de la population, en cas de « pics » de pollution.

Des études d'opinion montrent que le public est demandeur d'informations sur la qualité de l'air, surtout sous l'angle de ses interactions avec la santé. Le « public » n'est pas un ensemble homogène et le contexte local ou social, ainsi que l'expérience personnelle, jouent un rôle essentiel dans la perception de la qualité de l'air. Ces constatations déterminent des sources d'information, des messages et des modes de diffusion adaptés aux attentes et aux besoins des différents publics. Par conséquent la simple mise à disposition de données issues de mesures de la concentration des polluants doit être dépassée au profit d'une présentation conviviale et éducative des informations sur l'air.

La communication sur le thème air – pollution - santé est difficile : elle concerne un domaine scientifique qui a des implications émotionnelles et dans lequel subsistent des incertitudes. Des campagnes d'information jouent sur la peur, d'autres misent sur l'exaltation de sentiments positifs et sur l'éducation. Des exemples d'actions de communication sont décrits. Une attention particulière a été accordée à la santé, à l'« indoor pollution », à la proximité et à l'éducation.

La communication sur le thème de l'air devrait viser à donner aux différents publics, par des moyens les plus personnalisés possible, les capacités de comprendre pourquoi modifier leurs comportements et entreprendre des actions personnelles en faveur de la qualité de l'air qu'ils respirent. L'éducation à long terme des enfants et des adultes, à travers les programmes scolaires et la formation continue, est fondamentale.

2. Introduction : pourquoi communiquer sur la qualité de l'air ?

Les autorités peuvent informer le public sur la qualité de l'air pour différentes raisons.

2.1. Pour se conformer à des obligations juridiques

Souvent, les autorités informent le public sur différents aspects de l'environnement avant tout pour se conformer à des obligations juridiques. Les directives européennes qui concernent la gestion de la qualité de l'air prévoient l'obligation pour les autorités des Etats membres d'informer et d'alerter le public quand certaines concentrations de polluants dans l'air ambiant sont atteintes. C'est l'approche de la directive européenne 96/62¹ et de ses directives filles.

Les Etats démocratiques² et les institutions internationales reconnaissent également que les citoyens ont droit à une certaine «transparence» de la part des autorités³ : le public doit avoir accès aux informations qui sont détenues par l'administration, sauf exceptions. Il s'agit d'une information qu'on peut qualifier de «passive» de la part de l'administration. Les directives européennes de 1990⁴ et 2003⁵ sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement et la convention d'Aarhus⁶ sont des exemples de cette approche.

2.2. Pour répondre à une préoccupation du public pour son environnement et sa santé

Les autorités vont aussi informer sur la qualité de l'air pour répondre à une demande de plus en plus pressante du public, qui

¹ Directive cadre concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant, Journal officiel n° L 296 du 21.11.1996, p.55.

² Voir par exemple l'article 32 de la Constitution belge, Moniteur belge, 17 février 1994

³ Ce droit à l'information apparaît en filigrane dans la rédaction de l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui prévoit que « *toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière* », Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Conseil de l'Europe, série des traités européens, page 5, Rome, le 4 novembre 1950.

⁴ Directive 90/313/EC du Conseil du 7 juin 1990 sur la liberté d'accès à l'information sur l'environnement, Journal officiel n° L 158 du 23/06/1990 p. 0056 - 0058

⁵ Directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil, du 28 janvier 2003, concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil,

⁶ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement – dite convention d'Aarhus – élaborée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

s'inquiète de l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé. De nombreuses études d'opinion en témoignent⁷.

Cette information est difficile : il s'agit de communiquer dans un domaine qui est à la fois très technique et très émotionnel. De plus, il n'y a pas toujours de certitude scientifique quant aux risques pour la santé de l'exposition à certains polluants, notamment si l'on veut établir quelles doses peuvent être permises ou quelles sont les interactions des différents polluants entre eux. Il y a ainsi une double difficulté : il faut à la fois communiquer sur le risque et sur l'incertitude.

2.3. Pour appuyer une action politique plus large visant à protéger l'environnement ou la santé publique

Les autorités peuvent diffuser spontanément auprès du public les informations qu'elles détiennent et des explications supplémentaires dans le but de le sensibiliser et d'en faire un acteur responsable de la politique de l'environnement. Si le public est mieux informé, il sera davantage enclin à modifier ses comportements, à accepter les mesures destinées à protéger son environnement, voire à participer activement à la prise de décision.

L'objectif d'une politique de communication est donc d'éduquer le public et de lui donner les moyens de disposer des aptitudes à comprendre les informations scientifiques qu'il reçoit. Une telle politique va au-delà des notions de transparence et d'information.

La communication est un travail de spécialistes ; elle cible différents publics (les enfants, les autorités locales, les étudiants en médecine, les médecins, les architectes et les urbanistes, les consommateurs) et elle doit être déclinée au travers de différents supports. Comme elle vise à éduquer le public, idéalement depuis l'enfance, elle ne peut s'inscrire que dans le long terme.

⁷ Voir le chapitre « Perceptions et sondages d'opinion »

3. Concepts de base

3.1. L'air

L'air est vital, on ne peut pas vivre plus d'une poignée de secondes sans air. Pourtant, quand on demande aux enfants, et même aux adultes, ce que c'est que l'air, on obtient de nombreuses réponses différentes et imprécises : l'air, c'est ce que nous respirons, c'est ce qui nous entoure, c'est ce qui a dans le ciel...

Chacun perçoit la notion d'air à sa manière et il est difficile de proposer une vraie définition. Avant tout, il faut dire que l'air, ce n'est pas... rien, quelque chose d'immatériel, comme le pensent souvent les enfants. A l'occasion de l'Année wallonne de la qualité de l'air en 2002, un dossier pédagogique⁸ a été distribué dans les écoles de la région. Il contient toute une série d'expériences pour montrer aux enfants que l'air existe, preuve que ce n'est pas immédiatement évident.

On peut définir l'air par sa composition⁹ : l'air « naturel » contient 78,09 % d'azote, 20,94 % d'oxygène, 0,93 % d'argon, 0,032 % de dioxyde de carbone et 0,004 % d'autres composés. On serait tenté ensuite de dire qu'un air de qualité ne contient rien d'autre que ce qui précède, mais il n'en existe pas de définition. En revanche, il existe une multitude de définitions de la pollution atmosphérique, qui, étonnamment, varient assez sensiblement les unes par rapport aux autres. Ainsi, pour le Conseil de l'Europe¹⁰, « *Il y a pollution atmosphérique lorsque la présence d'une substance étrangère ou une variation importante dans la proportion de ses composants est susceptible de provoquer un effet nocif, compte tenu des connaissances scientifiques du moment, ou de créer ou une nuisance ou une gêne* » tandis que pour la loi française¹¹, « *Constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des*

⁸ Dossier créé en 2002 par Christine Heinesch, publié et diffusé par la Région wallonne, DGRNE, Service sensibilisation et communication. On trouve également expériences et conseils pédagogiques pour les enseignants français sur le site de la Fondation Nicolas Hulot : http://www.fnh.org/francais/doc/en_ligne/air/intro.htm

⁹ KUMMER, Jacques (2001), La gestion de la qualité de l'air, Presses Universitaires de Bruxelles.

¹⁰ Déclaration de 1968

¹¹ Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), Journal officiel de la république française, 1 janvier 1997, page 11.

nuisances olfactives excessives. » et aux Etats-Unis¹² « *Air Pollution is the presence in the air of substances put there by the acts of man in concentrations sufficient to interfere with health, comfort, or safety, or with full use and enjoyment of property.* »

Les polluants eux-mêmes peuvent être répartis selon leur état physique (poussière, aérosol, gaz ou vapeur), leur nature chimique (minérale, organique ou d'origine biologique) ou leur origine (humaine ou naturelle)¹³.

Enfin, pour beaucoup d'entre nous, l'air c'est ce qu'il y a « dehors » (« aller prendre l'air »), ce qui explique sans doute que jusqu'à récemment, la pollution atmosphérique a fait l'objet de beaucoup plus d'attention que la pollution intérieure.

3.2. L'information et la communication

Edgard Morin disait en 1997 : « *Pourquoi communique-t-on ? On communique pour informer, pour s'informer, connaître, se connaître, expliquer, s'expliquer, comprendre, se comprendre* »¹⁴.

La communication est omniprésente¹⁵ et pourtant elle est difficile à définir : c'est une discipline composée d'un ensemble de sciences, de techniques, de « *théories et de modèles de références qui forment en quelque sorte le patrimoine commun des sciences de la communication* »¹⁶, auquel des chercheurs et des penseurs s'efforcent de donner une unité.

Du premier modèle de la communication, le modèle linéaire de Shannon basé une chaîne d'éléments (émetteur, récepteur, message et canal) à l'école de Palo Alto qui met l'accent sur le contexte dans lequel s'exerce la communication, il existe différentes approches de la communication qui sont le reflet de leur époque¹⁷.

D'une façon générale, il ne faut pas confondre l' « information », qui est à sens unique, et la « communication » qui suppose une certaine interactivité entre émetteur(s) et récepteur(s).

¹² Voir le site de l'université de Harvard: <http://courses.dce.harvard.edu/~environment/National-International-Environmental-Legislation-jds-2002/tsld002.htm>

¹³ KUMMER Jacques, op.cit. pages 8 à 16

¹⁴ MORIN E., « L'enjeu humain de la communication », cité dans « La communication. Etat des savoirs », Editions Sciences humaines, France, avril 1999, page 33

¹⁵ cité par DORTIER J-F, « La communication : omniprésente, mais toujours imparfaite » dans « La communication. Etat des savoirs », Editions Sciences Humaine, France 1998, page 1

¹⁶ « A la recherche des sciences de la communication » dans « La communication. Etat des savoirs », Editions Sciences Humaine, France 1998, page 11

¹⁷ MUCCHIELLI A., « Les modèles de la communication », dans « La communication. Etat des savoirs », Editions Sciences Humaine, France 1998, page 78

La communication environnementale, plus que toute autre, s'attache aux comportements et aux valeurs éthiques, humaines. Elle nécessite une approche transversale et pluridisciplinaire impliquant des acteurs venus d'horizons très différents, parfois peu habitués à se côtoyer, et qui doivent apprendre à travailler ensemble dans une relation égalitaire.

Stratégie sur le long terme et relation de proximité

J. Vigneron et L. Francisco placent l'individu au centre de la communication environnementale¹⁸ dans la mesure où elle « touche directement la relation des individus avec leur environnement », où elle « cherche à impliquer l'individu », où « elle s'appuie sur une « communication de proximité ». *« La communication environnementale favorise une approche locale de l'environnement car elle s'attache aux individus, aux changements de comportements et favorise le dialogue, le partenariat »*¹⁹. Elle « fait appel aux concepts de dialogue, de participation, d'interactivité et de partenariat »²⁰. Son objectif est le « changement durable de comportement ». C'est pourquoi *« Le temps constitue une ressource essentielle de la communication environnementale. La recherche ... d'un nouveau comportement des individus par rapport à l'environnement implique que ceux-ci aient le temps d'évoluer »*. C'est pourquoi, elle ne peut pas être qu'événementielle. L'éducation et les relations publiques de proximité sont, selon les auteurs, des actions de prédilection de la communication environnementale.

La communication de proximité est basée sur la constatation *« qu'un message est d'autant plus pertinent que la distance entre l'émetteur et le récepteur est faible »*²¹. Elle est considérée comme particulièrement efficace, selon T. Libaert, car *« le sentiment d'interaction et de réciprocité, absent des flux de communication de masse, mais présent en communication de proximité, est une condition première de l'efficacité en communication »*²².

Pour T. Libaert, les « valeurs de proximité » sont le contact et le relationnel : au plan local, « le contact prime sur le discours » et le relationnel sur l'informationnel. *« Des relations en somme et non de l'information ou de la communication »*²³.

¹⁸ VIGNERON J., FRANCISCO L., "La communication environnementale", Poche Environnement, Editions Economica, France 1996,

¹⁹ idem page 105

²⁰ idem page 26

²¹ LIBAERT T., "La communication de proximité", Editions Liaisons, Rueil-Malmaison, France, 1996

²² idem, page 35

²³ BRESSAND A., DISTLER C., "La planète relationnelle", Flammarion, 1995, page 19 ; cité par LIBAERT T., « La communication de proximité », Editions Liaisons, Rueil-Malmaison, 1996, page 149

Dans le domaine de l'information sur la qualité de l'air, diverses techniques de communication sont utilisées qui vont de la simple mise à disposition de l'information par des organisations (de plus en plus souvent via l'Internet) jusqu'à des campagnes d'information intégrées et sur le long terme qui sont basées sur des études sophistiquées, de nature sociologique, économique et « psychologique ». Ces études visent à identifier le(s) public(s) susceptible(s) d'entreprendre des actions personnelles pour améliorer la qualité de l'air, les messages, les vecteurs et les sources d'information à utiliser.

Dans les pages qui suivent, on s'attachera surtout à décrire une information le plus souvent institutionnelle dans le sens où des autorités politiques, scientifiques ou des associations tentent d'informer, de sensibiliser et d'éduquer le public sur le thème de la qualité de l'air ou de la pollution.

4. Le contexte juridique

4.1. L'importance du contexte juridique

Vers la fin des années soixante, début des années septante, on a commencé à se rendre compte, surtout en Europe et en Amérique du Nord, de la nécessité de protéger l'environnement, notamment l'air, et à définir des instruments juridiques dans ce but, d'abord des déclarations et des recommandations, puis des actes contraignants. Cette prise de conscience remonte aux années 60, 70 avec, notamment, le livre « Silent spring » de Rachel Carson²⁴ et le rapport au Club de Rome « Pour une croissance limitée »²⁵. Alexandre Kiss²⁶, le président du Conseil européen du droit de l'environnement, remarque que cette période correspond aux premières catastrophes écologiques en Europe ainsi qu'à une certaine désillusion quant à la société de consommation²⁷. A cette période apparaît l'écologie « politique ». Des candidats « écologistes » se présentent aux élections et, même si leurs résultats ne sont pas fulgurants, ils introduisent le thème de l'environnement dans les campagnes électorales²⁸.

Avant la fin des « golden sixties », il n'y avait pratiquement pas de législation européenne ou internationale sur l'environnement. Par exemple, les traités de Rome de 1958 ne prévoyaient pas explicitement l'environnement parmi les politiques européennes.

Si l'on devait choisir une date pour symboliser la transformation de l'environnement en priorité politique, on pourrait penser à l'année 1972. Cette année là, le Conseil donne mandat à la Commission de préparer le premier programme d'action pour l'environnement, qui sera adopté en 1973²⁹.

L'année précédente, à Stockholm, une déclaration de l'assemblée générale des Nations Unies affirme « *le droit fondamental de l'homme à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette*

24 CARSON Rachel, (1962), Silent Spring, Houghton Mifflin Company, Boston. C'est l'une des oeuvres principales de la biologiste américaine, considérée comme la mère de l'écologie moderne. C'est par exemple suite à ce livre, qui avait attiré l'attention de John Kennedy, que sera interdit le pesticide DDT aux Etats-Unis.

25 Ce rapport a été réalisé en 1971 par le M.I.T. «Massachusetts Institute for Technology »

26 KISS Alexander, 1996, Emergence de principes généraux du droit international et d'une politique internationale de l'environnement, « Le droit international face à l'éthique et à la politique de l'environnement », Georg Editeur, Genève.

27 Le naufrage du pétrolier Torrey Canyon a causé la première grande marée noire en Europe.

28 L'agronome René Dumont remporte 1,32 % aux élections présidentielles françaises de 1974

29 Journal officiel C 112 du 20/12/1973 pages 1 et 2

de vivre dans la dignité et le bien-être»³⁰. Depuis, de nombreux actes juridiques européens et internationaux concernent la protection de l'environnement. Au niveau européen, la protection de l'environnement est maintenant mentionnée dès les premiers articles du traité instituant la communauté européenne³¹ ainsi que dans le texte de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne³².

Aujourd'hui, il est pratiquement impossible de trouver une convention internationale importante qui ne parlerait pas du tout d'environnement. En revanche, il s'agit parfois de «droit mou» («soft law»), autrement dit de droit non contraignant. Mais le fait qu'un instrument juridique ne soit pas contraignant ne signifie pas qu'il est sans importance, et ceci pour au moins deux raisons.

Premièrement, des textes non directement contraignants, comme le sont en général les déclarations internationales, deviennent souvent des coutumes que les Etats se sentent obligés de respecter, ne serait ce que sous la pression de leur opinion publique. L'opinion de Mostafa Tolba, chef de la délégation égyptienne à la Conférence de Stockholm, puis directeur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement de 1975 à 1993, exprimée à l'occasion de la conférence de Stockholm en 1972 mentionnée ci-dessus, illustre bien ce souhait : *"L'une des principales responsabilités de cette conférence est de diffuser une déclaration internationale sur l'environnement ; un document qui n'aurait pas une force de loi mais qui, nous l'espérons, aurait une autorité morale, qui mettrait dans le cœur des hommes le désir de vivre en harmonie les uns avec les autres et avec leur environnement."*

Deuxièmement, ces déclarations de principe sont souvent à la source des actes contraignants, par exemple les règlements et les directives européens. On les retrouve mentionnées dans les exposés des motifs ou les considérants de ces actes.

4.2. Des instruments juridiques de nature et de portée différentes

Philippe Renaudière explique que « la directive est le plus original des instruments juridiques prévus par les traités »³³. C'est aussi l'outil le plus fréquemment utilisé dans le domaine de

³⁰ Déclaration de Stockholm, 16 juin 1972, ONU, Doc. A/Conf.48/14/Rev.1, 1972, principe 1

³¹ Articles 2 et 6 du Traité.

³² Article 37, Journal officiel C 364 du 18 décembre 2000, pages 1 – 22

³³ RENAUDIÈRE Philippe, (2000), Aspects juridiques de l'environnement, Presses Universitaires de Bruxelles.

l'environnement. La directive est obligatoire en ce qui concerne ses objectifs, tout en laissant une marge de manœuvre aux Etats membres pour les réaliser. Les directives doivent être transposées, dans un certain délai, dans les lois nationales des Etats membres. Si ceux-ci ne le font pas correctement et à temps, la Commission peut agir en justice.

Un cas récent dans le domaine des directives sur l'environnement en témoigne: la Commission européenne a entamé des actions en justice afin d'assurer le respect de la législation de l'Union européenne destinée à améliorer la qualité de l'air en Europe. Elle a engagé 42 procédures d'infraction à l'encontre des 15 États membres³⁴. Margot Wallström, membre de la Commission responsable de l'environnement, a déclaré: *«La Commission est déterminée à améliorer la qualité de l'air en Europe afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Si les États membres acceptent de respecter la législation environnementale, ils doivent la transposer dans leur législation nationale et adapter leurs pratiques gouvernementales en conséquence. L'absence ou l'insuffisance de mise en œuvre de la législation de l'UE sur la pollution de l'air augmente le risque, pour la population, de souffrir de problèmes de santé liés à une mauvaise qualité de l'air.»*

Voici les catégories d'actes juridiques, internationaux ou européens, contraignants ou non, qui constituent la base de l'information en matière d'environnement. Pour chacune de ces catégories, nous examinerons quelques textes importants liés à l'information sur la qualité de l'air aux niveaux international et surtout européen :

1) Les instruments qui posent des principes :

- La déclaration de Stockholm 1972
- La déclaration de Rio de Janeiro 1992
- L'agenda 21 ; Rio de Janeiro 1992
- Les programmes d'action européens dans le domaine de l'environnement (du premier en 1973 au 6ème qui couvre la période 2001-2010)

2) Les instruments qui définissent la gestion de la qualité de l'air ambiant :

- La directive 96/62/CE du conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant
- Les directives « filles » de la précédente

34 Communiqué de presse de l'Union européenne, IP/03/1069 du 22 juillet 2003.

3) Les instruments qui concernent spécifiquement le droit du public d'avoir accès à l'information :

- la directive 90/313/CEE du Conseil concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement
- La Directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil, du 28 janvier 2003, qui remplace la précédente
- La convention d'Aarhus
- La Directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement

4) Les instruments qui concernent la coopération européenne

- Le Règlement (CEE) n° 1210/90 du Conseil, du 7 mai 1990, relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement
- La Décision 97/101/CE du Conseil, du 27 janvier 1997, établissant un échange réciproque d'informations et de données provenant des réseaux et des stations individuelles mesurant la pollution de l'air ambiant dans les États membres.

4.3. Les instruments juridiques qui posent des principes

La première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement a lieu à Stockholm en 1972 sous la présidence de Maurice STRONG.³⁵ La décision de convoquer cette conférence a été influencée par les problèmes de la pollution et des pluies acides en Europe du Nord. La déclaration finale comporte 26 principes et le deuxième principe mentionne la nécessité de protéger l'air, au premier rang des ressources naturelles : *« Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin ».*

D'autres principes prévoient également la nécessité pour les états de s'échanger des informations et de former et d'informer le public.³⁶

³⁵ Maurice STRONG est né en 1929 au Canada. Il a été secrétaire général des conférences de Stockholm et de Rio de Janeiro. Il est secrétaire général adjoint des Nations Unies depuis.

³⁶ Principes 18 à 20 de la déclaration de Stockholm.

La conférence de Stockholm s'est aussi prolongée par la création de nombreux organismes nationaux de protection de l'environnement et par la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle a surtout eu un rôle d'impulsion parce que, comme le remarque Philippe Renaudière³⁷ : « *non contraignant par sa nature juridique, le texte ne l'est même pas par son contenu* ».

Il faudra attendre 20 ans pour une nouvelle grande conférence du même genre : celle de Rio de Janeiro, en 1992, mieux connue sous le nom de « Sommet de la planète Terre ». Elle a été convoquée suite au rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié sous le titre " Notre avenir à tous "³⁸. Ce rapport a introduit dans le vocabulaire courant la notion de développement durable. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro, réunie une nouvelle fois sous la présidence de Maurice STRONG, a adopté trois grands textes:

- Action 21, qui est un plan détaillé d'action mondiale dans tous les domaines du développement durable,
- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui énumère une série de principes définissant les droits et les responsabilités des Etats en la matière,
- un ensemble de principes qui devront sous-tendre la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.

On retiendra surtout le dixième principe de la Déclaration de Rio qui concerne l'information: « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.* »

On peut citer également quelques extraits de l'agenda 21 : « *Le public est encore loin d'être conscient de l'interaction de toutes les*

³⁷ RENAUDIÈRE P. op.cit. page 21

³⁸ Our Common Future ; Oxford, Oxford university press, 1987. Le rapport est connu sous le nom de rapport BRUNTLAND. L'auteur, Gro Harlem Brundtland, a été Premier ministre de Norvège et dirige maintenant l'OMS.

activités humaines et de l'environnement, et ce, en raison de l'inexactitude ou de l'insuffisance des informations. Les pays en développement, en particulier, n'ont ni la technologie ni les connaissances techniques nécessaires. Il faut sensibiliser le public aux problèmes d'environnement et de développement, le faire participer davantage à leur solution et renforcer chez chaque individu le sens des responsabilités personnelles à l'égard de l'environnement et la volonté de s'engager en faveur d'un développement durable».

L'objectif ci-après est proposé : favoriser largement la sensibilisation du public, comme faisant partie intégrante et essentielle d'un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable. Il importe de souligner le principe de la délégation des pouvoirs, des responsabilités et des ressources au niveau le plus approprié et, de préférence, au niveau local, pour ce qui est des responsabilités et du contrôle des activités de sensibilisation du public.

4.4. Les programmes d'action pour l'environnement

Le premier programme d'action pour l'environnement a été adopté en 1973, à l'initiative des chefs d'états et de gouvernement qui s'étaient réunis à Paris en 1972. Ce premier programme établissait les principes de ce qui allait devenir la politique européenne de l'environnement.

Déjà, l'information du public était envisagée, et ce thème allait être repris dans les cinq programmes suivants : *« La protection de l'environnement est l'affaire de tous dans la Communauté et il convient donc que l'opinion publique prenne conscience de son importance. Le succès d'une politique de l'environnement suppose que toutes les catégories de la population et de toutes les forces sociales de la Communauté contribuent à protéger et à améliorer l'environnement. Il implique la poursuite à tous les niveaux d'une action éducative continue et approfondie afin que chacun dans la Communauté prenne conscience du problème et assume pleinement ses responsabilités à l'égard des générations à venir. »*

Le 5ème programme d'action, tel qu'il avait été réexaminé par une décision de 1998³⁹, prévoyait la nécessité de *« favoriser les*

39 Décision n° 2179/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 1998 concernant le réexamen du programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable «Vers un développement soutenable»
Journal officiel n° L 275 du 10/10/1998 p. 0001 - 0013

changements de comportements dans la société par un engagement de tous les acteurs concernés, sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, favoriser l'accès à l'information ».

Le sixième programme-cadre⁴⁰, « Environnement 2010, notre avenir, notre choix » couvre une période de dix ans (2001 à 2010). Il met l'accent sur quatre thématiques particulières, parmi lesquelles le changement climatique, et prévoit notamment que les questions environnementales doivent être envisagées en relation avec la politique de santé, mais également avec toutes les autres politiques européennes.

L'information et la communication sont abordées en termes assez généraux. Il est notamment prévu d'accroître la sensibilisation du public à l'environnement et de contribuer à ce que le citoyen dispose d'informations facilement accessibles. L'objectif est que le public comprenne mieux les questions relatives à l'environnement et ainsi de l'encourager à participer à la recherche de solutions.

S'agissant de la qualité de l'air, le 6^{ème} programme prévoit d'améliorer la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'air, y compris en ce qui concerne les retombées de polluants, et la transmission d'informations au public, notamment par la mise en place et l'utilisation d'indicateurs. On remarque également la mention du problème de la pollution à l'intérieur des bâtiments.

Le programme CAFE⁴¹ (Clean Air For Europe) est la première stratégie thématique qui découle du 6^{ème} programme. CAFE est avant tout un programme cadre, dont l'objectif général est, selon la communication de la Commission, de « *mettre au point une politique stratégique intégrée à long terme afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets de la pollution atmosphérique. Conformément au Traité, cette politique visera un niveau élevé de protection de l'environnement, sera fondée sur le principe de précaution et tiendra compte des données scientifiques et techniques disponibles et des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action.* ». Il met plus particulièrement l'accent sur deux aspects de la pollution atmosphérique ou plus exactement sur deux catégories de polluants : l'ozone et les particules.

L'information du public est l'un des 5 grands objectifs du programme. Elle est envisagée comme suit : « *Il est nécessaire de*

⁴⁰ Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, Journal officiel n° L 242 du 10/09/2002 p. 0001 - 0015

⁴¹ Communication de la Commission - Le programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE): Vers une stratégie thématique de la qualité de l'air, COM/2001/0245 final

tenir le public informé de l'évolution des politiques et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, personne ne conteste qu'il faille rendre les politiques communautaires plus transparentes et plus proches de la population. Il est donc essentiel de diffuser régulièrement des informations précises sur les politiques communautaires pour mieux les faire accepter par le public. Ces informations doivent permettre à la population de se sentir plus concernée mais aussi d'influencer la politique mise en oeuvre en son nom. Une telle participation est particulièrement importante dans le domaine de la politique environnementale où, à la différence du domaine économique, l'individu est le facteur-clé. En ce qui concerne la protection de l'environnement, nous avons tous un rôle à jouer en changeant nos habitudes de consommation. Encore une fois, des informations régulières et précises sur l'avancement et les priorités de la politique environnementale contribueront à mieux faire comprendre et accepter ce changement. Comparée aux autres objectifs, l'information du public est une tâche relativement simple mais elle ne doit pas être négligée. L'internet, les campagnes de presse et d'autres formes de diffusion comptent parmi les outils qui doivent être utilisés. ».

Si les intentions affichées par le programme CAFE en matière d'information sont encourageantes, on ne peut que rester perplexe en lisant que l'information du public est une tâche relativement simple. Cette formulation montre peut-être que la notion d'information et de communication n'est pas encore envisagée comme une politique à part entière par les experts scientifiques et politiques qui la qualifient pourtant d'essentielle.

Il est indiqué que CAFE doit être transparent, mais si la transparence est nécessaire elle n'est pas suffisante ; il ne suffit pas de diffuser une information technique pour que les gens acceptent une politique. Il faut l'entourer d'explications et la présenter d'une manière qui relève du travail de spécialistes et qui prenne en considération les besoins, les attentes et le contexte de vie des différents publics dont on attend qu'ils modifient leurs comportements.

4.5. Les instruments qui concernent la qualité de l'air ambiant

La directive cadre de 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant⁴² et ses directives « filles » illustrent la stratégie et les méthodes de la Communauté européenne dans ce domaine. Pour la première fois, on dispose d'un ensemble de règles

⁴² Journal officiel n° L 296 du 21.11.1996, p.55

contraignantes au niveau européen, qui ne concernent que la qualité de l'air et qui font une large place à l'information du public.

Cette information est aussi bien passive (les Etats membres doivent tenir les informations à disposition du public) qu'active (ils doivent informer directement le public et certaines organisations en cas de franchissement des seuils). Le contenu de l'information, ses vecteurs et les différents publics cibles sont soigneusement détaillés par les directives.

Les objectifs sont clairement indiqués au premier article de la directive mère de 1996 : « *La directive a pour objectif général de définir les principes de base d'une stratégie commune visant à :*

- *définir et fixer des objectifs concernant la qualité de l'air ambiant dans la Communauté, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble,*
- *évaluer, sur la base de méthodes et de critères communs, la qualité de l'air ambiant dans les États membres,*
- *disposer d'informations adéquates sur la qualité de l'air ambiant et à faire en sorte que le public en soit informé, entre autres par des seuils d'alerte,*
- *maintenir la qualité de l'air ambiant, lorsqu'elle est bonne, et l'améliorer dans les autres cas. »*

La « mécanique » du système prévu par la directive mère, et qui sera déclinée par les directives filles pour quelque treize polluants, peut se résumer comme suit :

- les Etats déterminent les différentes autorités locales qui seront chargées de la mise en œuvre de la nouvelle politique,
- sur proposition de la Commission, le Conseil détermine, pour chaque polluant, les valeurs limites (ou valeurs cibles pour l'ozone) et les seuils d'alerte (et seuil d'information pour l'ozone). Ces notions sont définies par les directives : la valeur limite est un niveau fixé sur la base de connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint ; le « seuil d'alerte » est un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine et à partir duquel les États membres prennent immédiatement des mesures conformément à la directive,

- la qualité de l'air ambiant est évaluée dans chaque Etat membre, selon les modalités prévues par les directives,
- en cas de franchissement des seuils, les Etats membres doivent prendre des mesures pour revenir sous les valeurs limites en cas de dépassement de celles-ci et pour informer immédiatement la population, au moyen par exemple de la radio, de la télévision et de la presse, en cas de dépassement du seuil d'alerte ; chacune des directives filles indiquera que l'information doit être « claire, compréhensible et accessible »,
- la Commission doit être tenue informée des programmes mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, et la population doit avoir le droit d'accès à ces informations.

La directive 96/62 prévoit que ces principes devraient s'appliquer à toute une série de polluants, parmi lesquels: l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb; le benzène et le monoxyde de carbone; l'ozone; les hydrocarbures polycycliques aromatiques, le cadmium, l'arsenic, le nickel et le mercure. Ces substances doivent faire l'objet des « directives filles », ce qui permettrait d'établir des règles spéciales adaptées aux particularités des différents polluants. Jusqu'à présent, trois directives filles ont déjà été adoptées et une quatrième et dernière vient d'être proposée par la Commission.

Que prévoient ces directives filles en ce qui concerne plus particulièrement de l'information du public ?

La directive 1999/30/CE du Conseil du 22 avril 1999 relative à la fixation de valeurs limites pour **l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant** (première directive «fille»)⁴³ prévoit que les informations concernant les concentrations de polluants doivent être systématiquement communiquées au public ainsi qu'à certains organismes, notamment les organismes de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, les organismes représentant les intérêts des populations sensibles et les autres organismes de santé concernés au moyen, par exemple, des organismes de radiodiffusion, de la presse, d'écrans d'information ou de réseaux informatiques. L'information doit être constamment actualisée : les informations sur les concentrations d'anhydride sulfureux, de dioxyde d'azote et d'oxydes d'azote sont mises à jour quotidiennement, et lorsque cela est possible, toutes les heures. Les informations concernant les concentrations de plomb

⁴³ Journal officiel n° L163 du 29.6.99, p.41

dans l'air ambiant sont mises à jour tous les trois mois. Les informations communiquées au public et aux organisations doivent être claires, compréhensibles et accessibles.

La directive 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 concernant les valeurs limites pour **le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant** (deuxième directive « fille »)⁴⁴ prévoit qu'en termes d'information du public, les États membres veillent à ce que des informations actualisées sur les concentrations de benzène et de monoxyde de carbone dans l'air ambiant soient systématiquement communiquées au public ainsi qu'aux organismes appropriés, notamment les organismes de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, les organismes représentant les intérêts des populations sensibles et les autres organismes de santé concernés, au moyen, par exemple, des organismes de radiodiffusion, de la presse, d'écrans d'information ou de réseaux informatiques, du télétexte, du téléphone ou du fax. Les informations sur les concentrations de benzène dans l'air ambiant, présentées sous la forme d'une moyenne pour les douze derniers mois, sont actualisées au moins tous les trois mois et, lorsque cela est réalisable, une fois par mois. Les informations sur les concentrations de monoxyde de carbone dans l'air ambiant sont mises à jour au moins une fois par jour et, lorsque cela est réalisable, les informations sont actualisées toutes les heures. Elles fournissent également une brève évaluation en ce qui concerne les valeurs limites et des informations appropriées relatives aux effets sur la santé. Les informations communiquées au public et aux organismes doivent être claires, compréhensibles et accessibles.

La directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à **l'ozone dans l'air ambiant** (troisième directive fille)⁴⁵ présente trois particularités intéressantes :

- en plus du seuil d'alerte prévu par les autres directives, il y a également un seuil d'information, plus facilement atteint, destiné à protéger les groupes sensibles de la population,
- les valeurs limites sont remplacées par des valeurs cibles qui sont définies comme des niveaux fixés dans le but d'éviter davantage à long terme des effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, valeurs cibles à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée,

⁴⁴ Journal officiel n° L313 du 13.12.2000 p.0012 - 0021

⁴⁵ Journal officiel n° L67 du 9.3.2002 p. 14

- elle prévoit une procédure de coopération entre les autorités des Etats membres en cas de pollution transfrontière.

En ce qui concerne l'information du public, les États membres prennent les mesures appropriées pour veiller à ce que des informations actualisées sur les concentrations d'ozone dans l'air ambiant soient systématiquement accessibles au public ainsi qu'aux organismes appropriés, tels que les organismes de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, les organismes représentant les intérêts des groupes sensibles de la population et les autres organismes de santé concernés. Ces informations sont mises à jour au moins quotidiennement et, lorsque cela est nécessaire et réalisable, toutes les heures. Elles devraient également fournir une brève évaluation concernant les effets sur la santé. Les informations et rapports sont publiés par les moyens appropriés, selon les cas, par exemple par les organismes de radio et télédiffusion, la presse ou des publications, les écrans d'information ou les services sur réseau informatique, tel que l'Internet. Les informations fournies sont claires, compréhensibles et accessibles.

La Commission vient de proposer la quatrième et dernière des directives filles⁴⁶ : la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant **l'arsenic, la cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques** dans l'air ambiant. On lira ci-dessous un extrait du communiqué de presse de Mme Wallström⁴⁷, membre de la Commission chargée de l'environnement : *« Cette directive constitue l'ultime étape de la refonte complète de notre législation relative à la qualité de l'air, entamée en 1996 par l'adoption de la directive cadre sur la qualité de l'air ». « Elle contribuera concrètement à la protection de la santé humaine en obligeant les autorités de toute l'Europe à infléchir la pollution. Il ne s'agit de rien de moins que du cancer et d'autres atteintes graves à la santé. Par ailleurs, chaque Européen peut également jouer, à titre individuel, un rôle important pour améliorer la qualité de l'air en s'assurant, par exemple, des bonnes performances de combustion de son chauffage au charbon ou de son poêle au bois. »*

4.6. Les instruments juridiques qui concernent le droit d'accès à l'information

La directive 90/313/EC du Conseil du 7 juin 1990 sur la liberté d'accès à l'information sur l'environnement⁴⁸ propose une définition

⁴⁶ COM(2003) 423 final

⁴⁷ Communiqué de presse de l'Union européenne, IP 03/1020 du 16 juillet 2003

⁴⁸ Journal officiel n° L 158 du 23/06/1990 p. 0056 - 0058

relative à l'information environnementale : il s'agit de *« toute information disponible sous forme écrite, visuelle et sonore ou contenue dans les banques de données qui concerne l'état des eaux, de l'air, du sol, de la faune, de la flore, des terres et des espaces naturels ainsi que les activités ou les mesures affectant ou susceptibles de les affecter et les mesures destinées à les protéger, y compris les mesures administratives et les programmes de gestion de l'environnement »*.

Cette directive concerne presque uniquement l'accès du public aux informations et les possibilités qu'ont les autorités de les lui refuser. Elle contient un principe intéressant : les personnes qui souhaitent obtenir des informations ne doivent pas justifier d'un intérêt particulier. Dans ce sens, elle rompt avec le secret qui sévissait dans de nombreux Etats membres. Elle est inspirée de la loi américaine de 1966 sur la liberté d'information. La proposition de la Commission a été rédigée peu après l'accident de la centrale de Tchernobyl, qui avait donné lieu à quelques cafouillages dans la manière d'informer le public, sans parler du manque de coopération entre les différentes administrations nationales.

L'information « active » est mentionnée à l'article 7, qui prévoit que *« les États membres prennent les mesures nécessaires pour fournir au public des informations générales sur l'état de l'environnement au moyen, par exemple, de la publication périodique de rapports descriptifs. »*. Cette disposition un peu vague est expliquée par un considérant laconique qui énonce que *« dans le cadre d'une stratégie globale de diffusion de l'information en matière d'environnement, il convient de communiquer de façon active au public des informations générales sur l'état de l'environnement »*.

Cette directive fut suivie d'un rapport de la Commission européenne sur l'expérience acquise dans l'application de la directive concernant la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement. Le rapport propose une série d'améliorations sur la base, d'une part, de la mise en œuvre dans les Etats membres et, d'autre part, des négociations de la Convention d'Aarhus⁴⁹.

Parmi les recommandations figurent :

- la mention dans la directive que « l'accès à l'information environnementale est un droit »,

⁴⁹ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement – dite convention d'Aarhus – élaborée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

- l'information relative à l'environnement devrait indiquer « clairement » qu'elle comprend l'information relative à la santé, aux rayonnements et à l'énergie nucléaire, l'information sur les activités et propositions susceptibles d'influencer l'environnement, c'est-à-dire également l'information financière et économique,
- l'information peut être demandée sans que la demande soit motivée ; auparavant, le demandeur n'était pas obligé de « faire valoir » un intérêt,
- le renforcement de l'article 7 « *de manière à répondre à l'intérêt du public pour l'information en matière d'environnement, et aussi afin de le mettre à jour par rapport à l'évolution des technologies de l'information* ».

Dans le résumé des rapports par Etats membres⁵⁰, il est intéressant de s'attacher aux comptes-rendus relatifs à la mise en œuvre de l'article 7 par chaque pays : la politique active d'information consiste le plus souvent en rapports périodiques sur l'état de l'environnement, en lettres d'information, en site Internet et base de données, en journées d'information, services ou « boutiques » d'information, en actions d'éducation en Finlande et en l'obligation de publier les émissions des entreprises en Autriche.

La Convention d'Aarhus de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, dite Convention d'Aarhus, est une initiative de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Elle vise à garantir les droits d'accès à l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement, au nom du droit à vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être. La convention reprend en les précisant et en les améliorant un certain nombre d'éléments contenus dans la directive de 1990 sur la liberté d'accès à l'information environnementale :

- elle stipule que « l'accès à l'information environnementale est un droit »,
- elle spécifie que les autorités doivent aider le public à avoir accès à l'information et encourage les Parties à favoriser l'éducation écologique du public afin qu'il sache « comment procéder pour

⁵⁰ Idem Annexe B : Résumé des rapports des Etats membres sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la directive 90/313/CEE

avoir accès à l'information, participer au processus décisionnel et saisir la justice en matière d'environnement »,

- elle précise que le public n'a pas à faire valoir un intérêt particulier pour demander l'information,
- les autorités doivent mettre à la disposition du public des informations « de façon transparente » et les rendre « réellement accessibles » ; elles doivent prendre des dispositions pratiques telles que l'établissement de registres ou fichiers accessibles au public, la désignation de points de contacts, la mise à disposition progressive, dans des bases de données électroniques auxquelles le public peut avoir facilement accès par le biais des réseaux de télécommunications publics, de rapports sur l'état de l'environnement, des textes de lois, des politiques, plans et programmes ; un rapport national sur l'état de l'environnement doit d'ailleurs être publié et diffusé à intervalles réguliers,
- les exploitants dont les activités ont un impact sur l'environnement doivent être encouragés à informer périodiquement le public,
- enfin, un « système cohérent de portée nationale consistant à inventorier et enregistrer les données relatives à la pollution dans une base de données structurée et accessible au public » est préconisé.

Cette convention est primordiale parce qu'elle reflète l'évolution du droit à l'accès à l'information d'une forme « passive » à une forme « active ». La Convention d'Aarhus fait place d'une manière plus large que la directive européenne à l'information active.

Elle prévoit plus particulièrement:

- que les données environnementales doivent être tenues à jour,
- l'obligation de fournir aux autorités publiques l'information environnementale, notamment celle relative aux émissions par exemple,
- l'obligation de diffuser l'information requise en cas d'urgence,
- la qualité et l'accessibilité des données détenues.

La Convention d'Aarhus a entraîné la révision de la directive 90/313 relative à la liberté d'accès à l'information en environnement.

L'exposé des motifs de la Directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil, du 28 janvier 2003, concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil nous apprend que l'un des objectifs de la révision de la directive 90/313/CEE est de l'adapter à l'évolution des technologies de l'information, en une sorte de directive "de deuxième génération" reflétant les changements intervenus dans les modalités de création, de collecte, de stockage et de transmission de l'information.

La directive tient compte de l'évolution des technologies de l'information, et notamment de l'utilisation croissante des supports électroniques pour le stockage et la diffusion de l'information : elle vise à adapter à la "révolution électronique" la législation communautaire dans le domaine de l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Ainsi, elle fait obligation aux autorités publiques de consacrer des efforts raisonnables à la mise à disposition de l'information en matière d'environnement, notamment les informations appartenant aux catégories énumérées dans la proposition, sous des formes ou dans des formats facilement reproductibles et accessibles par les réseaux de télécommunication informatique tels qu'Internet. Les modalités de mise à disposition et de diffusion, telles que la création de sites Web, sont laissées au choix des États membres, conformément au principe de subsidiarité.

Si les autorités publiques ont davantage recours aux nouveaux moyens de télécommunication, tels qu'Internet, et rendent l'information en matière d'environnement accessible par ces moyens, on devrait observer une diminution des demandes directement adressées à ces autorités, le public étant alors à même d'accéder directement à l'information qu'il recherche. La directive prévoit aussi que les autorités publiques doivent diffuser, immédiatement, toute information qu'elles détiennent et qui pourraient permettre à la population susceptible d'être directement affectée par une menace imminente pour la santé humaine ou l'environnement de prendre des mesures destinées à prévenir ou atténuer les conséquences possibles associées à cette menace. La directive fait également obligation aux États membres de veiller, dans la mesure du possible, à ce que toutes les données mises à disposition, diffusées ou publiées en application de l'article 7 soient claires et compréhensibles.

4.7. Les instruments qui concernent la coopération

Le principal texte qui concerne l'échange de données et d'informations en matière de polluants au sein de l'UE est le Règlement (CEE) n° 1210/90 du Conseil, du 7 mai 1990⁵¹, relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

Il vise la création de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et aussi la mise en œuvre d'un réseau européen d'information et d'observation qui deviendra EIONET (*European Environment and Observation Network*). L'AEE constitue un centre d'échanges d'informations sur l'environnement et « traduit les données environnementales dans les Etats membres en informations globales efficaces au niveau européen ». Elle doit permettre la mise en place d'un système transparent d'informations sur l'environnement. Elle publie différents « produits » d'information, « centrés sur les besoins des utilisateurs », des rapports thématiques destinés à un public « technicien » (fonctionnaires, universitaires, décideurs), des documents destinés au grand public, sans oublier son site web.

L'objectif est de fournir à la Commission européenne et aux Etats membres des informations objectives, fiables et comparables, notamment pour assurer une « bonne information » au public, mais aussi et surtout aux administrations (européenne, nationales, régionales), aux décideurs et aux « techniciens » (fonctionnaires, universitaires, etc.).

L'AEE fonctionne sur base d'une organisation en réseau : elle est le centre d'un réseau européen constitué de réseaux nationaux eux-mêmes coordonnés par un « point focal national ». EIONET échange les données par Internet et travaille notamment sur les émissions atmosphériques et la qualité de l'air. Les « points focaux nationaux » (ministères ou agences nationales de l'environnement) diffusent les informations de façon quotidienne.

⁵¹ Journal officiel L 120 du 11 mai 1990

5. Exemples de présentation sur l'Internet des informations sur la concentration de certains polluants dans l'air ambiant

5.1. CELINE : *Informing you on ambient air quality in Belgium*

En Belgique, le « point focal » de l'AEE est CELINE, la Cellule Interrégionale de l'Environnement, qui assure la coordination de la récolte des données et mesures de la pollution⁵². Elle réunit le Vlaamse Milieumaatschappij, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, un Ministère de la Région wallonne (Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement) et l'Institut Scientifique de Service Public.

Le fonctionnement de cette cellule est régi par 3 accords de coopération entre les Régions bruxelloise, flamande et wallonne: l'accord de coopération de 1994 en matière de surveillance des émissions atmosphériques et de structuration des données ; un deuxième accord qui modifie le premier, et un troisième accord, de 1995 également, relatif à la coopération entre l'Etat belge, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la structuration des données environnementales destinées à l'Agence européenne de l'Environnement⁵³.

CELINE est chargée de missions opérationnelles en matière d'air :

- la gestion et le traitement des données relatives à la pollution issues des réseaux de mesures, notamment la collecte des informations à fournir à l'Agence européenne de l'Environnement,
- le suivi des épisodes de pollution et alerte des administrations régionales compétentes,
- des missions de recherche scientifiques (gestion scientifique du réseau, modélisation et analyse, échantillonnage, coordination de campagnes de mesures)⁵⁴.

La cellule CELINE a donc pour objectif de rassembler les données collectées par les réseaux de mesure et de fournir des données synthétisées à ses principaux « clients », à savoir les institutions

⁵² réseaux téléométriques de surveillance de la qualité de l'air en Belgique ; selon le rapport annuel 2000 de CELINE, il y avait, en 2000 - 2001, 68 stations de mesures, dont 9 en région bruxelloise, 38 en région flamande et 21 en région wallonne

⁵³ site Internet de IRCEL-CELINE , http://www.irceline.be/~celinair/french/homefr_java.html, consulté le 26 août 2003

⁵⁴ article 7 de l'accord de coopération du 18 mai 1994, Moniteur belge du 24/06/1994, page 17211

européennes (l'AEE, la Commission européenne), fédérale, régionale.

Elle a également un rôle d'alerte : par exemple, lorsque les concentrations en ozone dépassent le seuil d'information de 180 µgr/m³, la cellule diffuse un bulletin de la qualité de l'air à des administrations (santé, environnement) et aux médias (Agence Belga, notamment) détaillant la situation (nombre de stations où les concentrations ont été dépassées, durée de dépassement), les prévisions, les précautions à prendre (selon la formule consacrée, les personnes sensibles doivent éviter les efforts physiques en plein air entre 12 et 20 heures, etc.). CELINE met une série de données sur la qualité de l'air à disposition du grand public, sur son site Internet⁵⁵, s'alignant ainsi sur les prescriptions de la convention d'Arrhus sur la liberté d'accès à l'information.

Sous le slogan « Informing you on ambient air quality in Belgium », le site web de CELINE diffuse des informations sur la qualité de l'air à partir de la mesure de polluants (O₃, NO₂, CO, SO₂, PM10, PM 2,5 et C6H6) effectuées par les réseaux télémétriques des trois Régions belges. A partir de ces mesures, il propose un bulletin de la qualité de l'air actualisé toutes les heures⁵⁶, des prévisions de concentrations en ozone pour les 2 jours suivants, un historique des concentrations, des cartes illustrant la qualité de l'air (avec un système de couleurs du bleu au brun), un rapport du « top 10 »⁵⁷, quelques textes législatifs et des explications sur les polluants. Il comporte également une page d'informations sur l'ozone présentées sous la forme de réponses (FAQ⁵⁸) didactiques à des questions « simples » formulées par le public : « Qu'est-ce que l'ozone ? », « Quels sont les impacts sur la santé des concentrations d'ozone élevées ? », « Pourquoi les concentrations d'ozone sont-elles plus élevées dans les campagnes que dans les villes ? », etc.

Aucune enquête de fréquentation du site n'a été faite jusqu'à présent, mais les responsables de CELINE⁵⁹ évaluent la fréquentation quotidienne du site à 250 personnes, avec des pointes de près de 5 000 visites lors d'épisodes de « pics d'ozone » comme en août 2003. Un « guest book » rassemble les commentaires laissés par les visiteurs du site⁶⁰. Il témoigne de l'intérêt vif du public pour les questions de qualité de l'air, de leur enthousiasme

⁵⁵ http://www.irceline.be/~celinair/french/homefr_java.html

⁵⁶ entre 05.00 et 23.00

⁵⁷ les 10 concentrations les plus élevées des principaux polluants obtenues à partir des réseaux télémétriques de la qualité de l'air des 3 régions ; en fait, il s'agit de stations de mesure référencées par leur numéro

⁵⁸ Frequently asked questions ; questions fréquemment posées

⁵⁹ Trois personnes ont été rencontrées le 25 août 2003

⁶⁰ http://www.irceline.be/~celinair/french/homefr_java.html

lorsque des explications leur sont données, de leur reconnaissance pour l'utilité des informations proposées, et plus généralement, de leurs questions, voire de leurs questionnements, de leur expérience personnelle de la pollution et de propositions d'améliorations.

5.2. A Bruxelles, le pollumètre

Proposé par l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) sur son site, en page d'accueil⁶¹, le pollumètre qui informe sur la qualité de l'air à Bruxelles, se présente sous la forme d'une échelle d'évaluation de « exécration » à « excellente », à 2 indices, un indice global de qualité de l'air et un indice trafic qui indique la qualité de l'air des zones de grande circulation.

Le pollumètre indique la qualité de l'air actuelle, sans prévisions.

« L'indice global est calculé en rassemblant les données mesurées par 10 stations pour l'ozone (O₃), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension (PM₁₀). L'indice trafic caractérise la pollution des zones proches du trafic routier. Il reprend les données des stations situées à proximité de grands axes routiers pour les oxydes d'azote (NO₂), et le monoxyde de carbone (CO). »⁶²

Des informations générales, techniques et politiques coexistent sur le site du pollumètre : présentation des sources et effets de pollutions, le « Plan Air et Climat » de la Région de Bruxelles-Capitale, présentation des mesures locales dans les 10 stations de mesure⁶³, les seuils des différents polluants, etc.

Le pollumètre se trouvant sur la page d'accueil de l'IBGE, il n'est actuellement pas possible de mesurer le nombre de consultations propres au pollumètre.

5.3. Buld'Air, le bulletin français de la qualité de l'air

En France, la loi Lepage (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie)⁶⁴ prévoit différentes méthodes d'information du public. Le droit à l'information sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et l'environnement est reconnu à chacun sur l'ensemble du territoire. L'Etat est le garant de l'exercice de ce droit, de la fiabilité de l'information et de sa diffusion.

Les résultats d'études épidémiologiques liées à la pollution atmosphérique, les résultats d'études sur l'environnement liées à la

⁶¹ L'adresse du site de l'IBGE est : <http://www.ibgebim.be/francais/>

⁶² extrait du site Internet de l'IBGE, <http://www.ibgebim.be/francais/content/content.asp?ref=529>

⁶³ évolution de la concentration dans les 24 dernières heures

⁶⁴ Journal officiel de la république française, 1 janvier 1997, page 11

pollution atmosphérique ainsi que les informations et prévisions relatives à la surveillance de la qualité de l'air, aux émissions dans l'atmosphère et aux consommations d'énergie font l'objet d'une publication périodique. L'Etat publie chaque année un inventaire des émissions des substances polluantes et un inventaire des consommations d'énergie. Il publie également un rapport sur la qualité de l'air, son évolution possible et ses effets sur la santé et l'environnement. Lorsque les objectifs de qualité de l'air ne sont pas atteints ou lorsque les seuils d'alerte et valeurs limites sont dépassés ou risquent de l'être, le public en est immédiatement informé par l'autorité administrative compétente.

Buld'Air, le bulletin quotidien de la qualité de l'air, est mis à disposition du public sur le site de l'ADEME, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie⁶⁵. Ce site présente la carte et les chiffres du jour, c'est-à-dire l'état de la qualité de l'air dans les villes de plus de 100 000 habitants⁶⁶ et des prévisions pour le lendemain. Il est actualisé tous les jours à 17 heures par l'ADEME, qui assure la synthèse nationale des données, afin que soient diffusés à la presse le soir l'état de l'air du jour même et des prévisions pour le lendemain.

L'ADEME coordonne les mesures prises par les 40 AASQA⁶⁷, les Associations de surveillance de la qualité de l'air agréées par le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable), constituées en « dispositif ATMO ». Chaque jour, les AASQA mesurent les polluants réglementés, calculent les indices ATMO et « *Elles informent les citoyens par l'intermédiaire de serveurs minitel, de sites Internet, de bulletins périodiques, publiés notamment dans la presse écrite.* »⁶⁸. Ces polluants sont le NO₂, le SO₂, les PM₁₀ et l'O₃.

L'indice utilisé pour contrôler la qualité de l'air et informer le public est donc appelé « indice ATMO ». Il est défini comme « l'indicateur journalier de qualité de l'air ». Le site *Buld'Air* de l'ADEME mentionne que « *Cet indice a été créé pour synthétiser les données mesurées dans les agglomérations. Il permet d'informer les citoyens de façon simple et quotidienne.* »⁶⁹. L'indice comprend 10 sous-indices, de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise qualité de l'air) et c'est le plus élevé des 4 sous-indices ATMO (SO₂, O₃, NO₂ et PM₁₀) qui est considéré pour l'agglomération comme l'indice ATMO de la journée.

⁶⁵ L'adresse du site de *Buld'Air* est : <http://194.250.150.138/buldair/index.htm>

⁶⁶ 56 agglomérations de plus de 100 000 habitants participent au bulletin de la qualité de l'air

⁶⁷ AASQA – Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

⁶⁸ Extrait du site Internet de l'ADEME, « ATMO : l'indice de qualité de l'air d'une agglomération »,

<http://194.250.150.138/buldair/index.htm>

⁶⁹ idem

La carte des mesures est simple et agréable à utiliser. Un système de « bulle » permet de garder une présentation aérée tout en indiquant au lecteur les données plus précises, voire scientifiques.

En plus du bulletin de la qualité de l'air figurent des informations légales sur les seuils d'alerte, la procédure d'urgence et les polluants visés. Des tableaux simples et structurés décrivent les types de polluants, leur origine, leurs effets sur la santé. Des animations colorées illustrent les descriptions de phénomènes physiques tels que l'inversion thermique, la formation photochimique d'ozone, l'effet de Foehn, etc. A noter que chaque page d'explication renvoie à un contact identifié du département air de l'ADEME, avec un nom, un numéro de téléphone et une adresse email.

Une rubrique « 50 questions réponses » rassemble des questions générales et diverses sur la qualité de l'air, et des réponses simples, imagées, voire humoristiques sont fournies. Groupées par thématiques (pollution urbaine, pollution intérieure, santé, prévention, le pourquoi du comment), elles renvoient à une série de textes qui sont agréables à lire.

Exemple choisi dans la thématique « le pourquoi du comment » :

- question : « *Quelle est la définition de l'air pur ?* »

- réponse :

« L'air pur n'existe pas vraiment, car même la nature émet certains polluants (par exemple : dioxyde de soufre issu des volcans). On peut cependant qualifier d'air pur, un air qui n'est pas altéré par les activités humaines. L'air est un savant mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules diverses. Tout d'abord, il y a l'air sec qui ne contient que des gaz et pas de vapeur d'eau : 78 % d'azote et 21 % d'oxygène. On y trouve aussi un peu d'argon, du CO₂, des traces d'hélium et de méthane. En se chargeant de vapeur d'eau, l'air sec devient tout naturellement de l'air humide ! Il transporte également en suspension des poussières naturelles : des grains de sable, des grains de sel, des cendres volcaniques, du pollen, des spores, des bactéries et des microorganismes. Mais quand il se charge d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre, d'ozone ou de particules, l'air pur devient un air pollué... Et quand on sait que chaque individu respire environ 15 000 litres d'air par jour, on comprend qu'il vaut mieux qu'il soit de bonne qualité.

C'est encore en altitude qu'on respire, encore et toujours, l'air le plus pur. Alors n'oubliez pas les vacances à la montagne pour décrasser vos poumons... Même si en été, l'ozone y élit parfois domicile... »

Autre exemple choisi dans la thématique « santé ».

- « *Quels sont les effets du benzène sur ma santé ?* »

- Réponse :

« Le benzène est un polluant que l'on surveille de plus en plus. C'est un composé aromatique volatil et cancérigène. On le trouve entre autres dans l'essence et on le respire principalement au moment du plein d'essence, les vapeurs d'essence étant riches en benzène. Il faut donc éviter de les respirer.

Les pompistes peuvent et doivent mettre en place des « jupes » sur les pistolets des pompes à essence. Grâce à cela, les vapeurs d'essence se dispersent moins. Lors de votre plein d'essence, privilégiez les stations-service qui possèdent des pistolets de pompes équipés de "jupes". Enfin, il vaut mieux éviter de respirer des vapeurs d'essence et de stocker inutilement des jerricans, c'est dangereux et nocif pour la santé. »

Chaque AASQA dispose de son site Internet propre qui diffuse l'état de la qualité de l'air dans la zone concernée⁷⁰ avec sa propre présentation, son identité visuelle, ses informations générales sur les polluants. Certains, comme Air C.O.M. (Basse-Normandie), propose des informations sur les pollens : dans une rubrique « surveillance aérobiologique, un outil d'accompagnement pour le diagnostic des allergies respiratoires », un bulletin allergo-pollinique de la semaine, des informations générales sur les pollens et sur les réseaux de mesure. AirParif propose également un bulletin des pollens mais moins élaboré. Par contre, il fournit plus d'informations générales. Cette approche présente l'intérêt d'une information de proximité, non seulement en termes de mesures, mais également d'informations qui sont adaptées au contexte, aux préoccupations et aux événements de la région concernée.

⁷⁰ La liste des sites des ASSQA est disponible sur le site : <http://194.250.150.138/bulldair/index.htm>

6. Perceptions et sondages d'opinion

6.1. La pollution atmosphérique vue par une Belgique encore unitaire

De janvier à avril 1973, soit quelques mois après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm (juin 1972), une enquête d'opinion sur la pollution atmosphérique a été réalisée en Belgique. 49 questions avaient été adressées à 3 échantillons de populations différenciées selon leur lieu d'habitation (régions rurales polluées, régions rurales non polluées et agglomérations).

Les conclusions de cette étude sur l'attitude de la population belge face au problème de la pollution de l'air soulignent l'importance de la qualité de l'air pour les Belges : « ...près de neuf dixièmes de la population estiment le problème très important ou important... »⁷¹. « La pollution est (avec la sécurité sur les routes, le troisième âge et la lutte contre le cancer) l'un des quatre problèmes sociaux qui viennent au premier rang des préoccupations »⁷². On note encore⁷³ que « Si la pollution est considérée comme un problème aussi important c'est qu'elle est ressentie comme un danger pour la santé... ».

Les auteurs de l'étude recommandent de développer une information de qualité, objective et précise sur la pollution atmosphérique, afin d'éviter des « réactions émotionnelles »⁷⁴ et des « prises de position à caractère affectif (ou politique) »⁷⁵ notamment sur les sources de pollution.

En 1973, la Belgique ne dispose pas encore d'un réseau de mesures complet et le rapport en appelle à un système permettant d'évaluer la contribution des différentes sources de pollution en vue d'identifier les responsabilités de chaque secteur (industrie, chauffage domestique et trafic automobile en particulier).

En effet, le rapport souligne que l'industrie est montrée du doigt comme étant le principal pollueur par une population qui « ne se rend pas compte que ... c'est le particulier lui-même qui est le pollueur... » et qui a « la conviction que le pollueur c'est l'autre ». Il rappelle que c'est « l'ensemble des citoyens qui supportera la charge de la pollution, soit comme contribuable..., soit comme

⁷¹ CNEPAC, Centre National d'Etude de la Pollution atmosphérique par combustion, Travaux 5, H. Vander Eycken, J.J. Bourdon (1973), *La Pollution Atmosphérique vue par la Population Belge*, Bruxelles, page 141

⁷² Idem

⁷³ Idem, page 142

⁷⁴ Idem page 143

⁷⁵ Idem page 145

consommateur ». Et le rapport conclut à l'importance de l'information pour préparer le citoyen à contribuer à la charge financière liée à la protection de l'air : « *Une population mieux informée est plus disposée à supporter la charge financière qu'implique un air pur* »⁷⁶.

6.2. Trente ans plus tard, à Bruxelles

Près de 30 ans plus tard, durant les mois de juillet et août 2002, une enquête sur la qualité de l'air⁷⁷ est réalisée pour l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) auprès des habitants des 19 communes de Bruxelles-Capitale et des « navetteurs bruxellois ».

Elle met en évidence que l'effet de la pollution sur la santé est toujours le principal intérêt des personnes interrogées (76 %) pour la qualité de l'air⁷⁸ en général auquel s'ajoute l'intérêt pour la qualité de l'air dans l'habitation (68,8 %). Suivent les changements climatiques à l'échelle planétaire (56,7 %) et le « trou » dans la couche d'ozone (53,9 %). La cause de cette pollution de l'air est, à Bruxelles, selon les sondés, la circulation routière (80 %), tandis qu'au niveau planétaire, c'est l'industrie.

Les personnes ont également été questionnées sur l'information en matière de qualité de l'air: 14 % seulement ont le « sentiment d'être bien informées »⁷⁹, sentiment qui varie avec le degré d'instruction, le statut socioprofessionnel et l'âge. Pourtant, seulement 26 % des personnes sondées déclarent rechercher des informations sur la qualité de l'air⁸⁰. Leurs sources d'information⁸¹ sont les journaux, la télévision, la radio et, dans une moindre mesure, l'Internet. Le type d'informations souhaitées a essentiellement (90 %) trait à l'influence de la pollution de l'air sur la santé et à l'influence du trafic routier sur la qualité de l'air.

6.3. La perception des Européens au fil des sondages

La Commission européenne commande régulièrement des enquêtes d'opinion à l'échelle européenne. Certaines de ces études ont

⁷⁶ Idem page 147

⁷⁷ Enquête auprès des habitants et des navetteurs sur la qualité de l'air en Région bruxelloise, Rapport, SONECOM, Septembre 2002, document fourni par l'IBGE

⁷⁸ La question était : « Dans quelle mesure êtes-vous personnellement intéressé par les problématiques suivantes :... »

⁷⁹ « Estimez-vous être suffisamment informé sur la qualité de l'air en région bruxelloise ? »

⁸⁰ « Vous arrive-t-il de rechercher de l'information sur la qualité de l'air à Bruxelles ? »

⁸¹ « Où trouvez-vous les informations qui vous intéressent en matière de qualité de l'air en Région bruxelloise ? »

concerné l'environnement et la qualité de l'air s'y trouve mentionnée.

L'Eurobaromètre de 1999

Ainsi, dans l'Eurobaromètre consacré à l'environnement et réalisé en 1999⁸², la pollution de l'air figure en tête des inquiétudes des Européens et, comme souvent lorsqu'il s'agit d'environnement, ce sont les femmes qui se disent les plus inquiètes et les mieux prédisposées à adopter des comportements « propres ». Ce sont les plus « instruits » qui sont les plus enclins à être attentifs à leur milieu. La qualité de l'air est également considérée comme l'élément susceptible de pouvoir représenter un danger pour leur santé, juste après les produits chimiques. En termes d'information, on retrouve dans cet Eurobaromètre sur l'environnement de 1999 les tendances habituelles, à savoir une satisfaction mitigée quant au sentiment d'être informé, une préférence pour les mass media comme source d'information, une certaine « paresse » à rechercher des informations.

Flash Eurobaromètre 2002

Dans le Flash Eurobaromètre d'avril 2002 consacré à la « Perception du développement durable et préoccupations environnementales des Européens »⁸³, les questions d'environnement et de santé, dont la pollution, sont considérées comme les plus inquiétantes (89 %). Là aussi, les femmes sont plus préoccupées que les hommes. Pourtant, 70 % des personnes sondées déclarent ne pas se plaindre de la pollution de l'air sur leur « lieu de vie ».

Eurobaromètre 2002

La pollution dans les villes est l'image, la perception, associée en premier lieu à l'environnement⁸⁴, selon les résultats de l'Eurobaromètre de décembre 2002 sur « Les attitudes des Européens à l'égard de l'environnement »⁸⁵, la pollution de l'air arrivant en 3^{ème} position des sujets d'inquiétude, après le nucléaire et les activités industrielles.

⁸² Commission européenne, « Environnement ? Ce que les Européens en pensent. », Eurobaromètre 51.1, 1999

⁸³ Commission européenne, Flash Eurobaromètre 123, « Perception du développement durable et préoccupations environnementales des Européens », sondage réalisé par Eos Gallup Europe du 06/04/2002 au 15/04/2002

⁸⁴ « Quand on parle de l'environnement, à quoi pensez-vous en premier lieu ? »

⁸⁵ Commission européenne, Eurobaromètre 58.0, « Les attitudes des Européens à l'égard de l'environnement », document rédigé par EORG (European Opinion Research Group)

Les Européens sondés s'estiment plutôt bien informés sur la pollution de l'air (53 %) qui arrive en deuxième position des préoccupations environnementales, juste après les catastrophes naturelles. Est-ce parce qu'il s'agit, comme le mentionne le rapport, d'un des « problèmes environnementaux relativement anciens et par là même devenus familiers » ? Les pays dont les habitants se déclarent les mieux informés sur la qualité de l'air sont la Finlande (79 %) et le Luxembourg (70 %) tandis que les Espagnols et les Irlandais se déclarent les moins bien informés. Les auteurs du rapport mettent ce sentiment d'être bien informé en rapport avec l'âge moyen de fin d'études. Non seulement plus inquiètes, les femmes se sentent également moins bien informées que les hommes.

Les médias comme la presse écrite, la radio et la télévision restent les sources d'information préférées avec des variantes selon le nord et le sud de l'Europe, l'âge, l'éducation, les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, le Nord de l'UE préfère les journaux et le sud la presse magazine et les films documentaires. Les jeunes préfèrent les films documentaires et l'Internet, les plus éduqués, la presse magazine à la télévision.

La moitié des européens sondés pensent que leurs actions personnelles peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'environnement, la Finlande et la Suède étant en tête (66 et 63 %) en matière de confiance dans leur capacité d'action. Les auteurs relèvent qu'il existe une « relation statistique, faible mais significative, entre le sentiment d'être informé et la confiance dans la capacité à agir » et que « les attitudes « solidaires » sont d'autant plus fréquentes que le niveau d'études est élevé ». Malgré cela, une majorité de personnes sondées perçoit mieux les problèmes environnementaux (73 %) que les solutions (7 %).

6.4. Des tendances similaires au Canada

Une étude réalisée au Canada en janvier 2002 pour Santé Canada sur le thème « Pollution de l'air, besoins d'information et de connaissances, attitudes et comportements des Canadiens »⁸⁶ montre que la pollution de l'air est citée par 28 % des personnes interrogées comme le problème environnemental le plus important. Une majorité des canadiens (53%) affirment qu'elle affecte grandement la santé et neuf personnes sur 10 estiment qu'une action individuelle peut contribuer à diminuer la pollution de l'air, en

⁸⁶ Santé Canada, « Pollution de l'air. Besoins d'information et de connaissances, attitudes et comportements des Canadiens », rapport final d'une étude réalisée par le Groupe de recherches Environics, janvier 2002, site Internet consulté le 11/09/2003
http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/qualite_air/publications/pollution_de_air/tdm.htm

réduisant l'utilisation de la voiture, en se déplacement avec les transports en commun ou en co-voiturage.

Considérant que, pour informer efficacement le public sur la qualité de l'air, il fallait examiner les habitudes du public, les auteurs de l'étude ont sondé ses préférences en matière de sources d'information, de fréquence de consultation et de perception.

45 % des personnes interrogées ont déclaré rechercher occasionnellement des informations sur les niveaux de pollution, la fréquence de consultation augmentant avec l'âge et les revenus. Les journaux, la télévision et l'Internet sont les sources mentionnées le plus souvent (35, 35 et 31 % des sondés), l'Internet étant préféré par les personnes les plus scolarisées et disposant de revenus plus élevés. Elles attendent de cette information sur l'air une disponibilité permanente, et pas seulement lorsqu'il y a des pics de pollution. Enfin, les préférences en matière d'informations sur l'air vont à l'incidence de la qualité de l'air sur la santé et aux actions possibles pour réduire la pollution.

Notons que cette étude propose des « incidences clés en termes de marketing social », c'est-à-dire des outils et des messages de communication adaptés aux besoins d'information de groupes cibles définis selon des caractéristiques démographiques.

Ainsi, les auteurs distinguent 5 groupes cibles « attitudinaux » :

- les « cyniques détachés »,
- les « préoccupés avec pouvoir »,
- les « passifs optimistes »,
- les « fatalistes paradoxaux »,
- les « angoissés aliénés ».

Certains groupes sont considérés comme difficile à aborder, par exemple celui des « cyniques détachés » qui est considéré comme le moins préoccupé par la qualité de l'air, par l'environnement en général, et qui est plutôt constitué d'hommes jeunes (16 à 29 ans) et nantis.

Le tableau ci-dessous est présenté à titre d'exemple. Il détaille 4 groupes cibles, leurs besoins en informations et messages, et les moyens et sources d'information qu'ils préfèrent.

Résumé des incidences clé en terme de marketing social		
Groupe Cible (caractéristiques démographiques clés)	Besoins d'information clés	Outils/Moyens de communications
Préoccupés avec pouvoir (35% de la population) Plus scolarisés 50K\$-70K\$ Femmes	Renforcer les messages clés: La pollution de l'air est un problème Elle a de fortes incidences sur la santé et décrire quelles sont les répercussions L'action individuelle est possible et donner des exemples	Journaux Internet Environnement Canada Partenariats entre gouvernements, groupes en santé et ONG
Passifs optimistes (8% de la population) 30 à 44 30K\$-50K\$ Hommes Collectivités de 5-100 K habitants	Doit tabler sur une vision optimiste que l'action individuelle est efficace Tracer des gestes individuels possibles Les répercussions de la pollution de l'air sur la santé humaine La pollution de l'air est un problème	Environnement Canada Santé Canada Grands médias
Fatalistes paradoxaux (27% de la population) Moins scolarisés Plus âgés Revenus moins élevés Québécois	Renverser leur attitude fataliste – les convaincre qu'ils ont le contrôle de leur vie et peuvent influencer leur propre santé L'action individuelle est possible (avec des exemples) Renforcer leur préoccupation sur la qualité de l'air et son incidence sur la santé Existence et utilité de l'IQA	Grands médias, en particulier les nouvelles télévisées Gouvernement fédéral Gouvernement provinciaux Groupes environnementaux
Angoissés et aliénés (19% de la population) 30 à 44 Hommes Anglophones Résidents de l'Ontario, en particulier Toronto	Renverser le mythe selon lequel les individus ne peuvent pas poser de gestes efficaces L'action individuelle est possible (avec des exemples) Renforcer leur préoccupations sur la qualité de l'air et son incidence sur la santé	Environnement Canada Santé Canada Grands médias en accordant relativement plus d'importance à MétéoMédia et aux nouvelles radiodiffusées

Extrait du Rapport final « Pollution de l'air. Besoins d'information et de connaissances, attitudes et comportement des Canadiens » préparé pour Santé Canada par Environics, janvier 2002

6.5. Perception de la qualité de l'air et contexte local

Un article publié dans « Global Environmental Change » par des chercheurs de l'Université de Staffordshire, K. Bickerstaff et G. Walker⁸⁷, sous le titre « Public Understandings of air pollution : the « localisation » of environmental risk », met en évidence le lien entre perception, expérience personnelle et contexte local en matière de pollution de l'air.

Après avoir rappelé que les premières enquêtes d'opinion ont été menées dès les années 60 et 70 aux Etats-Unis⁸⁸ et que les études faites différaient quant à l'importance accordée aux implications humaines de la pollution (« perceived impacts ») et aux réponses des gens (« attitudes and behaviour »), cet article décrit les perceptions d'un public britannique⁸⁹ vis-à-vis de la pollution de l'air tout en passant en revue les résultats de recherches menées en matière de perception de la qualité de l'air.

Les auteurs insistent sur l'importance du contexte physique, économique et social ainsi que de l'expérience personnelle directe des personnes interrogées dans la perception qu'elles ont de l'air. La compréhension de ces éléments est considérée comme indispensable si les comportements personnels doivent être infléchis en faveur d'un mode de vie plus durable.

L'article souligne une série d'éléments intéressants et notamment le fait que si la « reconnaissance » de la pollution de l'air a augmenté avec le temps, les individus interrogés sont néanmoins réticents à admettre qu'il peut y avoir des niveaux élevés de pollution dans leur environnement immédiat. Ils ont une vision « abstraite », sociétale de la pollution de l'air.

La perception que les individus ont de la pollution de l'air dans leur environnement est également liée à la satisfaction ou l'insatisfaction qu'ils éprouvent par rapport à leur lieu d'habitat. Les personnes interrogées qui sont satisfaites de leur cadre de vie ont tendance à être moins « conscientes » des problèmes de qualité de l'air. Les habitants de quartiers à statut socio-économiques plus « bas » ont

⁸⁷ Karen Bickerstaff et Gordon Walker (1999), Division of Geography, Staffordshire University, « Public understanding of Air Pollution : the “localisation” of environmental risk », *Global Environmental Change*, Volume 11, Issue 2, July 2001, pages 133 - 145

⁸⁸ La première étude d'opinion aurait été menée, selon les auteurs de cet article, en 1956 par le *State of California Department of Public Health* pour évaluer les dimensions sociale et psychologique de la pollution de l'air, citation dans l'article mentionné ci-dessus, chapitre 2. The air pollution perception literature

⁸⁹ Birmingham, deuxième ville du Royaume Uni

la perception d'une qualité de l'air moins bonne et aussi d'une moindre capacité à agir pour l'améliorer.

Par ailleurs, si le public admet qu'il existe un lien entre la pollution de l'air et un risque potentiel pour la santé, ce lien reste peu clair, même s'il est associé à des symptômes respiratoires, des maux de tête, de la fatigue et de l'irritabilité. Les personnes interrogées se montrent plus enclines à identifier les impacts négatifs de la pollution de l'air sur les groupes sensibles ou sur leurs enfants que sur eux-mêmes. Les auteurs semblent interpréter cette approche comme une réticence à admettre une vulnérabilité personnelle, et même comme l'expression d'une « invulnérabilité personnelle »⁹⁰.

En matière d'information sur l'air, les auteurs en appellent à la prise en compte des expériences personnelles directes, des valeurs et du contexte social et local du public pour mener des actions de communication sur l'air, soulignant que les institutions locales sont les mieux placées pour prendre en compte les diversités culturelles. Ils recommandent donc de développer des actions d'information et d'éducation du public davantage basées sur l'expérience personnelle directe des gens.

6.6. L'importance de l'expérience personnelle

Pour l'anecdote : cette recommandation de valoriser l'expérience personnelle directe du public, par rapport à ce que l'on appelle l'information « secondaire », se trouve également mentionnée dans un article sur l'utilisation des véhicules électriques publié dans la revue *Transportation Research part D : Transport and Environment* sous le titre « Clean air forever ? A longitudinal analysis of opinions about air pollution and electric vehicles »⁹¹.

Cet article décrit une étude menée dans le but d'examiner comment les gens acquièrent une opinion sur l'environnement et les véhicules électriques, comment elle se développe au fil du temps et quelles sources l'influencent. Sans entrer dans le détail ni des liens scientifiques et techniques entre qualité de l'air et véhicules électriques, ni des développements de l'article, il est intéressant de mentionner la partie de cet article relative à l'acquisition d'une opinion sur le sujet des véhicules électriques par le public⁹² selon qu'il s'agit d'une expérience directe, l'utilisation d'un tel véhicule

⁹⁰ « ...an expression of personal invulnerability ... », chapitre 6.2. The uncertainty of links between air quality and health, article cité ci-dessus

⁹¹ Gould G.J. and Golob T. F. (1997), "Clean Air forever? A longitudinal analysis of opinions about air pollution and electric vehicles", in *Transportation Research Part D: Transport and Environment*, Volume 3, Issue 3, May 1998, Pages 157 - 169

⁹² L'enquête a été menée sur un public californien en 1993 et 1995

pendant une période donnée, ou d'une information acquise, lue ou entendue dans les médias ou lors de conversations par exemple.

Dans une première partie de l'enquête basée sur un questionnaire, les personnes interrogées, qui pour la plupart n'avaient pas d'expérience directe de l'utilisation d'un véhicule électrique et de connaissance approfondie du débat scientifique sur son impact environnemental, expriment une opinion forgée par ce qu'elles ont lu ou entendu dans les médias ou lors de discussions. Plus elles en apprennent sur la technologie, plus elles peuvent « douter » des bénéfices environnementaux réels ou des conséquences liées à la source d'approvisionnement énergétique. Dans la deuxième partie de l'enquête, où des personnes ont pu utiliser des véhicules électriques, leur conviction que de tels véhicules contribuent à une meilleure qualité de l'air augmente⁹³ et elles entrevoient également un nouvel avantage à leur utilisation, un gain économique⁹⁴.

6.7. Dépasser la simple présentation de données issues des mesures de pollution

Que les préoccupations en matière d'environnement proviennent d'expériences personnelles liées à la pollution et ses effets sur la santé est également la constatation faite par les auteurs d'un article publié dans *The Science of the Total Environment* en 1999⁹⁵ sur la base des résultats d'une enquête réalisée en juillet 1996 par la Middlessex University. Ils soulignent la nécessité de mieux rencontrer les besoins des différents publics en matière d'information si l'on veut réellement modifier les comportements. Ils déplorent que les informations sur la qualité de l'air qui sont diffusées au Royaume Uni soient, selon un rapport d'évaluation⁹⁶, davantage centrées sur les aspects techniques que sur une communication efficace avec le public.

Le public n'est pas, selon les auteurs de l'article, un groupe homogène⁹⁷ et l'âge, le sexe, la classe sociale, etc. doivent être pris en compte. Ils s'en prennent de façon assez directe au type de diffusion de l'information sur la qualité de l'air telle qu'elle est faite à partir des réseaux de mesure de la pollution, arguant d'un

⁹³ Paragraphe 5. The vehicle trials : "Trail experience is associated with an increase in belief that the EVs provide air pollution benefit. By the end of the trial, users more highly rated EVs as a key to solving air pollution."

⁹⁴ Paragraphe 5. The vehicle trials : « ...An additional 31 % of the respondents said that their first reason was to have a vehicle that was cheaper to operate than gas.»

⁹⁵ R. Beaumont, R.S. Hamilton, N. Machin, J. Perks, I.D. Williams (1999), « Social awareness of air quality information », in *The Science of the Total Environment* 235, pages 319- 329

⁹⁶ Department of the Environment, Consultation Paper on the improvement of the current information system, 1997, cité par les auteurs.

⁹⁷ Idem chapitre 1. Introduction

manque de clarté, de « simplicité » et de liaison avec l'impact de la pollution sur la santé.

Les auteurs soulignent que la diffusion d'informations sur l'air doit être envisagée davantage en termes de communication et de participation que sous la forme d'une simple présentation de données⁹⁸.

Cet article, intéressant car toujours d'actualité confirme une fois encore que l'une des raisons principales du souhait d'information du public sur la qualité de l'air⁹⁹ est la santé. L'effet de la pollution sur la santé et les moyens d'éviter à la fois de la subir et d'en provoquer constituent deux des raisons qui suscitent l'intérêt des personnes interrogées pour une information sur l'air.

Les sources d'information « préférées » mentionnées dans cette étude sont les habituelles (mass media) avec une prédilection pour des informations locales, ciblées¹⁰⁰, conviviales, c'est-à-dire explicatives mais pas trop techniques, et liées à la santé et au bien-être des personnes. Les autorités locales sont considérées par les auteurs de l'article comme des relais d'information de prédilection qui doivent être formés au traitement et à la diffusion d'informations adaptées et localisées¹⁰¹. Les professionnels de la santé doivent y être associés.

La diffusion de bulletins d'information sur l'air devrait être reliée à des explications qui, tout en étant scientifiquement correctes, devraient néanmoins être présentées de façon « communicante »¹⁰².

Les auteurs de l'article terminent l'article par une phrase qui mérite d'être mise en exergue : « The technology for dissemination already exists – the framework for effective communication does not ».

6.8. Communiquer les résultats de la recherche sur l'air

Il est vrai que si tous les publics ont le droit à une information sur l'air, les professionnels sont confrontés au problème de la complexité scientifique de l'air et de la technicité des mesures. C'est

⁹⁸ Idem Chapitre 5. Conclusions and recommendations : « Perhaps the most important is the need to ensure that information is considered in terms of communication and participation rather than a simple act of presenting data ».

⁹⁹ 80 % des personnes interrogées ont exprimé le souhait d'être informé régulièrement sur la qualité de l'air et 58 % ont mentionné une préoccupation liée à la santé, idem chapitre 3. Results and discussion, 3.1. Public information needs, 3.1.1. Extent of demand for information

¹⁰⁰ ciblées vers des groupes, par exemple les personnes souffrant de troubles respiratoires

¹⁰¹ Idem Chapitre 4.1. Public information needs : « People want to know what the air quality is where they are, not at the nearest monitoring station ».

¹⁰² Idem. Chapitre 4.1. Public information needs : « Whilst it is important to be scientifically accurate, it is also important to communicate. A compromise could be found which simplifies the message sufficiently to ensure public understanding without moving too far from the scientific evidence ».

ce que relève Robert W. Bottcher dans un article publié dans *Environment International* en juin 2003¹⁰³. Il souligne l'importance de la communication entre scientifiques et « non scientifiques » impliqués dans les questions de qualité de l'air et issus de différents milieux. Il préconise le recours à divers modes d'information et l'éducation pour communiquer les résultats et implications de la recherche sur la qualité de l'air.

Dans cet article, il définit les trois principes, pour communiquer les concepts et résultats de la recherche sur l'air :

- une compréhension des concepts de base de la pollution (y compris la mesure et le contrôle),
- une définition précise du ou des problèmes,
- l'intégrité de la communication, qui est synonyme de crédibilité.

Air-quality science, policy and education

C'est l'objet d'une conférence qui s'est tenue aux Etats-Unis en février 2001 et que présentent et commentent E. O. Ginsburg et E. B. Cowling dans un article publié dans la même revue que l'article précédent, *Environment International* sous le titre « Future directions in air-quality science, policy and education »¹⁰⁴.

Les auteurs de cet article ont résumé et organisé les différentes interventions de cette conférence où il a été beaucoup question de « transition to sustainability » à laquelle les scientifiques, les analystes politiques, les éducateurs, les professionnels de la communication et les décideurs collaborent ensemble¹⁰⁵.

L'un des intervenants¹⁰⁶ s'est attardé sur le thème de la communication entre scientifiques et décideurs politiques dans un contexte d'incertitude et de complexité scientifiques. Celles-ci encourageraient la confusion et l'inaction¹⁰⁷.

¹⁰³ R. W. Bottcher (2003), Department of Biological and Agricultural Engineering, North Carolina State University, Raleigh, USA: « Information needs related to extension service and community outreach », Volume 29, Issue 2-3, June 2003, Pages 337-340

¹⁰⁴ E. O. Ginsburg and E. B. Cowling (2002), "Future directions in air-quality science, policy, and education", in *Environment International*, Volume 29, Issues 2-3, June 2003, Pages 125-135

¹⁰⁵ idem chapitre 5. Conclusions

¹⁰⁶ Norman Christensen, Duke University's Nicholas School of the Environment, Durham, NC

¹⁰⁷ E. O. Ginsburg and E. B. Cowling (2002), "Future directions in air-quality science, policy, and education", in *Environment International*, Volume 29, Issues 2-3, June 2003, Pages 125-135; chapitre 2.4. Education – Information/technology transfer: a framework for discussion

Un autre participant¹⁰⁸ a également traité ce problème de communication entre décideurs et scientifiques, notamment dû, selon lui, à la réticence des scientifiques à transmettre leur savoir.

Les auteurs de l'article soulignent qu'il est paradoxal que certains scientifiques soient réticents à discuter les résultats de leurs recherches alors que les décideurs politiques ont besoin d'informations et d'une meilleure compréhension des options possibles. Ils concluent à la nécessité de voir les décideurs politiques adopter une démarche plus pro-active en matière de compréhension des recommandations par les scientifiques. Ceux-ci doivent être plus conscients des implications politiques de leurs recherches et plus enclins à communiquer sur les choix politiques offerts aux décideurs.

Les auteurs estiment qu'il y a 4 groupes clés en matière de gestion de la qualité de l'air : les scientifiques, les analystes politiques, les décideurs et les professionnels de la communication. Ceux-ci ont, selon eux, un rôle à jouer en matière de recommandation et de prise de décision publique. Ils doivent être « amphibians in the mixed-media environment of science and public policy »¹⁰⁹.

Une collaboration étroite entre scientifiques et enseignants pour répondre aux besoins des étudiants

L'éducation est considérée par certains scientifiques comme un des meilleurs moyens de changer les comportements, vu que les enfants peuvent se montrer plus ouverts que les adultes aux idées nouvelles et aux différentes manières de voir le monde.

Mais comment traduire et diffuser le savoir scientifique relatif à l'environnement, et à la qualité de l'air en particulier, dans l'enseignement et le cursus scolaire ? Cette question est traitée dans un article fort intéressant publié par W. P. Cunningham et H.S. Stubbs dans la revue *Environment International*¹¹⁰ sous le titre « Information needs related to teaching about Air quality ».

Les auteurs, enseignants à l'Université du Minnesota et l'Université d'Etat de Caroline du Nord, s'interrogent sur le moyen d'intéresser les étudiants à la qualité de l'air dans un contexte qu'ils considèrent plus difficile aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30, puisque les jeunes s'estiment déjà formés aux questions environnementales et qu'ils

¹⁰⁸ Michael Shore, Southeast Air Quality Manager for Environmental Defense (NGO)

¹⁰⁹ E. O. Ginsburg and E. B. Cowling (2002), "Future directions in air-quality science, policy, and education", in *Environment International*, Volume 29, Issues 2-3, June 2003, Pages 125-135; chapitre 4.1. The role of four actor groups in making air-quality management

¹¹⁰ W.P. Cunningham et H.S. Stubbs (2003), « Information needs related to teaching about air quality », in *Environment International*, Volume 29, Issues 2-3, June 2003, Pages 331 - 336

sont quelque peu « désensibilisés » par les méthodes « alarmistes » utilisées par certains groupes environnementaux et par certains médias.

Les solutions, selon les auteurs, sont à rechercher dans une implication « personnelle » des scientifiques. Tout d'abord, ceux-ci devraient rendre l'information accessible en décrivant les processus et découvertes scientifiques dans un langage clair et non technique¹¹¹, notamment dans les mass media, en démythifiant la science, en brisant les barrières qui séparent les praticiens du public, en offrant aux enseignants et aux étudiants la chance de participer « en vrai » aux recherches, leur donnant ainsi le sentiment d'éprouver « comment on fait la science¹¹² ».

Les auteurs plaident en faveur d'une collaboration étroite entre enseignants et scientifiques dans la conception et la production d'outils pédagogiques afin d'adapter ceux-ci aux besoins réels des enseignants et des différentes audiences visées, et également pour impliquer les pédagogues dans la transformation des résultats de la recherche scientifique en une information abordable.

Cette collaboration se heurte toutefois à des difficultés : la science évolue, ce qui rend la diffusion d'une information actualisée difficile. L'utilisation de l'Internet pourrait pallier ce problème. Mais quel rôle l'Internet joue-t-il ? L'information qu'il comporte est-elle réellement accessible ? Un site peut-il être interactif ? Comment en faire un outil pédagogique ? Les auteurs suggèrent la création d'un site web consacré à l'information et à l'éducation à la qualité de l'air, AIR-Web¹¹³. Chaque sujet lié à l'air serait représenté par une icône (ozone, pluies acides, réchauffement climatique, etc.) avec, pour chacun, des données, contacts, liens, outils, etc.

La presse écrite est considérée une importante source d'information par le public. Par conséquent, les scientifiques pourraient tenir des sessions d'information pour les journalistes et, pourquoi pas, les « cartoonistes » ?

Last but not least, si les scientifiques doivent s'adapter aux publics auxquels ils entendent s'adresser, ils doivent aller vers eux, les rencontrer et s'enquérir de leurs besoins en information.

¹¹¹ Idem, chapitre 4. How does science work ?

¹¹² Idem « Giving both teachers and their students an opportunity to participate in real investigations – rather than canned laboratory demonstrations – is a wonderful way to give them a feeling for how we do science... »

¹¹³ W.P. Cunningham et H.S. Stubbs (2003), « Information needs related to teaching about air quality », in *Environment International*, Volume 29, Issues 2-3, June 2003, Pages 331 – 336; chapitre 6. Translating and disseminating current environmental research

Enfin, pour être efficace, une éducation à l'environnement doit également accorder de l'attention à l'émotion et aux valeurs. Les scientifiques doivent être indépendants et impartiaux, mais ils doivent néanmoins à montrer au public l'importance qu'ils accordent personnellement à la qualité de l'air et donner un visage humain à la science¹¹⁴. « *Scientists need to share their values both as a person and a working scientist* ».

Une éducation à l'environnement basée sur l'émotion et les sentiments positifs

MOTIVA¹¹⁵, le centre d'information finlandais sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable, a basé son travail d'éducation des enfants à l'efficacité énergétique (et à la protection de l'environnement en général) sur l'émotion, sur l'exaltation de sentiments positifs, sur l'apprentissage et sur le partage d'expériences dans la joie et l'amusement¹¹⁶.

Cette méthode d'éducation, intitulée « Apprendre en faisant », est le résultat d'un travail d'identification des besoins et des préoccupations des enfants qui choisissent eux-mêmes les problèmes concrets qu'ils vont observer, interpréter et comprendre ensemble.

La méthode est adaptée aux différents âges des enfants au fil du cursus scolaire. Les actions pédagogiques sont le résultat d'une coopération entre professionnels venus d'horizons différents, enseignants, ingénieurs, artistes.

La communication sur le risque

A l'occasion d'une conférence organisée en 2000 par la Commission européenne¹¹⁷ sur l'analyse des risques et son rôle dans l'Union européenne, le sociologue allemand Ortwin Renn a défini la notion de risque : « *Le risque indique la possibilité que des actions humaines ou des événements naturels mènent à des conséquences qui affectent certains aspects de ce qui a de la valeur pour l'être humain* ».

L'environnement et la santé figurent parmi ces aspects, à tel point que pour le professeur De Guise, de l'Université Laval à Québec¹¹⁸,

¹¹⁴ idem, chapitre 7. Paying attention to emotions and values

¹¹⁵ site Internet de MOTIVA : <http://www.motiva.fi/english/English>; consulté le 11/09/2003

¹¹⁶ INFO Energie-Cités numéro 19, Avril 2000, interview de Kirsti Kärkkäinen de Motiva, Finlande « Et n'oublions pas de nous amuser !... »

¹¹⁷ le texte des interventions est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/food/risk/index_fr.htm

¹¹⁸ DE GUISE, Jacques : la communication du risque, site de l'Université de Laval

la communication du risque est souvent confondue avec ce qu'on appelle quelquefois la communication environnementale. Il ajoute que la population n'évalue pas « correctement » les risques qu'elle encourt, du moins aux yeux des scientifiques. Les scientifiques ne perçoivent pas toujours les risques de la même manière que le grand public parce qu'ils ont tendance à se baser sur des données statistiques : nombre de morts prématurées, nombre de malades, coût pour la sécurité sociale. En revanche, le public a une manière naturelle et spontanée d'entrevoir les dangers.

En d'autres termes, les « experts » ont tendance à raisonner de manière quantitative, tandis que les gens « ordinaires » appréhendent les risques de manière qualitative. Toujours selon le professeur De Guise, il en résulte un fossé de compréhension qui peut mener à des confrontations au sujet des décisions à prendre pour faire face aux dangers. Ceci d'autant plus que le public ne témoigne plus d'une confiance aveugle envers les autorités politiques et scientifiques.

En matière de santé publique, les théories de la communication des risques sont notamment appliquées dans le domaine de la sécurité alimentaire¹¹⁹. Elles peuvent également être appliquées dans le domaine de la qualité de l'air puisque cette problématique présente des similitudes avec celle de la sécurité alimentaire. Il convient de déterminer quel degré de risque peut être jugé acceptable (évaluation du risque), comment le ramener à ce niveau (gestion du risque) et comment communiquer avec le public sur le sujet.

Dans le domaine de la qualité de l'air comme dans d'autres domaines qui concernent la santé, le « risque zéro » n'existe pas ; les gens doivent donc être informés le plus objectivement possible des risques qu'ils courent, des moyens de les éviter, de ce que fait l'administration pour les réduire et de ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes dans ce but.

¹¹⁹ voir par exemple Chartier J. et Gabler S. (2001), « La communication des risques et le gouvernement, Théorie et application à l'Agence canadienne des aliments », site de Agence canadienne des aliments <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/publications/riscomm/riscommf.shtml>

7. La qualité de l'air et la santé

7.1. Les effets de l'air sur la santé

Des études scientifiques et des conférences mettent en évidence les interactions entre la qualité de l'air et la santé humaine.¹²⁰ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹²¹, en particulier, rappelle que chaque année, la pollution de l'air est responsable de millions de morts prématurées et d'affections graves (troubles respiratoires, asthme, affections pulmonaires, cancers, maladies cardio-vasculaires etc.).

Les enquêtes d'opinion montrent que les gens se préoccupent de la qualité de l'air et qu'ils sont demandeurs d'information essentiellement dans la mesure où elle peut avoir des effets négatifs sur la santé¹²², même si les liens entre la pollution de l'air et la santé ne sont pas clairement connus et que les gens ne savent pas exactement quels polluants sont toxiques, ni à quelle dose, ni ce qu'ils devraient faire pour éviter d'y être exposés. Ils s'interrogent également sur les contributions respectives de progrès réalisés par la médecine, en particulier en matière de diagnostic, et de l'accroissement de la pollution. L'exemple de l'asthme des enfants est fourni par un des auteurs cités précédemment¹²³.

Il n'y a en réalité pas si longtemps que les gens se soucient de ces effets de la qualité de l'air sur leur santé. Bien sûr, il y a des craintes qui remontent à la nuit des temps : comment survivre dans un environnement hostile, comment se protéger des phénomènes naturels ; mais la prise de conscience des dangers que fait courir, à moyen ou à long terme, une exposition à de petites quantités de polluants, est récente.¹²⁴ Rappelons que pour l'OMS, la santé se définit comme « *un état de complet bien-être physique, mental et*

¹²⁰ Entres autres :

- OMS, European centre for environment and health, Health impact assessment of air pollution in the WHO european region, novembre 2001.

- CONFERENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA. Symposium sur la pollution de l'air et la santé publique, 23 et 24 mai 2002, Montréal.

- ERPURS 1987-2000, analyse des relations à court terme entre pollution atmosphérique et santé, étude réalisée à l'ORS d'Ile-de-France, sous la direction de Ruth FERRY.

¹²¹ OMS Information (2000), aide-mémoire n°187 pollution de l'air

¹²² Voir chapitre 6 « Perceptions et sondages d'opinion ».

¹²³ Karen Bickerstaff et Gordon Walker (1999), Division of Geography, Staffordshire University, « Public understanding of Air Pollution : the "localisation" of environmental risk », *Global Environmental Change*, Volume 11, Issue 2, July 2001, pages 133 - 145

¹²⁴ KUMMER Jacques, « Entre certitudes et incertitudes : l'émergence de la médecine environnementale et les pollutions dans l'habitat » sur le site internet du Ministère belge de la santé <http://www.health.fgov.be/WHI3/Hub/hub3/Entre%20certitudes.htm>

social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »¹²⁵

7.2. Communiquer sur l'incertitude

Les experts s'accordent à affirmer qu'il n'y a pas toujours de certitude scientifique absolue quant à l'action des polluants sur la santé, quant aux doses dangereuses et quant à l'interaction des différents polluants entre eux. Il n'est certainement pas bon d'y être exposé, mais les scientifiques et les médecins ne sont pas sûrs de leur action directe sur la santé ni du seuil de tolérance qui pourrait être autorisé. Les scientifiques et les autorités se retrouvent dans une situation difficile, ils sont amenés à communiquer sur l'incertitude. Jacques Kummer explique que « *dans ces domaines de la qualité de l'air et de son interaction sur la santé humaine, les connaissances oscillent sans cesse entre certitudes et incertitudes* »¹²⁶.

Dès les premières lignes de l'introduction du document de synthèse du NEHAP belge¹²⁷, on lit que « *La réflexion s'attachant aux relations entre l'environnement et la santé est une matière complexe, touchant à de nombreux domaines et, dans bien des cas, soumise aux incertitudes.* ». Cet aspect est également mis en avant par l'OMS : « *Du point de vue de la santé publique, la pollution de l'air n'est pas une science exacte. Souvent, les effets sanitaires imputables à la pollution de l'air peuvent aussi être étroitement liés à d'autres facteurs* »¹²⁸.

La communication des autorités scientifiques et politiques ou administratives coexiste avec les informations diffusées par les différents médias, en particulier la presse, la télévision, la radio et l'Internet. L'information dispensée par les médias qui pratiquent parfois une certaine dramatisation, notamment si des « responsables » politiques ou scientifiques peuvent être mis en cause. Des sujets comme la concentration d'ozone troposphérique ou le changement climatique sont actuellement souvent à la une, même dans la presse généraliste. En revanche, la prise en compte par les médias des problèmes de santé et d'environnement est

¹²⁵ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100)

¹²⁶ KUMMER Jacques, « Entre certitudes et incertitudes : l'émergence de la médecine environnementale et les pollutions dans l'habitat » sur le site Internet du Ministère belge des Affaires sociales et de la Santé, <http://www.health.fgov.be/WHI3/Hub/hub3/Entre%20certitudes.htm>

¹²⁷ Le projet de NEHAP (National Environment Health Action Plan) belge se compose de quatre documents ; le premier dresse le cadre de référence, le deuxième est une synthèse, le troisième contient des recommandations et le quatrième sera destiné à l'information du public ; il peut être consulté à l'adresse internet : http://www.fanc.fgov.be/newfanc/download/Nehap_DocII-021002-FR.pdf

¹²⁸ Communiqué de presse OMS/56, du 14 septembre 2000.

globalement bénéfique, parce qu'elle participe évidemment à l'information du public.

A l'occasion d'un colloque sur les pouvoirs publics et la sécurité sanitaire¹²⁹, Lucien Abenhaïm a souligné que : « *Aujourd'hui, les individus sont informés par les médias des risques de santé publique. Ils sont donc en mesure d'émettre une opinion par rapport à ces risques. Compte tenu de cette évolution, les acteurs de la santé publique doivent transmettre des informations sur les risques individuels. En effet, les individus sont amenés à prendre des décisions en fonction des informations dont ils bénéficieront. Cette approche pose des problèmes d'égalité : les personnes les mieux informées sont généralement les plus éduquées.* »

Quoi qu'il en soit, en termes de liens entre l'air et la santé, on ne peut négliger les constatations suivantes :

- l'air est vital ; on ne peut pas vivre plus de quelques minutes sans respirer,
- une caractéristique majeure du problème de l'air est que l'on peut choisir l'eau que l'on boit, l'aliment que l'on ingère, mais pas l'air que l'on respire. L'exposition des personnes à l'air est, selon ces divers paramètres, égale à 100 % : personnes âgées, nourrissons, travailleurs, etc. chacun dans son environnement atmosphérique respire forcément l'air qui l'entoure¹³⁰,
- parmi les problèmes environnementaux, la qualité de l'air tient à cœur du public, tout particulièrement si l'on envisage ses interactions avec la santé¹³¹,
- de nombreux polluants sont dangereux pour la santé ; on sait dans une large mesure lesquels, d'où ils viennent et ce qu'il faudrait faire pour qu'il y en ait moins,
- on distingue de plus en plus la pollution « volontaire » (fumer) et la pollution involontaire ou subie.

Dans ce contexte, il est normal non seulement d'attendre des autorités politiques ou scientifiques qu'elles prennent les mesures pour améliorer la qualité de l'air mais aussi qu'elles sensibilisent, informent et tentent d'éduquer le public pour qu'il modifie ses comportements (ceci d'autant plus que les recherches

¹²⁹ LES POUVOIRS PUBLICS ET LA SECURITE SANITAIRE (1998), Risque, observation, perception et décision en santé publique. Site internet du Ministère Français de la Santé, <http://www.sante.gouv.fr/egs/index.htm>, consulté le 25 août 2003

¹³⁰ Haut Comité de Santé Publique, ZMIROU Denis (dir.) (2002), " Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé :Poursuivre la réduction des risques " , rapport au ministre français de la santé, qui peut être consulté à l'adresse internet :

<http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/pollution/sommaire.htm#3>

¹³¹ Voir la partie « perceptions » du TFE

et sondages attestent du désir et du besoin d'information de la population)¹³².

Car si on peut tout simplement interdire certains polluants particulièrement dangereux (l'essence plombée, les chloro-fluoro-carbone ou CFC, l'amiante, la fumée de cigarette dans les lieux publics par exemple), la politique de contrainte sur la production et/ou la consommation a aussi ses limites. Les interdictions peuvent être mal ressenties et, s'il y en a trop, elles peuvent nuire au consensus social qui doit se dessiner sur les questions d'environnement.

La « méthode budgétaire » n'est pas suffisante non plus : lever de nouvelles taxes est généralement impopulaire tandis que modifier les équilibres budgétaires pour favoriser la protection de l'environnement est souvent difficile puisqu'il faut réduire d'autres budgets.

Par conséquent, la communication et l'information, qui devraient viser à ce que le public modifie ses comportements pour préserver son environnement et sa santé, ont un rôle essentiel à jouer.

Pour conclure, citons Claude Allègre : il souligne que *« la question de la qualité de l'air des villes n'est pas du domaine de la recherche, ni même de la mise au point de procédés ; elle relève de la décision politique et de l'investissement économique »*¹³³.

7.3. Le cas particulier de l'indoor pollution

Quand on pense à la qualité de l'air, on pense surtout à la qualité de l'air ambiant extérieur. Pourtant, comme le note Jacques Kummer¹³⁴, la pollution à l'intérieur des bâtiments, « indoor pollution » en anglais et dans le langage courant, est probablement encore plus importante en termes d'impact sur la santé humaine. La plupart des individus passent plus de 80% de leur temps « indoor », à la maison, dans les lieux de travail ou de loisirs ou dans les transports. Malgré cela, en ce qui concerne les lieux d'habitation, les effets de la pollution indoor sont méconnus ou négligés.

Jacques Kummer explique que les sources de pollution intérieure peuvent schématiquement se classer en deux catégories :

¹³² idem

¹³³ ALLEGRE Claude , (2001) « Histoires de Terre » ; Editions Librairies Arthème-Fayard , Paris, page 677. Cette édition de 2001 rassemble cinq livres de Claude Allègre sur les sciences de la Terre, dont « Economiser la planète » d'où sont tirées les citations présentées dans ce TFE.

¹³⁴ KUMMER Jacques, article précité.

- d'une part, les éléments d'infrastructure et les matériaux des bâtiments qui, en contact direct ou indirect avec l'air, peuvent devenir une source de pollution (peintures, vernis, décapants, solvants, cires, résines, colles, agents de conservation du bois etc.) ; un composé organique volatil est présent dans à peu près tout cela : le formaldéhyde,
- d'autre part, diverses activités humaines (chauffage, bricolage, tabagisme) qui se déroulent dans les locaux et qui génèrent des polluants.

Il y a une corrélation entre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur, qui en sera affecté. Les causes de ces nuisances sont souvent liées au manque ou au mauvais renouvellement de l'air, qui va permettre l'accumulation de polluants biologiques ou chimiques de sources extérieures ou intérieures. De nombreuses activités comme le chauffage, le bricolage, le tabagisme pratiquées à l'intérieur sont sources de pollution.

Or, s'il y a des réglementations qui concernent la qualité de l'air extérieur ainsi que les lieux de travail industriel, mais il n'existe pratiquement jamais de normes de protection relatives à l'habitat domestique.

Le public a longtemps eu la perception que la « menace » venait de l'extérieur, des rejets industriels ou du trafic automobile. Il y a eu pendant longtemps un manque de communication évident sur ces sujets, alors que le monoxyde de carbone émis par les chauffe-eau défectueux tue encore des centaines de personnes par an, que les effets à plus long terme du formaldéhyde, émis notamment par les parquets vitrifiés et les panneaux de bois en aggloméré, présent dans toute une série de cosmétiques et de produits de ménages¹³⁵ sont moins connus. Moins connus aussi les effets du benzène, émis par la fumée de cigarette, les produits du nettoyage à sec et les désinfectants pour W.C. qui est un cancérigène avéré, qui peut provoquer leucémies et lymphomes chez les enfants. La plupart des personnes n'ont pas encore le réflexe d'associer spontanément des symptômes à leur habitat alors qu'ils le font pour la pollution extérieure. Tous les médecins généralistes n'ont pas encore ce réflexe non plus.

La revue « Que choisir ? »¹³⁶ a analysé, l'année dernière, la qualité de l'air de 855 logements en France et le constat est alarmant. La pollution chimique est omniprésente dans les logements. Le formaldéhyde, qu'on appelle aussi formol, est partout, et à 90%

¹³⁵ Voir le site <http://www.weballergies.com/fiches/formol.html>, consulté le 21 août.

¹³⁶ « Que choisir ? » n° 389 de janvier 2002.

dans des concentrations supérieures aux limites recommandées par l'OMS¹³⁷. Quant aux concentrations en composés organiques volatils (COV), elles dépassent le seuil qui définit un air de qualité aux Etats-Unis dans trois habitations sur quatre. Que les habitations soient situées à la campagne, à la montagne ou dans une grande ville, même polluée, n'y change rien.

La présence d'un des articles les plus intéressants sur l'« indoor pollution » dans une revue féminine à grande diffusion, *Cosmopolitan*, prouve que le sujet commence à intéresser un large public. Sous le titre « Attention ! La pollution peut aussi être dans votre salon »¹³⁸ et à partir de l'exemple d'un couple, dont la santé s'est dégradée après un aménagement dans une habitation, la journaliste passe en revue les sources de pollutions intérieures, les effets sur la santé et les symptômes, l'absence de réglementation, notamment en matière de relation entre problèmes de santé et produits chimiques contenus dans les produits et matériaux de construction.

Par ailleurs, le public peut être troublé par des contradictions apparentes: on a expliqué aux gens qu'ils devaient économiser l'énergie en isolant leur maison et maintenant on leur dit qu'une maison trop bien isolée favorise la pollution intérieure. Ou que les acariens sont dangereux pour la santé, mais peut être moins que les pesticides destinés à s'en débarrasser.

7.4. Le rapport du haut comité français de la santé publique

Le 19 août 1998, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé en France a demandé au Haut Comité de la Santé Publique d'établir un rapport sur les moyens d'améliorer la connaissance et la prévention des phénomènes liés à la pollution atmosphérique et de renforcer l'efficacité des politiques publiques dans ce domaine.

Ce rapport¹³⁹, qui a été remis au gouvernement français le 18 juillet 2000, est particulièrement intéressant d'une part parce qu'il résume bien la question de la qualité de l'air et d'autre part parce qu'il

¹³⁷ Les valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour le formaldéhyde dans l'air intérieur des habitations sont de 0,1 mg/m³ (100 microgrammes par mètre cube) pour les personnes normales et de 0,01 mg/m³ (10 microgrammes par mètre cube, pendant 30 minutes) pour les personnes sensibilisées.

¹³⁸ *Cosmopolitan*, mai 2000, article rédigé par Valérie Ferrier ; Article mentionné sur le site de « La maison empoisonnée », <http://perso.wanadoo.fr/la.maison.empoisonnee/pollution.sante.cosmopolit.htm>, consulté le 6 septembre 2003

¹³⁹ Haut Comité de Santé Publique, ZMIROU Denis (dir.) (2002), " Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé :poursuivre la réduction des risques ", rapport au ministre français de la santé, qui peut être consulté à l'adresse internet : <http://www.sante.gouv.fr/html/actu/pollution/sommaire.htm#3>

présente des propositions concernant l'information et la communication. En effet, toute une partie du rapport est consacrée à l'information de la population sur la qualité de l'air. Il est par exemple proposé :

- d'instaurer une journée nationale de l'air,
- de rendre plus cohérents les seuils de l'indice ATMO et ceux de la procédure d'alerte,
- de recourir à la prévision 24 heures à l'avance qui doit être fortement encouragée à l'avenir car elle permet de mieux agir sur les phénomènes,
- d'articuler une information régulière de la population sur la qualité de l'air et les procédures d'alerte.

Cette dernière partie est très intéressante :

« Le développement de la surveillance de la qualité de l'air, dans le cadre de la Directive cadre de l'Union européenne de 1996 et de la LAURE contribue à donner véritablement corps au droit à l'information du public. Cet effort doit se poursuivre, appuyé par les outils modernes d'information et de communication (diffusion en temps réel des concentrations sur internet, cartographie annuelle des concentrations...). Les procédures d'information reposent encore trop sur les logiques de l'alerte. Or les procédures d'information et d'alerte ne seront réellement efficaces que si elles sont précédées d'une information de fond, délivrée "à froid", en dehors des épisodes de pollution, information que les messages des situations d'urgence viendront réactiver. Cette information de longue haleine, sans doute moins "accrocheuse", est cependant indispensable pour contribuer à l'éducation, à la prise de conscience et à la responsabilisation des citoyens, acteurs incontournables des politiques locales et nationales de maîtrise de la qualité de l'air.

Cette communication ne saurait se réduire à un contenu uniquement sanitaire, centré sur les moyens de protection lors de " pointes de pollution " et dont l'expérience montre qu'elle trouve d'ailleurs très vite ses limites ; elle doit être globale et incitative en matière de prévention. Il s'agit d'abord d'apporter des éléments objectifs d'appréciation sur les grands types de pollution, leurs sources, leurs niveaux dans les différentes régions françaises et leurs conséquences sanitaires, en évitant toutefois la technicité d'un discours polluant par polluant, d'autant moins pertinent que chacun ne représente qu'un indicateur d'une pollution complexe. Il faut faire comprendre aux populations concernées qu'il est important d'abaisser, au quotidien, les niveaux ambiants de pollution, d'une part parce

que cette pollution 'chronique', même modérée, est connue pour être nocive, et, d'autre part parce que c'est le meilleur moyen d'éviter que l'accumulation de polluants ne crée les conditions de la survenue, lors de circonstances météorologiques défavorables, des fameux " pics " de pollution. Cette diminution passe par une modification des comportements individuels, de façon à réduire les activités concourant à l'émission de polluants ; elle passe aussi par l'acceptation de politiques visant à réduire la place de la voiture en ville et des camions dans la circulation longue distance. C'est bien l'affaire de tous.

Il importe de rédiger des messages, simples et concis mais rigoureux, percutants sans néanmoins verser dans la moralisation ou la dramatisation, la situation étant sans commune mesure avec les accidents technologiques majeurs.

Il convient de les consigner dans des documents modulables selon les destinataires : articles sommaires accessibles au grand public, fiches plus détaillées précisant les conduites à tenir aux enseignants, responsables de collectivités d'enfants, d'activités de sports et de loisirs et, enfin, dossiers spécialisés à l'intention des professionnels de santé (généralistes, pédiatres, pneumologues, pharmaciens,...). Quant aux enfants, ils doivent faire l'objet d'actions spécifiques car ils constituent une cible privilégiée ; en effet, plus ouverts et réceptifs que les adultes, ils ont, de surcroît, le pouvoir d'influencer leurs parents. »

7.5. Le NEHAP belge

En 1984, les Etats membres de l'OMS région Europe ont adopté une stratégie, « La santé pour tous », qui énonce 38 objectifs de santé publique à atteindre avant l'an 2000. Un de ces objectifs concernait la qualité de l'air : « D'ici l'an 2000, la qualité de l'air dans tous les pays devrait avoir été améliorée de façon que les polluants connus de l'air ne représentent pas une menace pour la santé publique. »

Après la conférence de Rio de Janeiro, l'OMS région Europe a organisé, en 1994, à Helsinki, la deuxième conférence ministérielle environnement-santé. A cette occasion, les Etats membres se sont vu soumettre un projet de plan d'action environnement-santé pour l'Europe (EHAPE) et ont pris l'engagement de rédiger des plans nationaux sur ce thème, baptisés NEHAP¹⁴⁰. Il s'agit donc d'un engagement politique volontaire (« soft law ») pris par la Belgique

¹⁴⁰ Le Plan National d'action Environnement Santé belge (National Environment and Health Action Plan – NEHAP) se compose de 4 documents: cadre de référence, synthèse, recommandations, et un site web qui sera destiné à l'information du public.

en 1994. Il a comme objectif principal de rapprocher les acteurs de l'environnement et de la santé¹⁴¹, de proposer une démarche commune à partir d'un inventaire de la situation existante.

Le NEHAP belge a été accepté en avril 2003; il se situe dans le prolongement des travaux de l'OMS mais aussi du sixième programme-cadre européen d'action pour l'environnement¹⁴² et de la décision du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 1999, portant adoption d'un programme d'action communautaire relatif aux maladies liées à la pollution, dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique¹⁴³.

Ce NEHAP se compose de 3 documents¹⁴⁴ :

- un état des lieux en matière de relations environnement-santé et un inventaire des actions et mesures futures par niveau de pouvoir,
- une synthèse,
- l'analyse de la situation belge, les NEHAP étrangers et la consultation des acteurs sociétaux.

Le premier document, cadre de référence, consacre de longs développements à la qualité de l'air¹⁴⁵, ainsi qu'à la nécessité de communiquer sur le thème des liens entre environnement et santé, envisagée sous l'angle de la communication du risque.

Extrait du premier document du NEHAP :

« La communication du risque, considérée comme accessoire, fut longtemps ignorée des experts et malmenée par les autorités publiques.

Aujourd'hui, nul ne songe plus à nier que la communication externe constitue la clé de voûte du processus d'acceptabilité sociale de toute décision publique en matière de risque, particulièrement en contexte d'incertitude.

A défaut d'information, une crise de confiance s'installe et les autorités publiques, de même que les entreprises, sont amenées, dans une logique de compensation, à engager des dépenses sans commune mesure avec la réalité du risque.

¹⁴¹ Pierre Biot, communication personnelle

¹⁴² Décision du Parlement européen et du Conseil, du 22 juillet 2002, établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement.

Décision 1600/2002/CE - Journal officiel L 242 du 10.09.2002

¹⁴³ Journal officiel L 155, 22.06.1999

¹⁴⁴ Avant-projet de NEHAP, site de l'IBGE, <http://www.ibgebim.be/fr/PUBLIC/SANTE/>, consulté le 27/04/2003

¹⁴⁵ Voir plus particulièrement les pages 196 à 206 du premier document.

Mais la communication du risque ne doit pas se limiter à l'échange d'information et à une stratégie visant à l'acceptabilité des décisions prises. Elle doit amener à des débats sur les valeurs et les styles de vie de la société.

La notion de « communication » est donc infiniment plus complète et plus large que celle de « relations publiques ». Communiquer, c'est créer des représentations communes autour d'objets ou de situations donnés, afin de soutenir de manière efficace et cohérente des actions coordonnées impliquant plusieurs partenaires.

Le débat sur les risques sanitaires et environnementaux ne peut néanmoins être fructueux que si elle dispose des éléments et des moyens lui permettant d'en comprendre les arguments. La sensibilisation à cette problématique est donc à envisager dès le plus jeune âge. »

Il est intéressant de remarquer également que, sur 7 recommandations générales formulées dans le troisième document, 3 (les 5ème, 6ème et 7ème) concernent les aspects d'information et de communication :

- 5) communiquer sur les relations entre l'environnement et la santé,
- 6) soutenir le développement de cours et de formations spécifiques sur les relations entre l'environnement et la santé,
- 7) sensibiliser et éduquer aux relations entre l'environnement et la santé.

Le NEHAP sera bientôt mis sur un site environnement - santé spécifique.

Compte tenu de la structure fédérale de la Belgique, un accord de coopération visant à assurer une concertation entre les niveaux de pouvoir concernés par les politiques d'environnement et de santé a été réalisé. Il veillera, « ...là où les compétences sont réparties entre les parties au présent accord, à une mise en œuvre coordonnée du NEHAP dans la mesure où les actions et projets concernés correspondent aux critères d'intersectorialité, d'inter territorialité et de transdisciplinarité et requièrent un financement commun »¹⁴⁶. Les responsables travaillent actuellement à mettre en place les structures de cette concertation et d'échanges d'information internes, à rassembler les matériaux de base, à assurer des liens entre structures opérationnelles, et à organiser des réseaux.

¹⁴⁶ idem

L'objectif des actions d'information qui sont et seront élaborées par chacun des niveaux de pouvoir est bien entendu de respecter les obligations légales en matière d'informations environnementales au public mais également de changer les mentalités. En effet, Pierre Biot¹⁴⁷, Expert environnement - santé au Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire, Environnement, qui a coordonné les travaux du secrétariat du comité de rédaction, souligne que la « philosophie » du NEHAP est de mettre en œuvre une approche transversale et intégrée, reliant des administrations sectorielles, en vue de consolider un axe santé - environnement connecté aux autres problématiques environnementales (énergie, transports, etc.).

En résumé, « *Le NEHAP a pour objectif principal de rapprocher les acteurs de l'environnement et de la santé qui parlent des langages et ont des approches différentes mais bien souvent complémentaires* »¹⁴⁸.

Des actions environnement - santé sont prévues à la fois à chaque niveau de pouvoir et de façon commune. Trois projets d'actions sont à l'étude pour 2004 : la pollution atmosphérique, la collecte des indicateurs environnement - santé (étude de faisabilité), et la problématique des pollutions intérieures)¹⁴⁹.

7.6. Des exemples d'information et de communication sur le thème air - pollution - santé

Il existe de très nombreux sites Internet qui détaillent les effets de la qualité de l'air sur la santé et qui donnent des conseils à suivre en cas de pollution. Toutefois, la consultation de l'Internet suppose une démarche volontaire et tout le monde ne possède pas un ordinateur et un accès à l'Internet. Par conséquent, la communication via l'Internet est utile mais non suffisante.

Le tabagisme passif

Plus que d'autres en matière de pollution, le tabagisme passif est un sujet émotionnel, qui suscite des discussions souvent passionnées. La grande majorité des gens, surtout les femmes et, naturellement les non-fumeurs, se sentent concernés par ce problème et ils associent spontanément le tabagisme passif au risque de maladie grave comme le cancer¹⁵⁰. C'est aussi une des seules pollutions

¹⁴⁷ Rencontré le 28 août 2003

¹⁴⁸ Pierre Biot, communication personnelle

¹⁴⁹ idem

¹⁵⁰ Dès 1992, une enquête Eurobaromètre avait été réalisée sur ce sujet pour la Commission européenne, dans le cadre du programme Europe contre le cancer.

« indoor » qui donne lieu à de véritables campagnes d'information, que ce soit aux Etats-Unis, au Canada ou en Europe.

La fumée de cigarette, de cigare ou de pipe contient plus de 4 000 substances différentes, dont plus de 40 sont cancérigènes et de nombreuses autres sont fortement irritantes. Ainsi, la « secondhand smoke » a été classée cancérigène de type A par l'EPA (European Protection Agency), l'agence américaine de protection de l'environnement¹⁵¹. Le site internet de l'agence répertorie de nombreuses études qui concluent au danger du tabagisme passif pour la santé des non-fumeurs, en particulier les enfants. En vue de répondre à certains détracteurs, l'OMS a souhaité clarifier, par un communiqué de 1998¹⁵², que « le tabagisme passif provoque le cancer du poumon ». Le communiqué mentionne une étude du Centre International de Recherche sur le Cancer qui a duré 7 ans.

Les campagnes basées sur la peur

La peur, la responsabilisation, le risque et l'impuissance aussi des victimes: ce sont des spots télévisés très durs, visant l'émotion¹⁵³ et des publics différents, les femmes, les jeunes, qu'a réalisés le Ministère de la Santé canadien pour une grande campagne médiatique sur le thème du tabagisme passif, en 2002.

Des spots télévisés, mais aussi des affiches, des brochures, etc. expliquent les dangers du tabagisme. Contrairement à des campagnes d'information sur différents aspects de la qualité de l'air, cette campagne joue sur la peur : « Certaines compagnies de tabac disent que la fumée secondaire dérange les gens. Santé Canada affirme qu'elle tue. »

Par exemple, un spot télévisé de 30 secondes met en scène Heather Crowe, une femme de 57 ans, victime du tabagisme passif. Elle témoigne: elle se meurt d'un cancer des fumeurs, alors qu'elle n'a jamais fumé.

Voici la transcription du spot télévisé :

HEATHER CROWE, 57 ANS.

N'A JAMAIS FUMÉ.

SE MEURT DU CANCER.

(DIFFÉRENTS PLANS DE HEATHER CROWE DANS UNE SALLE À MANGER DE RESTAURANT ÉCLAIRÉE SOBREMENT.)

¹⁵¹ <http://www.epa.gov/smokefree/healthrisks.html>.

¹⁵² Communiqué OMS/29 du 9 mars 1998

¹⁵³ Ces spots peuvent être visionnés sur le site Internet de Santé Canada, le Ministère de la santé du gouvernement canadien, <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/faits/douce/pubstele.html>, consulté le 5 septembre 2003

J'ai été serveuse pendant 40 ans pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma fille ... Le médecin m'a dit que j'avais le cancer des fumeurs et... je vais mourir bientôt...

(LES PLANS LARGES ALTERNENT AVEC LES PLANS SERRÉS.)

Je n'ai jamais fumé de toute ma vie...jamais...Mais l'air était très enfumé partout où j'ai travaillé...

(FONDU AUX ROUNDS DE FUMÉE EN FORME DE CIBLE)

... et je suis en train de mourir d'un cancer du poumon causé par la fumée secondaire.

SUPER :
CERTAINES COMPAGNIES DE TABAC DISENT QUE LA FUMÉE SECONDAIRE DÉRANGE LES GENS.

SUPER :
SANTÉ CANADA AFFIRME QU'ELLE TUE.

SUPER :
VOUS SENTEZ-VOUS VISÉ ?
1 800 O-CANADA(1 800 622-6232)
www.VivezSansFumee.ca

Un autre spot télévisé cible les jeunes :

« La publicité débute en nous montrant une fille d'environ 20 ans assise sur un sofa et en train de discuter avec une copine. Une musique techno énergique nous fait comprendre qu'on est en plein party. Un gars du même âge vient s'asseoir au bout du sofa. Il fume une cigarette. On comprend qu'il espère lui parler.

Juste au moment où il allait l'aborder, la copine se lève et quitte la pièce. Un autre gars vient s'asseoir entre les deux jeunes et continue de bouger au rythme de la musique. Il les regarde tour à tour et se rend compte qu'il vient d'interrompre le début de ce qui pourrait être une belle romance. Il se lève donc et quitte la pièce.

La fille regarde alors la cigarette du gars et la fumée qui s'en échappe et détourne la tête pour lui faire comprendre qu'elle n'est pas intéressée. La musique arrête alors brusquement.

L'image vire au noir et la phrase suivante apparaît : «Certaines compagnies de tabac disent que la fumée secondaire dérange les gens». Puis : « Santé Canada affirme qu'elle tue. » L'écran coupe à nouveau au noir et la signature : « Maladies Causées par la Fumée secondaire » apparaît suivie du logo : « M. C. F. ». La phrase « Maladies causées par la fumée secondaire » est remplacée par des

noms de maladie qui défilent rapidement à l'écran : Asthme, Bronchite, Pneumonie, Maladies du cœur, Cancer du poumon. Pendant ce temps, on entend la voix de l'annonceur qui dit : « Les maladies causées par la fumée secondaire. On ne sait jamais ce qu'on peut poigner dans une soirée...

Finale­ment, les trois lettres de l'acronyme « M. C. F. » se transforment en ronds de fumée sur l'écran noir. La question suivante apparaît à l'écran : « Vous sentez-vous visé ? » et est en même temps reprise par l'annonceur. Puis l'information suivante apparaît sous la question « Vous sentez-vous visé ? » : « 1 800 O-Canada/ 1 800 622-6232 » et le site Internet : www.VivezSansFumee.ca.

Le message se termine sur un écran noir sur lequel on voit apparaître le mot Canada pendant que la voix de l'annonceur dit : « Un message du Gouvernement du Canada. »

En France, une campagne¹⁵⁴ misant également sur la peur et sur l'effet de surprise a quelque peu paniqué les consommateurs, durant l'été 2002. Un message d'alerte, sous forme d'un avis aux consommateurs, a été diffusé en radio, en presse écrite et en télévision signalant l'existence d'un produit sur le marché contenant « des traces de mercure, d'acide cyanhydrique et d'acétone ; pour en savoir plus appelez le numéro vert 0800 404 404 ». Ce produit était tout simplement la cigarette.

Cette campagne d'information concernait le tabagisme en général, pas seulement le tabagisme passif, et visait à « débanaliser la cigarette en rappelant que c'est un poison »¹⁵⁵. Cette « alerte » a été suivie d'une campagne classique dont une campagne télévisée montrant la réactions de fumeurs lorsqu'ils découvrent que c'est le tabac, la cigarette qu'ils sont en train de fumer, qui contient ces substances toxiques.

Un débat entre spécialistes de la communication a suivi cette campagne: l'agence de publicité qui a réalisé la campagne, Euro RSCG, a déclaré s'être inspirée de campagnes américaines¹⁵⁶. Burson Marsteller a exprimé ses craintes quant à une éventuelle surenchère pour maintenir en éveil la mobilisation des consommateurs, tandis que CB News souligne que jouer sur la peur

¹⁵⁴ Campagne réalisée en juin 2002 par Euro RSCG pour le compte de l'Institut de prévention et d'éducation à la santé ; coût de la campagne : 4,57 euros (cité par une dépêche AFP du 24 juin 2002)

¹⁵⁵ cité par une dépêche AFP du 24 juin 2002 intitulée « Publicité anti-tabac ou l'arme de la peur »

¹⁵⁶ Campagnes de Thre Truth, un organisme anti-tabac de Floride qui a mené des campagnes spectaculaires; cité par une dépêche du 24 juin 2003 de l'Agence France Presse intitulée « La campagne anti-tabac, une première dont l'efficacité reste à prouver »

est une arme facile¹⁵⁷. Bref, les experts en communication ont affiché des avis mitigés sur l'effet réel de ce type de campagne choc¹⁵⁸ et Euro RSCG en a reconnu les limites. Toutefois, elle aura eu le mérite de sensibiliser le grand public en lui révélant ce qu'il y a vraiment dans la fumée de cigarette. L'AFP n'a pas hésité à dire que cette publicité avait fait...un tabac.

« *My mom's my hero* »

L'agence américaine de l'environnement, EPA, a quant à elle, adopté un style différent. Dans une campagne d'information récemment menée aux Etats-Unis¹⁵⁹, elle invitait les parents à protéger leurs enfants contre la fumée secondaire. En faisant cela, les parents devenaient des héros pour leurs enfants, comme en sauvant un bébé oiseau.

Ici pas de photos ou de témoignages de malades mais des petits films avec des enfants qui remercient leurs parents d'être des « child's heroes ». Les parents peuvent également signer un « pledge » et faire la promesse que la maison et la voiture seront « smoke-free ». En prenant ce pledge, on s'engage à ne pas fumer à la maison et à ne pas permettre à d'autres de la faire, compte tenu de la sensibilité des enfants au tabagisme passif, et à fumer dehors, si vraiment il le faut, car ouvrir la fenêtre ne suffit pas à protéger son enfant¹⁶⁰.

Comme le rappelle ce site, *"Making your home and car smoke-free can help protect children from bronchitis, pneumonia, more frequent and more severe asthma attacks, respiratory illnesses, ear infections and even sudden infant death syndrome"*.

¹⁵⁷ idem

¹⁵⁸ D'après Christian Blachas, le président de CB News, il semble que la peur de la mort ne fonctionne pas chez les jeunes et les adolescents ; voir dépêche AFP du 24 juin 2002.

¹⁵⁹ Voir le site de l'agence de protection de l'environnement EPA, <http://www.epa.gov/smokefree>; le spot video peut être visionné sur ce site.

¹⁶⁰ Idem: « Choose not to smoke in your home and do not permit others to do so. Small children are especially vulnerable to the health effects of secondhand smoke. Choose to smoke outside, if you must smoke. Moving to another room or opening a window is not enough to protect your children. »

APHEIS

APHEIS, pour « Air Pollution and Health : A European Information Study » est un programme également financé par la Commission européenne¹⁶¹, en collaboration avec le Joint Research Centre (Ispra), le Centre européen pour l'Environnement et la santé de l'OMS, et des organismes de l'environnement et de la santé de 26 villes européennes.

Le programme APHEIS vise notamment à fournir aux décideurs, aux professionnels de la santé, au grand public et aux médias, des informations conviviales et actualisées sur la question air/santé. Il comporte différentes parties, dont une évaluation de l'impact sur la santé publique de réductions, même petites, de pollution. Il chiffre le nombre de morts prématurées par an qui pourraient être évitées pour une réduction donnée de l'exposition aux PM 10 et à la fumée noire¹⁶². Il constitue également un large réseau d'échanges d'expériences et de données relatives à l'impact sur la santé, calculé en morts prématurées, d'une exposition à la pollution entre organismes locaux de la santé et de l'environnement.

Relevons un élément intéressant pointé par APHEIS : l'impact sur la santé d'un air pollué résulte de l'ubiquité de l'exposition sur les individus, ceux-ci ayant peu de contrôle sur celle-ci. C'est ce qui le différencie des autres facteurs de risque, par exemple le tabagisme, que les gens peuvent plus facilement contrôler¹⁶³.

Le projet européen PEOPLE

Le projet PEOPLE¹⁶⁴ est une étude sur la qualité de l'air dans les villes européennes doublée d'une action de communication destinée au grand public. Son originalité vient de ce qu'elle fait appel à la participation active de volontaires du grand public et qu'elle fournit des données sur l'exposition réelle (intérieure et extérieure) des personnes aux polluants. Cette caractéristique est intéressante puisque les mesures dont on dispose généralement sont celles fournies par les stations des réseaux télémétriques.

PEOPLE veut donner aux citoyens, aux décideurs et aux experts une « image instantanée de la pollution ... et de son impact sur la santé

¹⁶¹ Direction générale pour la Santé et la Protection des Consommateurs

¹⁶² *NewsRelease* de APHEIS, « APHEIS Health Impact Assessment in 26 cities shows that air pollution continues to threaten public health in Europe, site Internet de APHEIS, <http://www.apheis.net/pages/TheNews.html>

¹⁶³ idem

¹⁶⁴ « Population exposure to air pollutants in Europe »

publique» dans la ville¹⁶⁵. A Bruxelles, l'opération a été réalisée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'IBGE. L'expérience est poursuivie dans d'autres grandes villes européennes (Bucarest, Ljubljana, Madrid, Budapest, etc.).

PEOPLE est tout autant une action de communication qu'une étude scientifique. Partant du principe que la « législation européenne de matière de qualité de l'air ne peut être efficace que si elle est comprise et approuvée par le citoyen »¹⁶⁶, le projet mise sur une participation, un « support actif » (changements de comportement) de la population. Deux conférences de presse ont été organisées, en présence du commissaire européen responsable de la Recherche, Philippe Busquin, et du Ministre bruxellois chargé de l'environnement, Didier Gosuin. La première conférence de presse a eu lieu le 17 septembre 2002 et la seconde le 30 juin 2003 pour présenter les résultats. Les deux impliquaient la presse européenne (journalistes accrédités auprès des institutions européennes) et la presse locale et nationale belge. Certains des volontaires participaient à cette conférence de presse, afin de valoriser l'aspect « participation citoyenne » du projet. Ces conférences de presse ont eu de bonnes retombées médiatiques. Les coupures de presse¹⁶⁷ montrent un certain enthousiasme des journalistes pour l'expérience, certains jouant même le jeu du cobaye¹⁶⁸. Les articles en appellent aux comportements, au choix personnel¹⁶⁹.

La phase pilote du projet a donc eu lieu à Bruxelles et à Lisbonne le 22 octobre 2002.¹⁷⁰ Ce jour-là, les 200 volontaires (sur plus de 300 candidats) ont porté pendant 12 heures un badge senseur qui enregistrerait leur exposition au benzène. Les « cobayes » ont été « recrutés » par l'IBGE via des relais locaux, les milieux associatifs, par envoi d'e-mail et par la presse¹⁷¹. Les volontaires ont été répartis selon plusieurs groupes : fumeurs et non-fumeurs,

¹⁶⁵ *Speaking Points* de la conférence de lancement du projet PEOPLE par P. Busquin, commissaire européen chargé de la Recherche, *Press releases* de RAPID, site de la Commission européenne, <http://europa.eu.int>, le 17/09/2002.

¹⁶⁶ Présentation du projet PEOPLE par le IES (Institute for Environment and Sustainability) et le JRC (Joint Research Center) de la Commission européenne ; document fourni par l'IBGE

¹⁶⁷ revue de presse fournie par l'IBGE : 17 coupures de presse en Français, en Néerlandais et en Anglais.

¹⁶⁸ *The Bulletin*, 31 octobre 2003, page 34, Marie Tarantino : « Today, every breath I take seems to make the difference. Every action, every place I visit acquires a new significance. ... The difference is that, rather than being a passive spectator of my daily routine, I am actively gathering information that one day, we hope, be used to improve our health ».

¹⁶⁹ Exemples : *La Libre Belgique*, le 1/07/2003, « Améliorer l'air, un choix personnel » ; *Het Nieuwsblad*, le 2/07/2003 : « Stop met roken and laat auto in garage » ; « *Le Metro*, le 2/07/2003, « La prise de conscience est nécessaire au respect de l'environnement »

¹⁷⁰ Voir la conférence de presse du commissaire BUSQUIN le 30 juin 2003 ; http://www.jrc.org/download/press/releases/ppl_discours_busquin.pdf

¹⁷¹ *The Bulletin*, le 3/10/2003, « How polluted are you ? Brussels seeks volunteers to monitor the city's air quality for a day », *La dernière Heure*, 12/09/2003, « La pollution que vous respirez »

sédentaires et « voyageurs » en ville et, parmi ces derniers, automobilistes, piétons, cyclistes et usagers des transports en commun. Les concentrations de benzène ont été calculées dans l'air ambiant et dans certains lieux fermés, puis on a regardé quelle avait été l'exposition de chacun des participants.

Le benzène est un polluant particulièrement dangereux pour la santé, qui peut notamment être à l'origine de leucémies. Il est principalement émis par les véhicules à moteur et est également présent dans la fumée de cigarette. Une directive européenne prévoit des limites admissibles d'exposition¹⁷².

Cette étude grandeur nature a donné des résultats intéressants :

- les concentrations de benzène sont, en moyenne, presque deux fois plus fortes à l'intérieur qu'à l'extérieur (en particulier dans les endroits où il n'est pas interdit de fumer et dans les voitures) ; on mesure donc l'importance de l'indoor pollution, qui demeure pourtant une préoccupation récente et qui est beaucoup moins réglementée que la pollution extérieure,
- les plus exposés sont les fumeurs et, dans une moindre mesure, ceux qui les côtoient. Il faut ajouter qu'il y a aussi d'autres polluants dans la fumée de cigarette, dont le benzène n'est d'ailleurs pas le plus dangereux ;
- les personnes qui sont en contact avec le trafic routier sont plus exposées que les autres ; les automobilistes plus que les piétons et les cyclistes et ceux-ci plus que les usagers des transports en commun.

SANDRINE

Le projet Sandrine¹⁷³ était un projet cofinancé par la Commission européenne¹⁷⁴ et un partenariat constitué de Inter-Environnement Wallonie¹⁷⁵ et d'organismes du secteur de la santé, dont l'Institut scientifique de Santé publique et la Société Scientifique de Médecine Générale¹⁷⁶ (SSMG). Il était notamment destiné à sensibiliser le

¹⁷² Directive 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 concernant les valeurs limite pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant. *Journal officiel* n° L 313 du 13/12/2000 p. 0012 - 0021

¹⁷³ SANDRINE pour Santé-Développement durable-Information-Environnement. Pour la présentation du projet, voir le site internet, consulté le 16 août 2003 : <http://www.ful.ac.be/hotes/sandrine/homepgfr.htm>

¹⁷⁴ Commission européenne, DG SANCO (Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs)

¹⁷⁵ Inter Environnement Wallonie est une fédération de 130 associations environnementales. Située en Wallonie (Namur), elle se positionne comme un « vigile » de l'environnement et du développement durable.

¹⁷⁶ La SSMG est une ASBL créée en 1968, qui propose une formation continue, plus particulièrement axée sur la prévention, aux médecins généralistes belges francophones.

grand public et à former les médecins généralistes aux problèmes de santé liés à la pollution intérieure. L'objectif général était de « contribuer à la réduction des risques sanitaires relatifs à l'indoor pollution ».

Une permanence téléphonique a été installée en vue de répondre aux questions du public sur l'indoor pollution¹⁷⁷ et, en 2000, le projet Sandrine II a mis en place les « ambulances vertes », en association avec de nombreux partenaires parmi lesquels la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI), développée par la Région de Bruxelles-Capitale. Le professeur Kummer a été associé à ce projet en tant qu'expert dans le domaine du « sick building syndrom ».

En résumé, si un médecin suspecte que la maladie de son patient est liée directement ou indirectement à un problème de pollution dans son lieu d'habitation, il peut appeler l'ambulance verte et des spécialistes (médecin, spécialiste de l'environnement, infirmière sociale) feront un diagnostic et donneront des conseils au patient pour remédier à ces problèmes de pollution. L'ambulance verte n'est pas un service d'aide médicale urgente mais une structure de conseil. Les ambulances vertes sont financées par les provinces.

Une brochure d'information grand public réalisée par Inter Environnement Wallonie concerne ces ambulances vertes¹⁷⁸. Depuis mai 2002, plus de 800 brochures ont été diffusées¹⁷⁹, sur les 1050 exemplaires tirés, à la Région wallonne, aux associations membres d'Inter Environnement Wallonie, lors de colloques, à des centres de santé ou suite à des demandes de particuliers. Cette brochure détaille en termes simples l'expérience du projet Sandrine : elle définit « l'ambulance verte », présente la démarche de Sandrine, les affections possibles dues à une mauvaise qualité de l'air intérieur, des cancers à la « simple » réduction du bien-être, les polluants et, ce qui nous intéresse surtout, comment communiquer entre médecin généraliste, spécialiste de la pollution indoor et patient.

Extrait de la brochure¹⁸⁰ :

*« Communiquer ! Oui, mais comment ?
Deux caractéristiques particulières à la pollution intérieure doivent mener à accorder une attention importante vis-à-vis de la communication :*

¹⁷⁷ Numéro de téléphone de la permanence : 071 300 301 (Belgique)

¹⁷⁸ L'ambulance verte : un service de détection des pollutions intérieures ; brochure réalisée par Inter Environnement Wallonie ; Namur, avril 2002

¹⁷⁹ source : Inter-Environnement Wallonie ; chiffres fournis le 29 août 2003

¹⁸⁰ idem page 13

1. Notre habitat est lié à notre personnalité, à notre identité sociale.
2. Les polluants qui contaminent nos intérieurs sont en partie dépendant directement de nos comportements (chauffage, bricolage, choix de matériaux, de fourniture, etc.). Or, remettre en cause un comportement est toujours difficile.

On touche ici aux habitudes, à l'affectif, à l'intimité. Car parler de son habitat, c'est aussi parler de soi.

Par ailleurs, il faut pouvoir transformer les résultats en un message compréhensible et acceptable pour tous. Le niveau à atteindre peut être très différent d'une analyse à un autre, puisqu'il dépend du savoir mais aussi de la culture, de la représentation que l'on a de la santé, etc.

En pratique, cela signifie donc qu'il faut veiller à :

- *Considérer la communication des résultats (et des conseils de remédiation qui y sont liés) comme une étape essentielle du service d'analyse.*
- *Former les personnes responsables de cette communication, en tenant compte des aspects culturels, éducationnels, etc. qui interviennent dans la compréhension des messages.*
- *Donner à la population des outils pour qu'elle soit plus réceptive aux messages.*
- *Privilégier les conseils simples, respectueux de l'identité de chacun et peu coûteux.*
- *Constituer un réseau de professionnels capables de mettre leur savoir et savoir-faire en commun, et cela en respectant les critères de qualité. »*

On trouve une illustration concrète révélatrice de ces problèmes dans le rapport scientifique d'activité du projet pour l'année 2000¹⁸¹ :

« Lors d'une des après-midi de formation à destination des professionnels de la santé, Marianne Flament de « Culture et Santé » a évoqué à cet égard un exemple extrêmement révélateur : l'intoxication au plomb chez des enfants par du khôl. Pour remédier à la situation, il faut d'abord comprendre que ce khôl à une fonction de protection contre le mauvais œil. Les mamans badigeonnant leurs enfants de khôl ont donc le sentiment de bien agir. Un message remettant en cause cette tradition risque donc d'être inefficace. Par contre, partir de leur désir de protection et leur

¹⁸¹ Protocole optimal d'un service d'ambulances vertes ; rapport scientifique de l'année d'activité 2000, qui peut être consulté à l'adresse internet <http://www.ful.ac.be/hotes/sandrine/dossier/publication/DOC-PDF/Ambul%20vertes.pdf>

expliquer que pour protéger leurs enfants, il faut utiliser un autre khôl, voilà qui risque d'être autrement plus acceptable. »

Une autre brochure a été réalisée par Inter-Environnement Wallonie sur les polluants intérieurs¹⁸² dans le cadre du projet Sandrine, sous le titre « Ma maison en bonne santé ». Il s'agit de « conseils de base et, parfois, de mesures plus importantes », comme l'écrit l'auteur. Le texte est simple, clair, le plus souvent articulé en 5 parties : définition, sources, effets sur la santé, actions à entreprendre, contacts. Ce guide a été édité à 5 000 exemplaires et diffusé, depuis avril 2002, à plus de 3 000 exemplaires.

Le site Sandrine

Le site Internet Sandrine¹⁸³ propose une approche didactique, par pièce de la maison, pour « connaître l'indoor pollution » possible dans chacune. Il mentionne le numéro de la permanence téléphonique et souligne que « *Selon leurs activités, chaque individu passe 80 à 95 % de leur temps dans des milieux intérieurs... Cette simple constatation montre déjà l'importance qu'il faut accorder à la qualité de l'air surtout si l'on est soucieux de la santé et du bien-être des occupants...* ». Lorsque le visiteur du site clique sur une pièce de la maison, il prend connaissance des risques pour sa santé qu'il pourrait encourir, de conseils pour les prévenir ou de solutions pour y remédier.

Véronique Bouttin¹⁸⁴ d'Inter-Environnement Wallonie souligne que *l'indoor pollution* est avant tout un problème d'éducation, en particulier de compréhension de l'hygiène de vie d'une maison. Les vecteurs de sensibilisation sont, selon elles, les enseignants, les sociétés de logement, les médecins généralistes, les aides familiales et aides ménagères. Elle coordonne actuellement¹⁸⁵ la diffusion via les acteurs de la santé (pneumologues, pharmaciens, dermatologues, centres locaux de promotion de la santé) d'un prospectus¹⁸⁶ de sensibilisation aux dangers de l'incinération des déchets à domicile. En effet, depuis que les sacs poubelles sont payants, il y aurait une recrudescence de l'incinération des ordures dans les jardins.

Avec, comme « accroche », la mention « Incinération des déchets à domicile : ne laissez pas votre santé partir en fumée ! » appelle à

¹⁸² « Ma maison en bonne santé. Petit Guide des polluants intérieurs », Inter-Environnement Wallonie, Namur, 2002

¹⁸³ <http://www.ful.ac.be/hotes/sandrine/maison/index.htm>

¹⁸⁴ Chargée de mission santé-environnement à Inter-Environnement Wallonie

¹⁸⁵ fin août 2003

¹⁸⁶ dépliant tiré à 10 000 exemplaires

utiliser « d'autres solutions » et à se procurer un *folder* produit par Inter Environnement Wallonie ou disponible sur leur site Internet.

Véronique Bouttin dit s'être inspirée, pour rédiger ce dépliant, de la théorie de I.M. Rosenstock¹⁸⁷ selon laquelle, pour qu'un individu adopte un comportement particulier en matière de santé, il doit :

- se sentir personnellement menacé et vulnérable et avoir le sentiment que le problème est grave,
- percevoir un coût/bénéfice positif vis-à-vis de la prévention par rapport à un comportement précédent.

S'agissant de Bruxelles, le Gouvernement de la Région a décidé, le 19 septembre 2002, de renforcer la notion de service public du projet en créant le Service régional contre la pollution de l'air intérieur. Cette création fait suite aux expériences de Sandrine : *« Au cours des deux années de phase pilote, la cellule CRIPI a pu réaliser quelque 180 enquêtes dans des habitations de tous genres en Région bruxelloise. Ceci a permis d'acquérir un nombre important de données fournies tant par le questionnaire (rempli avec l'aide des habitants) que par les résultats d'analyses chimiques et biologiques. L'analyse de cette base de données permet de travailler de façon plus adéquate en fonction des problèmes rencontrés »*¹⁸⁸.

Une nouvelle dimension s'ajoute également au projet puisque des formations aux effets de la pollution intérieure sur la santé ont débuté fin de l'année 2002. Ces formations ont pour objectif principal de former les acteurs de la santé (médecins généralistes, hygiénistes, infirmières, assistants sociaux, personnel communal et CPAS, ONE...) aux problèmes des effets possibles sur la santé du fait de la pollution dans les habitations.

Habitat-Santé

Habitat-Santé¹⁸⁹ est une asbl¹⁹⁰ située à Bruxelles qui offre au public des conseils en matière d'indoor pollution depuis 2002. Une permanence téléphonique est assurée afin de répondre aux questions liées au logement et à la santé. Moyennant le paiement d'une somme de 6 euros, un expert de l'asbl réalise une visite à domicile, détecte la présence possible de sources de pollutions

¹⁸⁷ Rosenstock I.M. (1974), Historical origins of the health belief model, in Health Education Monographs, 2, Pages 328-335

¹⁸⁸ Extrait de la conférence de presse du ministre Gosuin qui a suivi la création du service

¹⁸⁹ Site Internet de Habitat-Santé : <http://www.habitat-sante.org>

¹⁹⁰ Habitat-Santé fonctionne grâce à des bénévoles

intérieures néfastes pour la santé et prodigue des conseils. Habitat-Santé aurait effectué plus de 200 visites à domicile en 2002¹⁹¹.

Comment cette association assure-t-elle sa « promotion » ? En tentant d'assurer une « présence médiatique »¹⁹², c'est-à-dire en diffusant régulièrement des communiqués de presse présentant des questions d'actualité à des périodes données de l'année (avril - mai : moisissures ; octobre : monoxyde de carbone ; novembre : gaz ; etc.). Les articles dans les médias et le site Internet sont les seuls moyens de promotion de l'asbl qui est financée par l'IBGE et la Région wallonne.

¹⁹¹ Chiffres 2002 fourni par l'asbl en août 2003 ; des chiffres plus récents seront bientôt disponibles (octobre 2003)

¹⁹² conversation téléphonique avec Laurent Van Asselt, président de l'asbl Habitat-Santé, le 26 août 2003

8. Trois exemples de campagnes de communication sur l'air

8.1. 2002, Année wallonne de la qualité de l'air : « L'air heureux »

L'année dernière, la Région wallonne a lancé une action d'information et de communication sur le thème de la qualité de l'air, baptisée « l'air heureux ». Elle a décidé que cette année 2002 serait l'année wallonne de la qualité de l'air.

Cette campagne poursuivait deux objectifs distincts¹⁹³ :

- sensibiliser le grand public à la qualité de l'air ambiant ; cette sensibilisation devrait conduire à une prise de conscience dans le public et, partant, à une modification des comportements individuels,
- promouvoir l'enquête publique et l'appel à projets précédant l'adoption du programme sectoriel sur l'air, qui sera inclus dans le plan wallon d'environnement pour le développement durable.

Dans quel contexte législatif cette action s'inscrit-elle ?

Le 21 avril 1994, la Région wallonne a adopté un décret relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable¹⁹⁴. Ce décret a été adopté moins de deux ans après la conférence de Rio de Janeiro. Il s'inscrit naturellement dans le prolongement des conclusions de cette conférence et du « plan d'action 21 », ainsi que du 5ème programme européen d'action pour l'environnement¹⁹⁵.

Le décret de 1994 prévoit en particulier que « *la planification en matière d'environnement comporte l'élaboration annuelle du rapport sur l'état de l'environnement wallon; l'élaboration quinquennale du plan d'environnement pour le développement durable et l'élaboration de programmes sectoriels* ». Un des programmes sectoriels concerne la qualité de l'air. Il prévoit également que les projets de plans et de programmes sont soumis à des enquêtes publiques en vue de recueillir l'avis de la population et de tous les acteurs concernés (autorités locales, entreprises, associations etc.). Un autre décret, adopté le même jour, définit les modalités de cette

¹⁹³ Rencontres avec Fabienne Marchal (Cabinet du Ministre M. Foret) et Dominique Costermans, rédactrice du document de l'enquête publique « Plan wallon de l'air ».

¹⁹⁴ Moniteur belge 23.04.1994

¹⁹⁵ Journal officiel L 275, 10.10.1998

enquête publique¹⁹⁶. Il prévoit aussi que des initiatives supplémentaires d'information du public pourront être mises en œuvre.

Si les décrets sont intervenus peu de temps après la conférence de Rio, il faudra montrer un peu de patience avant la naissance du programme sectoriel sur la qualité de l'air qui, à l'été 2003, n'est pas définitivement adopté. Le projet de plan wallon de l'air a été publié en mai 2002 ; l'enquête publique a eu lieu en mai, juin et juillet 2002 et le plan sera prochainement retravaillé à la lumière de celle-ci. Il faut noter que ce plan aura une valeur réglementaire, ce qui veut dire que les actes administratifs individuels, comme par exemple les autorisations, devront être conformes.

En termes d'information et de communication, le projet de plan prévoit que le public sera informé en continu sur la qualité de l'air et directement en cas d'alerte. Par ailleurs, le projet de plan propose de soutenir les initiatives « visant à sensibiliser, former et informer les citoyens dans leurs actions et leurs choix quotidiens »

Le ton de la campagne

La campagne d'information a été baptisée « L'air heureux ». Le message se devait donc d'être optimiste. On cherche à sensibiliser le public mais sans dramatiser. L'air est vital et il faut le préserver, mais si tout le monde s'y met et veut bien changer un peu ses comportements, on va y arriver... La collaboration du public, que ce soit via ses réponses à l'enquête publique ou à l'appel à projets ou par l'invitation à participer directement à l'amélioration de la qualité de l'air, est constamment mise en avant. Les concepteurs de la campagne ont voulu qu'elle présente un aspect ludique et festif. En témoignent par exemple les dossiers pédagogiques pour les enseignants et les enfants (basés sur la réalisation en classe d'expériences amusantes) ou la « fête de l'air » qui a été organisée le 9 juin 2002 dans les jardins du château de la Hulpe.

La campagne mise sur l'esthétique, voire sur le raffinement. Les dessins spécialement réalisés par Jean-Michel Folon et la présentation du site internet 2002 année wallonne de la qualité de l'air en témoignent également.

Enfin, la campagne fait appel à la notoriété de trois personnalités bien connues en Wallonie, le peintre Jean-Michel Folon mais aussi la joueuse de tennis Justine Hénin et l'aéronaute suisse Bertrand Piccard qui parrainent « l'air heureux »

¹⁹⁶ Moniteur belge 23.04.1994.

Les cibles prioritaires

La campagne s'adresse vraiment au grand public. Par exemple, un dépliant toutes boîtes destiné à inciter à prendre connaissance du projet de plan et à répondre à l'enquête publique a été tiré à pas moins d'un million et demi d'exemplaires. Elle s'adresse aussi aux communes de la région wallonne, aux associations, aux éco-conseillers etc.

Une attention toute particulière a été apportée aux enfants et aux enseignants. Les dossiers pédagogiques sont distribués à l'ensemble des écoles de la région (2300 écoles primaires et 650 écoles secondaires des réseaux d'enseignement public et privé).

Les supports d'information utilisés

« L'air heureux » est une « grosse » campagne d'information ; pratiquement tous les vecteurs d'information ont été utilisés :

- un événement, la fête de l'air qui a eu lieu au château de la Hulpe le 9 juin 2002, pendant l'enquête publique ; à cette occasion, une montgolfière spécialement décorée par Jean-Michel Folon a été baptisée et a volé sur 300 mètres, avec comme passagers, Albert de Monaco, le Ministre Foret, Folon et Bertrand Piccard,
- un nouveau site Internet mis en ligne à partir de mai 2002,
- un appel à projets qui visait à soutenir des projets dont l'objectif était d'inciter le public à participer et à répondre à l'enquête ; l'ensemble a été coordonné par Eco-Conseil ; 45 projets ont été retenus¹⁹⁷, parmi lesquels de nombreuses conférences sur la qualité de l'air (exemple : Organisation d'une conférence intitulée " Les enjeux actuels de la pollution de l'air " présentée par Jacques Kummer axée principalement sur les poussières et les micropolluants en mai 2002), des expositions, des animations pour les enfants, des publipostages, des journées d'étude et même l'annonce de l'enquête par un crieur public...
- différentes brochures de présentation du projet de plan et de l'enquête,
- des opérations médiatiques (presse, radio et télévision),
- des dossiers pédagogiques pour les enseignants et les enfants ; il y en a deux jeux complets (pour les enfants du primaire et du secondaire) ; ils contiennent toute une série d'explications détaillées sur l'air et les pollutions et, surtout, des dizaines d'expériences à réaliser par les enfants,

¹⁹⁷ Cette liste est disponible sur le site internet de ECO-CONSEIL (<http://www.eco-conseil.be/planair/projetretenu.htm>) (consulté le 25.08.03)

- les valis’airs.

Les retombées de la campagne

Le site Internet 2002 année wallonne de l’air indique que l’enquête publique est terminée mais pas encore entièrement dépouillée. Les résultats devraient être communiqués à la population via le site, en même temps qu’au gouvernement wallon.

A l’occasion d’un séminaire pour les éco-conseillers qui s’est tenu le 13 décembre 2002 sur l’initiative du Ministre wallon de l’environnement, quelques précisions ont pu être dévoilées : l’enquête a suscité un peu plus de 3 000 cartes-réponses soit à peu près ce qui était espéré, même si cela peut paraître peu au regard du million et demi de toutes boîtes qui ont été distribués. Il faut y ajouter un millier d’avis formulés sur d’autres supports et quelque 500 dessins d’enfants... La plupart des réponses évoquent les problèmes que les personnes rencontrent avec la pollution de l’air, au premier rang desquels la pollution industrielle et celle liée aux transports. Quatre personnes sur dix proposent des solutions. Le projet de plan va être retravaillé, entre autre, à la lumière des résultats de l’enquête.

8.2. « Pour une meilleure qualité de l’air à Bruxelles »

C’est le slogan que l’IBGE – Institut Bruxellois pour le Gestion de l’Environnement – a décliné sur 2 « visuels », à l’automne 2002¹⁹⁸, à Bruxelles dans le cadre d’une campagne de notoriété, la première campagne « grand public » de l’IBGE sur la qualité de l’air, dont le budget annoncé est de 180 000 €.

L’IBGE est l’administration de l’environnement et de l’énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle dispose de diverses compétences dans des matières liées à l’environnement, notamment l’air, et également à l’information sur l’environnement.

L’Institut se positionne comme « l’interlocuteur des habitants de Bruxelles pour tout ce qui concerne leur milieu de vie : l’air,... »¹⁹⁹. Un certain nombre de principes régissent son fonctionnement, en particulier la « transparence » qui est associée à l’idée de diffusion d’information, de proximité du citoyen.

¹⁹⁸ Du 24 septembre au 10 octobre 2002

¹⁹⁹ Présentation extraite du site de l’IBGE, www.ibgebim.be, page « Qui sommes-nous ? », consulté le 10 août 2003

La campagne sur la qualité de l'air de l'automne 2002 a été organisée dans la foulée de la Semaine européenne de la Mobilité 2002, afin de capitaliser les actions de sensibilisation des citoyens aux questions d'environnement, de mobilité, de développement durable. Elle devait également prolonger et faire connaître le « Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique », un plan de « lutte contre la pollution atmosphérique dans la Région de Bruxelles-Capitale » qui découle notamment de l'ordonnance relative à l'amélioration structurelle ambiante de la qualité de l'air²⁰⁰ qui transpose la directive 96/62/CE concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant.

Ce plan met en œuvre une série de principes et d'instruments juridiques, contraignants ou non tels que la Convention cadre sur les changements climatiques de 1992, le Protocole de Kyoto du 10 décembre 1997 et des textes relatifs à la protection de la couche d'ozone²⁰¹. Ce plan n'a pas en lui-même de valeur contraignante mais il rassemble toutefois en un seul document les politiques et priorités de la Région en matière de pollution atmosphérique pour les dix prochaines années. La présentation de ce plan est didactique, structurée, et les informations qu'il comporte sont claires, accessibles et rédigées de telle sorte qu'il peut être considéré comme un document « grand public ».

Les deux secteurs principalement visés par la campagne sur l'air de l'IBGE sont les transports et l'énergie. Le transport automobile et le chauffage sont les deux secteurs que l'on trouve déclinés dans cette campagne de notoriété de l'automne 2002. Les deux thématiques qui sont en effet mentionnées dans ce plan comme étant les « leviers d'action »²⁰² sont le transport automobile et le chauffage.

Deux visuels, des affiches de 8 m² et des « flancs de bus » ont été exposés dans toute la région avec le slogan « Pour une meilleure qualité de l'air à Bruxelles ». Les affiches de 8 m² étaient consacrées aux déplacements avec la mention « Demain, je me déplace autrement », « Moins de voitures, un petit geste qui résonne fort ». Sur le macadam de la route s'alignent une file de voitures grise et une bande de circulation libre, réservée aux bus et aux vélos. Au bord de la route, une bouche de métro aérée, avec de

²⁰⁰ Ordonnance relative à l'amélioration structurelle ambiante de la qualité de l'air du 25 mars 1999, parue au Moniteur belge du 24 juin 1999, site de l'IBGE, <http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Air/OrdonnanceAir.pdf>

²⁰¹ Convention de Vienne du 22 mars 1985 pour la protection de la couche d'ozone, Protocole de Montréal de 1987, Règlement CE 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin relatifs à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

²⁰² Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique, site de l'IBGE, www.ibgebim.be, http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Air/PLANAC_complet.pdf, consulté le 10 août 2003

jolis arbres plantés. L'espace réservé aux bus et aux vélos est majoritaire, suggérant qu'il est l'espace le plus important à l'avenir.

Les « flancs de bus » incitent à chauffer moins : le slogan « Qui chauffe moins, pollue moins » s'étale à côté d'une jeune femme, belle et souriante, nommée Amélie et qualifiée de « dépollueuse de planète ». Derrière elle, l'écran d'un thermostat indique 19 °C, signifiant qu'il s'agit là de la température de chauffage recommandée.

Les affiches mentionnent également que cette campagne est une initiative de l'IBGE. Elles font référence à une brochure disponible gratuitement au numéro de téléphone de l'IBGE. Cette brochure, intitulée « Pour une meilleure qualité de l'air à Bruxelles. 1000 solutions et la vôtre », en appelle aux citoyens « qui se doivent de participer à cette mobilisation », des citoyens qui « se sentent investis d'une responsabilité nouvelle et partagée ».

Changer les comportements

Ce sont donc des changements de comportements qui sont visés prioritairement par cette campagne.

Les slogans mentionnés dans la brochure sur l'air en attestent :

- « changer personnellement, un petit geste qui résonne fort »,
- « Demain, je me déplace autrement », « Ma voiture, je la préfère propre », « Au volant, je me conduis autrement »,
- « Economiser l'énergie, un petit geste qui résonne fort », « je chauffe sans surchauffe »,
- « Moins polluer, c'est aussi une question d'équipement »,
- « J'adopte des petits trucs pas bêtes du tout ! ».

La brochure est illustrée de témoignages, photos à l'appui, de personnes qui ont adopté les « bons gestes », les comportements « propres » et qui s'en montrent satisfaits.

Cette brochure a été tirée à 18 000 exemplaires et, à ce jour (août 2003), 5 000 exemplaires ont été diffusés sur demande.

Des actions pédagogiques et d'éveil scientifique sur le terrain

Depuis la campagne de notoriété de l'automne 2002, l'IBGE semble s'être davantage orientée vers des actions de terrain, ludiques, éducatives et dédiées aux jeunes, même si les parents ne sont pas « boudés »: en juin 2003, à l'occasion de la Fête de

l'environnement²⁰³ et du « Brussels Eco Week end »²⁰⁴, les animateurs de l'asbl « Les Petits Débrouillards » proposaient des animations destinées à expliquer l'impact sur l'environnement des activités humaines. L'air « en personne » adresse un message aux enfants de la Terre et leur explique²⁰⁵:

« De grands dangers me menacent ... Je ne pourrai plus rester longtemps en bonne forme.

Et c'est vous, les hommes, les parents, les enfants, vous tous enfin, qui me laissez mourir sans rien faire... Qui, par votre comportement inconscient, m'asphyxiez un peu plus chaque jour !

Avez-vous seulement conscience que plein de trucs et de bidules me blessent, me salissent, et même ... m'essoufflent !

Et ces machins-là, c'est quoi, dites-moi ! ?

Mmhmmh ... Comment ?

Des voitures ! ? Mais oui ! Des camions aussi, des usines, des avions, des motos, des cheminées de maison, des aérosols, des poussières ... des ...des... des des des des ...

Aaatchoummm !

Houlala, voilà que la tête me tourne ... Toutes ces choses qui me fatiguent et m'affaiblissent. Rien que d'en parler, regardez, j'ai « l'air » malade... !

Mais, dites donc, j'y pense, qui est-ce qui se sert de toutes ces infernales machines à fumée, à votre avis ! ? Hmmhmm ... ! ?

Ben oui, ... c'est vous !

Pourtant, vous seuls pouvez m'aider ! Surtout vous, les enfants !

Parce que vous êtes l'avenir du monde ! Ce que vos parents vous laisseront en héritage, c'est cette planète ! Pour vivre bien demain, il vous faudrait vivre mieux dès aujourd'hui !

Il faut changer vos habitudes, vos comportements... Ne me faites plus cet air-là, svp !

Voyons voir si vous avez des idées ... hmhhhmm ? ! Et si on en réalisait certaines, tiens, de ces idées ... ! ? Allez donc jeter un œil là-bas... ».

Amené aux stands par « l'Air en personne », les enfants découvrent des ateliers d'éveil scientifique et des jeux pédagogiques visuels,

²⁰³ Parc de Woluwe, 1^{er} juin 2003

²⁰⁴ Brussels Eco Week –end, Bois de la Cambre, 28 et 29 juin 2003

²⁰⁵ Les Petits Débrouillards asbl, « Message de l'Air aux enfants de la Terre », document fourni par l'IBGE le 11 août 2003, site Internet www.lespetitsdebrouillards.be

basés sur la santé, en particulier l'impact de la pollution sur les voies respiratoires.

Des campagnes spécifiques

En 2003, l'IBGE a également mené des campagnes spécifiques « de proximité » ciblée sur l'ozone : un prospectus intitulé « Comment éviter les pics saisonniers de pollution atmosphérique » a été largement diffusé et un communiqué de presse a été envoyé aux médias et à la presse écrite belge avec les résultats suivants²⁰⁶ :

- presse écrite francophone: 7 articles (du 20/02/2003 au 30/06/2003)
- presse écrite néerlandophone : 11 articles (du 20/02/2003 au 01/07/2003)
- médias radio : 4 interventions (3 Fr et 1 NL du 13/06/2003 au 14/07/2003)
- télévision : 6 interventions FR (du 12/07/2003 au 05/08/2003).

8.3. En ville sans ma voiture !

La Journée « En ville sans ma voiture ! » est organisée chaque année depuis 1998. L'initiative de cette opération a été prise par le Ministère français de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Le 22 septembre 1998, 34 villes françaises ont délimité un périmètre interdit à la circulation automobile (sauf aux véhicules électriques, LPG et les taxis). Une campagne de communication sur les objectifs de la journée a également été entreprise : annonces radio, dossiers pédagogiques distribués dans les classes de CM1 et CM2 des villes partenaires, encart spécial dans le « journal des enfants », affichage, distribution de cartes postales et d'autocollants

L'année suivante, l'opération a bénéficié d'une subvention européenne (programme LIFE)²⁰⁷ et de nombreuses villes italiennes, ainsi que Genève ont participé.

En 2000, à l'initiative de la commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström, le projet a été étendu à toute

²⁰⁶ chiffres fournis par l'IBGE

²⁰⁷ Règlement (CE) n° 1655/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 concernant un instrument financier pour l'environnement (LIFE) Journal officiel n° L 192 du 28/07/2000 p. 0001 - 0010

l'Europe²⁰⁸ et en 2002, plusieurs grandes villes comme Madrid ou Bruxelles ont été complètement fermées à la circulation²⁰⁹.

Pour l'édition 2003, les organisateurs annoncent des centaines de villes participantes, dans le monde entier.

Dès 1998, Dominique Voynet avait formulé le souhait de voir l'opération prendre une dimension internationale et se répéter chaque année, de la même manière que la fête de la musique.²¹⁰

La fête ou pas la fête ?

A l'occasion de l'extension de la journée « En ville sans ma voiture ! »²¹¹ à toute l'Europe, une discussion de fond a eu lieu quant à la tonalité à donner à cette journée de sensibilisation. Certains pensaient qu'il fallait lui donner un aspect de fête, une journée pendant laquelle les habitants pouvaient se « réapproprier la ville », tandis que les autres voulaient en faire une opération plus « sérieuse » axée sur une réflexion globale sur la mobilité et les comportements quotidiens en matière de déplacements. La première approche amenait à organiser la journée un jour de congé et la deuxième à choisir plutôt un jour de travail. Cette année par exemple, le jour sans voiture sera le dimanche 21 à Bruxelles²¹² et le lundi 22 dans la plupart des villes de France.

Depuis 2002, la journée « En ville sans ma voiture ! » s'inscrit dans une opération plus vaste, la Semaine de la Mobilité, également organisée au niveau européen, qui permet aux villes participantes d'organiser des activités de sensibilisation et de promotion autour de thèmes comme l'utilisation des transports publics, du vélo ou des voies vertes par exemple. Cette année, la thématique générale de la semaine sera « l'accessibilité » notamment, mais pas seulement, pour les personnes handicapées²¹³.

²⁰⁸ Pour le bilan de cette première journée « européenne », voir la brochure « In town without my car ! A success story for Europe », éditée par l'ADEME. Elle peut également être consultée ou téléchargée sur le site officiel de l'opération : <http://www.22september.org>.

²⁰⁹ L'édition 2001 a souffert des mesures de sécurité mises en place après les attentats commis à New-York et Washington quelques jours plus tôt.

²¹⁰ Déclaration de Dominique Voynet du 9 septembre 1998.

²¹¹ On remarquera qu'avec cette extension européenne, en ville sans ma voiture ? est devenu en ville sans ma voiture ! ; le point d'exclamation a remplacé le point d'interrogation...

²¹² Cette année la Région de Bruxelles organisera deux journées sans voiture. Le 21 septembre 2003, la Région de Bruxelles sera entièrement interdite aux véhicules motorisés pour la deuxième fois, alors que le 22 septembre quelques zones de Bruxelles seront fermées afin d'appliquer la Charte de la Semaine Européenne de la Mobilité.

²¹³ 2003 est également l'année européenne des personnes handicapées. Décision 2001/903/CE du Conseil, du 3 décembre 2001, relative à l'Année européenne des personnes handicapées 2003, Journal officiel L335 du 19.02.01.

Quels sont les objectifs de la journée «En ville sans ma voiture !» ?

La journée «En ville sans ma voiture !» s'inscrit dans le prolongement de la directive européenne 96/62²¹⁴ et de la loi française sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie²¹⁵. Ces textes prévoyaient que des actions d'information du public devraient être entreprises. La journée est avant tout une opération de sensibilisation et de communication qui tente de répondre à une préoccupation majeure du public : les effets négatifs de la pollution de l'air sur la santé. Comme on l'a souligné au chapitre « Perceptions », les gens se soucient des interactions entre pollution et santé et ils attribuent la responsabilité de cette pollution principalement aux transports et à l'industrie.

Les objectifs de la journée sont, schématiquement, les suivants :

- sensibiliser le public à d'autres manières de se déplacer en ville que la voiture, sensibiliser et informer les citoyens sur les enjeux liés à la mobilité durable et sur les risques liés à la pollution et montrer la ville sous un autre jour grâce notamment à un trafic motorisé réduit au sein des périmètres réservés, permettre aux municipalités de tester de nouveaux modes de déplacement ou de livraison,
- sensibiliser les autorités locales et motiver les villes à prendre des mesures à long terme, tels que des plans de déplacement et/ou un agenda 21 qui dépassent le contexte de la sensibilisation,
- tester les impacts d'une circulation réduite sur la pollution de l'air, l'émission de gaz à effet de serre et le bruit. Ce troisième aspect sera moins mis en avant cette année parce qu'il est difficile de mesurer ces impacts sur un seul jour et sur des périmètres restreints.²¹⁶

Quelles sont les retombées d'une telle journée ?

L'impact de la dernière journée « En ville sans ma voiture ! », le 22 septembre 2002, a fait l'objet de différentes études, qui concordent assez bien entre elles. Ainsi, à Bruxelles, une étude a été commandée à la société Phonocom telemarketing par le secrétaire

²¹⁴ Directive 96/62/CE du conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant *Journal officiel* n° L 296 du 21/11/1996 p. 0055 - 0063

²¹⁵ LAURE ou loi Lepage, *Journal officiel de la République française*, 1 janvier 1997, page 11.

²¹⁶ Renseignements fournis par Nicolas PICHERAL de l'ADEME

d'état à la mobilité Robert Delathouwer²¹⁷. Cette étude réalisée par téléphone auprès de 1000 personnes sélectionnées selon la méthode des quotas révèle que les trois quarts des Bruxellois interrogés, en particulier les femmes et les plus jeunes ont une appréciation plutôt positive ou même très positive de l'opération. Ce qu'ils ont le plus apprécié est la diminution de la pollution et du bruit²¹⁸. Ils souhaitent, dans la même proportion, que l'opération soit renouvelée, un dimanche ou un jour férié. Une grande majorité souhaite que les transports en commun soient ce jour là plus nombreux et gratuits. La région bruxelloise a tenu compte de ces souhaits puisque la journée sans voiture aura lieu le dimanche 21, et non le 22, et que les transports en commun seront bien gratuits. En revanche, la moitié des Bruxellois ne pensent pas que des opérations de ce type peuvent avoir pour effet d'amorcer un changement concret dans les habitudes du public.

Une étude IFOP²¹⁹ réalisée également par téléphone dans quatre villes européennes (Ferrare en Italie, Lund en Suède, Mülheim en Allemagne et Tours en France) concernant la première Semaine européenne de la Mobilité a donné des résultats similaires : un accueil extrêmement favorable malgré un taux de notoriété incertain concernant la semaine, mâtiné d'un certain scepticisme quant à l'impact réel. Quand des mesures de pollution ou de bruit ont été prises, elles montrent une diminution, mais ces données sont difficilement exploitables parce qu'il s'agit d'une seule journée, ce qui n'est pas suffisant pour faire diminuer la pollution et qu'il faudrait également prendre en compte l'influence de la météo de la journée.

De nombreuses villes ont pris des décisions à plus long terme relatives à la mobilité dans la foulée de la journée et de la semaine. Cette pérennisation des mesures répond au souhait principal des organisateurs de l'événement.

A Ferrare par exemple, des bus diesel ont été remplacés par des véhicules plus écologiques, les aires piétonnes et les pistes cyclables ont été élargies et un système de circulation alternée a été mis en place le week-end dans le centre de la ville.

A Genève, c'est tout un « bouquet de transports » qui a été créé.

Ces deux villes, ainsi que Lund en Suède, ont remporté le Prix européen de la Semaine de la mobilité qui récompense des collectivités locales ayant développé la meilleure stratégie de communication, les mesures permanentes les plus novatrices ou un

²¹⁷ Communiqué de presse du 18 octobre 2002 ; site internet de la région bruxelloise : <http://www.irisnet.be>

²¹⁸ Il y a toutefois d'assez nettes disparités entre les habitants des différentes communes de la région.

²¹⁹ <http://www.mobilityweek-europe.org/documents/results.pdf>

plan d'action complet dans le cadre de la Semaine de la mobilité. Une mention spéciale a été accordée à Cracovie (Pologne). Ces prix ont été remis le 5 juin 2003 par Margot Wallström, en même temps que les prix décernés dans d'autres domaines de la mobilité durable comme les voies vertes ou le transport public.

Une communication européenne

Les villes qui participent à l'opération « En ville sans ma voiture » (et à la Semaine européenne de la Mobilité) peuvent organiser les événements qu'elles souhaitent à cette occasion, mais elles doivent respecter certaines grandes lignes qui sont reprises dans la « charte 2003 »²²⁰. Parmi ces grandes lignes, on trouve la recommandation suivante : « *mettre en œuvre tous les moyens de démocratie locale, d'information et de communication pour convaincre les habitants de renoncer à l'usage de leur voiture.* »

Toutes les villes partenaires doivent également s'engager à utiliser le matériel de promotion fourni par la coordination européenne. Celui-ci se présente notamment sous la forme d'un « toolkit » (logo, charte graphique, brochure de présentation, vademecum, newsletter, affiches etc.). Il y a également une « boîte à idées » dont l'objectif est de donner des exemples d'initiatives afin d'organiser la « Semaine européenne de la Mobilité et du transport public ». Cette boîte à idées comprend notamment un manuel qui explique comment communiquer avec la presse : quelles relations avec les journalistes, comment écrire un dossier de presse, un communiqué de presse etc.

Au niveau local, on retrouve toute une série d'exemples d'actions d'informations. Par exemple, la Région wallonne a conçu une action originale et ludique : « le pari ». En résumé, il s'agit « *d'un outil simple qui permet de tester votre façon de vous déplacer au quotidien ! Il vous permet d'évaluer l'impact de vos déplacements sur l'environnement en tenant compte du nombre de kilomètres que vous avez parcouru et du mode de transport que vous avez utilisé. Pas besoin d'un appareillage compliqué pour effectuer des mesures. Seul un crayon vous sera nécessaire pour remplir un petit tableau de calcul fourni par Inter-Environnement Wallonie. Ce dernier vous dira combien de kilogrammes de CO2 vous avez ou non émis dans l'atmosphère. Ce qui, en d'autres mots, représente la quantité d'air pur que vous avez ou non épargnée en vous déplaçant avec tel ou tel autre mode de transport.* »²²¹

²²⁰ http://www.mobilityweek-europe.org/documents/char03_en.pdf

²²¹ dossier de présentation présenté sur le site officiel de la semaine de la mobilité : http://www.semainemobilite.org/pdf/dossier_PARI.pdf

Cette initiative concerne un large public, et tout particulièrement les enfants puisque des concours sont organisés dans les écoles pour savoir qui aura économisé le plus d'air pur...

9. Conclusion

De la transparence à l'éducation

Le « degré zéro » de l'information est la transparence administrative qui signifie que le public a le droit de prendre connaissance de toutes (ou presque toutes) les données environnementales détenues par les autorités. Ce principe de droit d'accès à l'information est important parce qu'il est à la base d'une participation du public à la protection de l'environnement.

Si cette information est généralement qualifiée de « passive », elle suppose *a contrario* que les personnes intéressées sont actives et qu'elles font la démarche de rechercher de l'information. Dans ce cas, l'information a toutes les chances de toucher plus efficacement ceux qui prennent la peine de venir la chercher. Ceci est d'autant plus fort que les réglementations à ce sujet prévoient que l'information doit être disponible pour tous sans que l'on doive justifier d'un intérêt personnel. Les campagnes de sensibilisation à la protection de la qualité de l'air et celles qui incitent à changer les comportements auraient moins d'efficacité si les gens avaient l'impression que les données environnementales relèvent du « secret d'état ».

On a vu que l'une des premières raisons pour lesquelles les autorités informent le public sur la qualité de l'air est la nécessité de répondre à une obligation juridique. Dans tous les Etats membres de l'Union européenne, des systèmes d'information sur la concentration de certains polluants dans l'air ont été mis en place suite aux directives adoptées entre 1996 et 2003. Cette information est mise à disposition de façon plus ou moins permanente, selon les types de polluants, et complétée par des procédures d'information et/ou d'alerte en cas de « pics » de pollution, afin de protéger des groupes sensibles de la population. Cette information est souvent assortie d'explications de nature pédagogique sur les polluants, leurs sources, leur impact sur la santé et comment s'en protéger, ainsi que les manières d'éviter d'en produire.

Dépasser la mise à disposition du public de données techniques

Actuellement, les concentrations en polluants constatés par les réseaux de mesures servent souvent de base à la diffusion quotidienne d'informations sur la qualité de l'air. C'est le cas de CELINE, par exemple. Or, ces mesures, qui sont essentiellement un acte de nature technique, ne prédisposent pas à proposer une information conviviale, claire et simple, d'autant que le lien entre les

polluants et leur impact sur la santé n'est pas systématiquement établi par ceux qui diffusent l'information. Peut-être faudrait-il traiter la mesure des polluants non seulement sous son aspect technique et conformément à une obligation légale, mais aussi en accordant en amont autant d'importance à la manière de les présenter au public et à l'utilité qu'elle peut avoir pour lui, en tenant compte de sa culture et de ses attentes ?

Les informations sur les concentrations en polluants sont le plus souvent diffusées via l'Internet qui permet une mise à jour pratiquement permanente des données. Des indices de qualité de l'air permettent de donner une information simple, globale au point de manquer parfois de nuance. Par ailleurs, certains se plaignent d'un manque d'explications quant aux concentrations des polluants, à leur nature, à leur source(s) et à leur impact sur la santé et/ou la qualité de vie. Ils aimeraient connaître au quotidien les corrélations entre l'état de l'air, leur santé et les comportements ou actions personnelles à adopter dans les conditions données.

Explorer les possibilités de relations et de services personnalisés

Dans certains cas, une relation s'esquisse entre les émetteurs de l'information et le public, sous la forme de questions – réponses ou de contacts personnels. Il y a là un potentiel de communication à exploiter dans la mesure où le public est très demandeur d'informations sur la qualité de l'air essentiellement dans la mesure où elle est liée à la santé et où elle peut leur permettre d'entreprendre une action personnelle d'évitement ou de prévention de la pollution. On pourrait aller plus loin dans la communication en utilisant, par exemple, des systèmes d'alerte personnalisés, par exemple par e-mail ou par SMS pour des personnes particulièrement sensibles à certains polluants ou allergènes.

Une information sur l'air conviviale

Plus généralement, une information conviviale sur la qualité de l'air devrait être mise à disposition de façon permanente, en utilisant les mass media afin de toucher un public plus large, même s'il n'y a pas de pic de pollution. L'ensemble du public est touché par la pollution et pas seulement les « personnes sensibles » qui sont parfois présentées comme une série de groupes « marginaux » (les personnes âgées, les enfants, les personnes allergiques, celles qui souffrent de maladies respiratoires, etc.) alors qu'elles représentent une partie importante de la population.

Pourquoi ne pas présenter un bulletin sur l'air quotidien (« quel air fait-il ? ») systématiquement associé à la météo ? On pourrait imaginer des « prévisions » à court terme sur la qualité de l'air et les polluants, avec des cartes animées.

La perception de ce qu'est la qualité de l'air est éminemment subjective. Il n'y a pas un public homogène mais une multitude de publics différents avec des besoins, des contraintes, des cultures et une éducation spécifiques. Tous ces gens ont une perception qui est influencée par leurs lieux et conditions de vie, par les contextes locaux et par leurs expériences personnelles.

La façon d'envisager la question de la qualité de l'air diffère selon que l'on est un scientifique, un communicant, un responsable politique, un fonctionnaire, un chef d'entreprise ou une personne n'ayant *a priori* aucun pouvoir de décision dans ce domaine. L'objectif de l'information sur l'air devrait être de valoriser le potentiel d'action individuelle du public et de l'éduquer à comprendre les différents aspects de cette thématique.

« Enseigner la compréhension »

Il s'agirait d'« enseigner la compréhension », comme le suggère Edgard Morin dans « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur »²²² : « *La compréhension est à la fois moyen et fin de la communication humaine... Etant donné l'importance de l'éducation à la compréhension, à tous les niveaux éducatifs et à tous les âges, le développement de la compréhension nécessite une réforme des mentalités* »²²³.

Pour éduquer et communiquer sur l'air, il est indispensable d'adopter une approche pluridisciplinaire et transversale. Comme on l'a écrit dans l'introduction et constaté en examinant par exemple les actions d'éducation de MOTIVA en Finlande, des spécialistes venus d'horizons différents doivent apprendre à travailler en concertation et à mettre leurs domaines d'expertise au service d'un objectif commun qui a été clairement défini. L'air n'est pas un secteur uniquement scientifique ou technique mais une problématique qui concerne tous les êtres humains, puisque tout le monde respire. On peut choisir l'aliment que l'on ingurgite, le véhicule que l'on conduit, mais on choisit plus difficilement l'air que l'on doit respirer pour vivre.

²²² MORIN E., « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », Seuil, France, 2000

²²³ Idem page 15

Les scientifiques et les techniciens de l'air devraient donc s'accorder avec tous les « corps de métiers » concernés par l'air et rencontrer le public pour mieux connaître ses besoins et ses contraintes.

Communiquer sur l'air et la santé

On a vu que le principal intérêt du public pour une information sur la qualité de l'air était l'impact possible de celle-ci sur la santé. La communication en matière d'air et de santé n'est pas facile car elle doit concilier des sentiments opposés : l'émotion, la technicité et l'incertitude scientifique. Elle nécessite une étroite collaboration, un échange d'informations approprié entre scientifiques et décideurs publics afin qu'ils prennent les mesures les plus appropriées. C'est le but du programme APHEIS qui met également en évidence le fait qu'un petit effort de réduction de la pollution peut avoir un impact positif considérable.

On peut s'interroger quant aux modes de communication sur les liens entre l'air et la santé qui sont les mieux appropriés aux différents publics. Par exemple, on a vu qu'en matière d'indoor pollution, des campagnes d'information sur le même thème, le tabagisme, pouvait avoir des « tons » différents et jouer d'émotions opposées:

- la peur en France avec campagne de Euro RSCG de l'été 2002; « Savez-vous qu'un produit sur le marché contient des traces de mercure, d'acide cyanhydrique et d'acétone ? »,
- la responsabilisation et la culpabilisation, comme dans la campagne canadienne sur le tabagisme passif; « Certaines compagnies de tabac disent que la fumée secondaire dérange les gens. Santé Canada affirme qu'elle tue. Vous sentez-vous visé ? »,
- l'exaltation de sentiments positifs dans la campagne américaine sur le tabagisme passif ; « My mom's my hero ».

La question n'est pas de porter un jugement sur la valeur de chaque type de sensibilisation mais de mener des études sur l'efficacité du recours à certaines émotions sur des catégories de publics spécifiques.

Enfin, alors que les sondages et études d'opinion montrent clairement et constamment que le public est intéressé par des informations sur l'air principalement pour protéger sa santé, des actions et campagnes sur l'air n'établissent pas le lien entre les deux. Par conséquent, on peut suggérer que, pour réellement motiver le public à adopter des modes de vie ou déplacement différents, on mette d'avantage en évidence leur impact possible

sur la santé. Une fois que l'attention du public est captée au moyen d'une allusion à santé ou d'une préoccupation qui lui est chère, il se montrera probablement plus ouvert à d'autres aspects de la question. L'intérêt d'une action telle que PEOPLE est la participation qu'il a offerte au public d'être un acteur à la fois scientifique, technique et d'information.

L'information sur l'air, une relation de proximité ?

Les 3 campagnes de communication « institutionnelle » qui ont été présentées dans ce travail ont un point commun : elles tendent à la proximité.

La campagne de la Région wallonne, « L'air heureux », a mis à profit une obligation juridique, réaliser une enquête publique et, ensuite, un « plan air », pour sensibiliser le public à la qualité de l'air. Les organisateurs ont déployé une gamme complète d'actions de communication :

- éducation grâce à des outils pédagogiques pour les enseignants et les enfants,
- participation du public à une enquête précédée de la diffusion d'une publication spécialement conçue par un journaliste et alliant rigueur scientifique et clarté des explications ; implication du public via le soutien de projets ; fête au Château de la Hulpe,
- valorisation de la culture wallonne et appel à des « parrains » populaires (Folon, Justine Henin),
- utilisation de tous les supports de communication traditionnels.

La campagne de « notoriété » de l'IBGE a été suivie d'actions sur le terrain misant sur l'éducation et la proximité.

La Journée « En ville sans ma voiture ! » et la Semaine de la Mobilité met l'accent sur les mesures à long terme.

La communication sur l'air doit être une communication de proximité qui mise sur le long terme et qui ne doit pas éviter la fête et le respect des émotions.

BIBLIOGRAPHIE

Remarque : les sites internet mentionnés dans la bibliographie étaient tous en ligne le 12 septembre 2003.

LIVRES ET ARTICLES.

ALLEGRE Claude (1990 et 2001), *Economiser la planète*, dans *Histoires de Terre*, Fayard

BARDIN Laurence (1977), *L'analyse de contenu*, collection Le Psychologue, Presses Universitaires de France

BEATTIE C.I., LONGHURST J.W.S. AND WOODFIELD N.K. (2001), « Air quality Management : evolution of policy and practice in the UK as exemplified by the experience of English local government », in *Atmospheric Environment*, Volume 35, Issue 8, pages 1479 – 1490

BEAUMONT R., HAMILTON R.S., MACHIN N., PERKS J. AND WILLIAMS I.D. (1999), "Social awareness of air quality information", in *The Science of the Total Environment*, Volume 235, Issue 1 – 3, 1 September 1999, Pages 319 – 329

BICKERSTAFF K. AND WALKER G., "Public understanding of air pollution: the localisation of environmental risk", in *Global Environmental Change*, Volume 11, Issue 2, July 2001, Pages 133 – 145

BOLHER T., KARATZAS K., PEINEL G., ROSE T. AND SAN JOSE R. (2002), "Providing multi-modal access to environmental data – customizable information services for disseminating urban air quality information in APNEE", in *Computers, Environment and Urban Systems*, Volume 26, Issue 1, January 2002, Pages 39 - 61

BOTTCHER R.W. (2003), "Information needs related to extension service and community outreach", *Environment International*, Volume 29, Issues 2 – 3, June 2003, Pages 337 – 340

BRUNTLAND Gro Harlem (dir) (1987) *Our Common Future* ; Oxford, Oxford university press

CARSON Rachel, (1962), *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin Company

CHARTIER J. ET GABLER S. (2001), « La communication des risques et le gouvernement, Théorie et application à l'Agence canadienne des aliments », site de Agence canadienne des aliments
<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/publications/riscomm/riscommf.shtml>

CUNNINGHAM P. AND STUBBS H.S. (2003), « Information needs related to teaching about air quality », in *Environment International*, Volume 29, Issues 2 – 3, June 2003, Pages 331 - 336

DECAMPS Edmond-Antoine et TOUBON Patrick (1998), *La qualité de l'air*, collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France, Paris

DEVITO Joseph A (1993), *Les fondements de la communication humaine*, Gaëtan Morin éditeur, Québec, Canada

FERRIER, Valérie, Cosmopolitan, mai 2000

GOULD J. AND GOLOB T. F. (1998), "Clean Air forever? A longitudinal analysis of opinions about air pollution and electric vehicles", in *Transportation Research Part D: Transport and Environment*, May 1998, Volume 3, Issue 3, Pages 157 – 169

HOWEL D., MOFFATT S., BUSH J., DUNN C.E., PRINCE H. (2003), "Public views on the links between air pollution and health in Northeast England", *Environmental Research*, Volume 91, Issue 3, March 2003, Pages 163 – 171

JOHNSON B.B. (2003), « Communicating air information quality : experimental evaluation of alternative formats », in *Risk Analysis*, February 2003, Volume 23, Issue 1, page 91

JOHNSON B.B. (2002), "Gender and race in beliefs about outdoor air pollution", in *Risk Analysis*, Volume 22, N° 4, 2002

KARATZAS K., DIOUDI E. AND MOUSSIOPOULOS N. (2003), « Identification of major components for integrated urban air quality management and information systems via user requirement prioritisation », in *Environmental Modelling & Software*, Volume 18, Issue 2, March 2003, Pages 173 – 178

KARATZAS K. AND N. MOUSSIOPOULOS (2000), "Urban air quality management and information systems in Europe", in *Journal of Environmental Assessment Policy and Management*, Volume 2, Issue 2 June 2000, Pages 263 – 272

KISS Alexander, (1996), *Emergence de principes généraux du droit international et d'une politique internationale de l'environnement* in « Le droit international face à l'éthique et à la politique de l'environnement », Georg Editeur, Genève.

KUMMER Jacques, « Entre certitudes et incertitudes : l'émergence de la médecine environnementale et les pollutions dans l'habitat », site internet du ministère belge des affaires sociales et de la santé : <http://www.health.fgov.be/WHI3/Hub/hub3/Entre%20certitudes.htm>

KUMMER Jacques (2001), *La gestion de la qualité de l'air*, P.U.B.

LIBAERT T. (1996), *La communication de proximité*, Editions Liaisons, Rueil-Malmaison

LINDBLADH E. AND LYTTKENS C. H. (2003), « Polarization in the reaction to Health-Risk Information : a question of social position ? », in *Risk Analysis*, Volume 23, Issue 4, Page 841

KANDEL Robert (2002), *Le réchauffement climatique*, collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France, Paris

LAMBERT Gérard (1995), *L'air de notre temps, Le climat, les hommes et les molécules*, Editions du Seuil, Paris

LE TREUT Hervé, JANCOVICI Jean-Marc (2001), *L'effet de serre, Allons-nous changer le climat ?* Flammarion, Evreux

MORIN Edgard (2000), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Editions du Seuil, Paris

MUCCHIELLI Alex (1995), *Psychologie de la communication*, collection Le Psychologue, Presses Universitaires de France, Paris

MUCCHIELLI Alex (1998), *Les Sciences de l'information et de la communication*, collection Les Fondamentaux, Hachette, Paris

MUCCHIELLI Alex, CORBALAN Jean-Antoine, FERRANDEZ Valérie (1998), *Théorie des processus de la communication*, Collection U, série « Sciences de la communication », Armand Colin/Masson, Paris

MYERS Gail E. et MYERS Michele Tolela (1990), *Les bases de la communication humaine, Une approche théorique et pratique*, Chenelière/McGraw-Hill, Montreal, Québec

Ogrizek M. (1993), *Environnement et Education*, Editions Apogée, collection ECOPLANET, Rennes

Ouvrage collectif coordonné CABIN Philippe (1998), *La communication, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines, Auxerre

Ouvrage collectif coordonné au CREDOC par BOYER Michel, HERLZLICH Guy, MARESCA Bruno et au Ministère de l'Environnement par GUIBERT Michel et BERLAN-DARQUE Martine (2001), *L'Environnement, question sociale, Dix ans de recherches pour le Ministère de l'Environnement*, Editions Odile Jacob, Paris

« Que choisir ? » n° 389 de janvier 2002.

RAPPORT D. J., HOWARD J., LANNIGAN R. AND MCCAULEY W. (2003), "Linking health and ecology in the medical curriculum", in *Environment International*, Volume 29, Issues 2 – 3, June 2003, Pages 353 – 358

RASOOL Ichtiaque (1993), *Système Terre*, collection Dominos, Flammarion, Paris

RENAUDIÈRE Philippe, (2000) *Aspects juridiques de l'environnement*, PUB

SLACHTOVA H., TOMASEK I., JONES K., VASINA B., VOLF J. (1998), "Risk perception study in the framework of PHARE/CESAR study – central European study on air pollution and respiratory health" " Risk perception, the environment,, and communication strategies in the CESAR project: results from the Czech Republic", in *Journal of Hazardous Materials*, Volume 61, Issues 1 – 3, August 1998, Pages 313 - 317

TISSIER B. (1998), *Education Formation Environnement*, Economica, Paris

VANDER EYCKEN H. ET BOURDON J.J. , *La pollution atmosphérique vue par la population belge*, CNEPAC (Centre National d'Etude de la pollution atmosphérique par combustion), Travaux 5, Bruxelles

VIGNERON J. ET FRANCISCO L. (1996), *La communication environnementale*, Editions Economica, Poche Environnement.

ACTES JURIDIQUES, RAPPORTS ET RELATIONS PUBLIQUES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES, EUROPEENNES ET NATIONALES

Union européenne.

Communiqué de presse de l'UE IP 03/1020 du 16 juillet 2003

Communiqué de presse de l'UE IP/03/1069 du 22 juillet 2003.

Conférence de presse du commissaire Busquin le 30 juin 2003; site du centre commun de recherche de la Communauté européenne http://www.jrc.org/download/press/releases/ppl_discours_busquin.pdf

Communication de la Commission européenne (4 mai 2001), le programme "Air pur pour l'Europe" (en anglais : Clean Air For Europe ou CAFE): vers une stratégie thématique de la qualité de l'air. COM (2001) 245 final

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du 1er février 1993, concernant un programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable
Journal officiel C 138, 17.05.1993

Décision 2179/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 septembre 1998, concernant le réexamen du programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable "vers un développement soutenable".

Décision 97/101/CE du Conseil du 27 janvier 1997 établissant un échange réciproque d'informations et de données provenant des réseaux et des stations individuelles mesurant la qualité de l'air ambiant dans les États membres

Décision 2179/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 septembre 1998, concernant le réexamen du programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable "vers un développement soutenable".
Journal officiel L 275, 10.10.1998

Décision 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil, du 22 juillet 2002, établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement - Journal officiel L 242 du 10.09.2002

Directive 90/313/CE du Conseil du 7 juin 1990 concernant la liberté d'accès à l'information, Journal officiel des Communautés européennes L 156 du 26.06.1990

Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'expérience acquise dans l'application de la directive du Conseil 90/313/CEE du 7 juin 1990 concernant la liberté d'accès à l'information, COM (2000) 400 final du 29.06.2000

Directive 92/72/CEE du Conseil du 21 septembre 1992 concernant la pollution de l'air par l'ozone, Journal officiel des Communautés européennes L 297 13.1

Directive 96/62/CE du Conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant, Journal Officiel L 296 du 21.11.1996

Directive 1999/30/CE du Conseil, du 22 avril 1999, relative à la fixation de valeurs limites pour l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant
Journal officiel n° L 163 du 29/06/1999 p. 0041 - 0060

Directive 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 concernant les valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant,
Journal officiel n° L 313 du 13/12/2000 p. 0012 - 0021

Directive (proposition) du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès du public à l'information environnementale, COM (2000) 402 final du 29.06.2000

Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques,
Journal officiel n° L 309 du 27/11/2001 p. 0022 - 0030

Directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant,
Journal Officiel L 67 du 09.03.2002

Règlement CEE N° 1210/09 du Conseil du 7 mai 1990 relatif à la création de l'Agence européenne de l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement, Journal officiel L 120 du 11.05.1990 modifié par le Règlement N° 933/1999 du Conseil du 29 avril 1999,

Conseil de l'Europe

Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Conseil de l'Europe, série des traités européens, page 5, Rome, le 4 novembre 1950

Nations Unies

Déclaration de Stockholm, 16 juin 1972, ONU, Doc. A/Conf.48/14/Rev.1, 1972

Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, 14 juin 1992, ONU, A/CONF.151/26

OMS, Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100)

OMS Information (2000), aide-mémoire n°187 pollution de l'air.

OMS Communiqué de presse OMS/56, du 14 septembre 2000.
Who Regional Office for Europe – European Commission (1998), *Highlights on Health in Belgium* (Draft)
<http://www.euro.who.int/document/E62006.pdf>

OMS (2001), *Health impact assessment of air pollution in the Who European region*, Technical report from WHO/ECEH project, Bonn.

UNECE – United Nations Economic Commission for Europe, Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention d'Aarhus), site internet de l'UNECE
<http://www.unece.org/env/pp/treatytext.htm>

Belgique

Communiqué de presse de la campagne sur la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale (du 24-09-2003 au 10-10-2003), *Pour une meilleure qualité de l'air en Région bruxelloise*, Cabinet du Ministre D. Gosuin et Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement – IBGE

Enquête auprès des habitants et des navetteurs sur la qualité de l'air en Région bruxelloise, rapport SONECOM, septembre 2002

IBGE Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, *Les fiches relatives à « l'état de l'environnement »*, site Internet de l'IBGE

<http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=399&openpage=1896&langue=Fr>

IBGE Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, *L'état de l'Environnement en Région de Bruxelles-Capitale, Tendances 1996 - 1999*, site Internet de l'IBGE

http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Donnees/EE_96_99_FR.PDF

IBGE Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, *L'état de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale, Edition 2002, Rapport de synthèse*, site Internet de l'IBGE (consulté le 7 juillet 2003), http://www.ibgebim.be/francais/pdf/EE_Fr_2002.pdf

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, *La lutte contre la pollution atmosphérique dans la Région de Bruxelles-Capitale, Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique 2002 - 2010*, site Internet de l'IBGE (consulté le 12 juillet 2003),

http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Air/PLANAC_complet.pdf

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, *le Pollumètre*, site Internet de l'IBGE (consulté le 12 juillet 2003),

<http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=528>

« Ma maison en bonne santé. Petit Guide des polluants intérieurs », Inter Environnement Wallonie, Namur, 2002

Ordonnance relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant du 25 mars 1999 (parue au Moniteur belge le 24-06-1999), site Internet de l'IBGE (consulté le 12 juillet 2003),

<http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Air/OrdonnanceAir.pdf>

Plan National d'action Environnement Santé belge, NEHAP (National Environment and Health Action Plan), Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région Wallonne, (consulté le 6 juillet 2003),

http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage_document.cfm?origine=2166&idFile=2166&thlslangue=FR&pere=336

Région de Bruxelles-Capitale, *Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique 2002 - 2010*, site de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement IBGE :

http://www.ibgebim.be/francais/pdf/Air/PLANAC_complet.pdf

France

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), Journal officiel de la république française, 1 janvier 1997, page 11.

Haut Comité de Santé Publique, ZMIROU Denis (dir.) (2002), " Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé : poursuivre la réduction des risques ", rapport au ministre français de la santé, site du ministère français de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/pollution/sommaire.htm#3>

LES POUVOIRS PUBLICS ET LA SECURITE SANITAIRE (1998), Risque, observation, perception et décision en santé publique. Site internet du ministère français de la santé, <http://www.sante.gouv.fr/egs/index.htm>

ERPURS 1987-2000, analyse des relations à court terme entre pollution atmosphérique et santé, étude réalisée à l'ORS d'Ile-de-France, sous la direction de Ruth FERRY.

PRINCIPAUX SITES INTERNET

Institutions européennes

Synthèse de la législation européenne (Scadplus) : <http://europa.eu.int/scadplus/>

Eurobaromètre : enquêtes d'opinion : http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm/

Commission européenne, direction générale de l'environnement : http://www.europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

Commission européenne, direction générale de l'environnement, activités dans le domaine de la qualité de l'air : <http://www.europa.eu.int/comm/environment/air/index.htm>

Agence européenne de l'environnement : <http://www.eea.eu.int>

En ville sans ma voiture et semaine de la mobilité :
<http://www.mobilityweek-europe.org/>
<http://www.22september.org/info/fr/jour.html>

APHEIS :
<http://www.apheis.net>

Institutions internationales

OMS, qualité de l'air et santé :
<http://www.euro.who.int/eprise/main/WHO/Progs/AIQ/Home>

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement :
<http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html>

Belgique

Le Moniteur Belge :
<http://www.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>

Institut bruxellois de gestion de l'environnement :
<http://www.ibgebim.be>

Inter environnement Wallonie :
<http://www.iewonline.be/>
Campagne « l'air heureux » :
<http://air.wallonie.be/>

CELINE :
<http://www.irceline.be/>

SANDRINE :
<http://www.ful.ac.be/hotes/sandrine/>

Habitat-Santé :
<http://www.habitat-sante.org>

Portail du ministère de la santé :
<http://www.health.fgov.be/>

France

Ministère de l'écologie et du développement durable :

<http://www.environnement.gouv.fr/>

ADEME :

<http://www.ademe.fr/>

Canada

Environnement Canada ; la voie verte :

<http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>

Santé Canada :

<http://www.hc-sc.gc.ca>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail

<http://www.cchst.ca>

Etats-Unis

Agence de protection de l'environnement :

<http://www.epa.gov/>

Finlande

Motiva (Centre d'information finlandais sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable) :

<http://www.motiva.fi/english/English>